

Cycle de séminaires

PUCA

LATTS

Laboratoire
Techniques, Territoires
et Sociétés

Les politiques énergétiques locales

séance 4

«Un autre modèle de gestion intégrée de l'énergie : les entreprises locales d'énergie »

vers des villes viables et acceptables
collectivités locales et politiques énergétiques

Synthèse de la 4^{eme} séance
15 octobre 2008

Les politiques énergétiques locales

Séminaire LATTS-PUCA

15 octobre 2008

Un autre modèle de gestion intégrée de l'énergie : les entreprises locales d'énergie

Compte rendu de la 4^{ème} séance

Le séminaire « Politiques énergétiques locales » est organisé par le Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés pour le compte du Plan Urbanisme Construction et Aménagement (PUCA, MEDAD). Lieu de production de connaissances ouvert aux débats et aux controverses, espace de proposition d'expérimentations et d'actions de recherche, il s'adresse aux acteurs du monde des collectivités territoriales, de l'Etat, aux opérateurs de services énergétiques, aux associations de défense de l'environnement ainsi qu'à toute personne s'intéressant au domaine de l'énergie.

Il se propose d'appréhender la problématique de la gestion de l'énergie suivant une triple approche : **territoriale**, dans la mesure où le point d'entrée de ses réflexions est bien le territoire et les enjeux, à la fois sociaux, économiques et environnementaux qui se posent à lui et qui invitent à repenser la régulation de l'énergie ; **sociopolitique** car si les aspects techniques, réglementaires, économiques sont souvent bien appréhendés, il n'en est pas de même des dimensions politiques et sociales (motivations des élus à agir, formes d'implications, jeux d'acteurs...) qui restent peu étudiées malgré leur importance souvent décisive ; **systémique** enfin car le séminaire propose de réfléchir de manière globale à la question de la gestion décentralisée de l'énergie en tant que système de production-distribution intégré et non pas simplement à partir d'approches sectorielles (bâtiments, transports...) pour lesquelles d'autres lieux de réflexion existent déjà.

Coordination scientifique :

Marie d'Arcimoles – marie.darcimoles@enpc.fr (LATTs)

François-Mathieu Poupeau – fm.poupeau@enpc.fr (LATTs)

Pascal Lemonnier – pascal.lemonnier@equipement.gouv.fr (PUCA)

Marie-Flore Mattei – marie-flore.mattei@equipement.gouv.fr (PUCA)

François Ménard – francois.menard@equipement.gouv.fr (PUCA)

SOMMAIRE

1. Exposé introductif	1
<i>François-Mathieu Poupeau</i>	
2. Introduction.	3
<i>Gérard Lefranc, Président de l'UNELEG, Directeur général de SICAE Oise</i>	
<i>Temps de débat (1)</i>	<i>18</i>
3. Un cas de ville moyenne en plein développement : Energies Services Lavour	21
<i>Bernard Pentiaux, Directeur d'Energies Services Lavour</i>	
<i>Temps de débat (2)</i>	<i>36</i>
4. Un cas de métropole urbaine : l'Usine d'Electricité de Metz (UEM)	53
<i>Michel-Guy Bernard, Délégué aux affaires générales, Usine d'Electricité de Metz</i>	
<i>Temps de débat (3)</i>	<i>68</i>

SÉMINAIRE « POLITIQUES ENERGETIQUES LOCALES »

Séance du 15 octobre 2008

Sciences Po

Salle du Conseil

13, rue de l'Université. 75007 PARIS

Métro : Rue du Bac / Saint-Germain-des-Prés

Un autre modèle de gestion intégrée de l'énergie : les entreprises locales d'énergie
Séance organisée avec le concours de l'ANROC et de la FN SICAE

Malgré son apparente unité, le système français de gestion de l'énergie offre une pluralité d'opérateurs et de modèles économiques. Aux côtés des concessionnaires que sont EDF et Gaz de France coexistent des Sociétés d'économie mixte, des régies locales multi-énergies, des Sociétés d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE) adossées aux collectivités locales, parfois en partenariat avec de grands groupes privés.

En s'appuyant sur le témoignage de ces entreprises locales d'énergie, l'objectif de cette séance est de voir comment ces acteurs sont aujourd'hui mobilisés dans un certain nombre de politiques publiques locales. Quels sont les atouts qu'ils peuvent mettre en avant en matière de gestion intégrée de l'énergie ? Quelles sont aussi leurs contraintes, dans un contexte où ils se voient concurrencés de plus en plus vivement par des opérateurs d'envergure internationale ? En terme prospectif, peut-on imaginer qu'un tel modèle décentralisé puisse avoir vocation à se développer, de par les articulations qu'il peut offrir localement entre production et distribution d'énergie ?

Discutant : Guillaume Bouvier – Docteur en géopolitique (Institut Français de géopolitique, université Paris 8) – Ancien délégué aux affaires institutionnelles de Gaz et Electricité de Grenoble

13h30 – 14h00

Accueil café

14h00 – 14h30

Introduction

Gérard Lefranc, Président de l'UNELEG, Président de la Commission réseaux et Services Publics de l'UFE, Directeur Général de SICAE Oise

14h30 – 15h15

Un cas de métropole urbaine : l'Usine d'Electricité de Metz (UEM)

M. Michel-Guy Bernard, délégué aux affaires générales, UEM

15h15 – 15h45

Débat

Pause

16h15-17h00

Un cas de ville moyenne en plein développement : Energies Services Lavour (ESL)

Monsieur Bernard Pentiaux, Directeur, ESL

17h-17h45

Débat conclusif

Présents : Mohamed Amjahdi (ADEME), Marie d'Arcimoles (LATTs), David Beauvisage (FNCCR), Michel-Guy Bernard (Délégué aux affaires générales de l'UEM-Metz), Guillaume Bouvier (Université Paris 8), Christophe Chauvet (Directeur général de la SICAE de la Somme et du Cambrasis), Sophie Desbordes (ANROC), Cyria Emelianoff (Université du Maine), Luc Gatin (UNELEG, FN SICAE), Jean-Claude Gazeau (MEEDDAT, CGEDD), Sylvvy Jaglin (Ecole des Ponts, LATTs), Grégoire Lacoste (Université de Tours), Cédric Le Bris (Institut de la Gestion Déléguée), Gérard Lefranc (Directeur de la SICAE de l'Oise, Président de l'UNELEG), Pascal Lemonnier (PUCA, MEEDDAT), Marie-Flore Mattéi (PUCA, MEEDDAT), François Ménard (PUCA, MEEDDAT), Elsa Mor (Université du Maine), Bernard Pentiaux (Directeur d'Energies Services Lavour), François-Mathieu Poupeau (chercheur CNRS, LATTs), Daniel Recouvreur (SIGEIF, conseiller municipal de Verrières-le-Buisson), Yannick Régnier (CLER), Sylvain Romieux (ANROC).

I. Exposé introductif

François-Mathieu Poupeau rappelle les principaux objectifs du séminaire, déjà précisés par Pascal Lemonnier à la séance 1 :

- réfléchir à la manière dont les collectivités locales françaises pourraient, par leurs compétences en matière de production et distribution d'énergie, contribuer à répondre aux enjeux qui se posent aujourd'hui au MEEDDAT en matière de réduction des gaz à effet de serre, objectif qui répond à la fois à des préoccupations d'ordre environnemental (lutte contre le changement climatique), sociales (faire baisser la facture énergétique des ménages en situation de précarité) et économiques (contribuer au développement économique local),
- proposer très concrètement au PUCA (Plan Construction Urbanisme et Architecture), qui dépend du MEEDDAT et qui est le commanditaire de ce séminaire, des pistes concrètes de recherche et d'expérimentation, qui peuvent être de toute nature : techniques, dérogations législatives, recherches-action...

Après avoir fait un bref retour sur le programme des séances passées, il explique pourquoi, selon lui, il est intéressant de se pencher sur les Entreprises locales de distribution (ELD), acteurs assez méconnus du système énergétique français mais dont les initiatives lui semblent pouvoir nourrir des réflexions stimulantes dans le cadre de ce séminaire :

« A priori, les ELD possèdent au moins trois qualités requises – dont nous verrons ce qu’elles sont en acte – pour bien articuler l’énergie aux territoires et notamment aux politiques publiques qui y sont menées.

Elles appartiennent tout d’abord, en totalité ou très largement, à des communes ou groupements de communes et entretiennent des liens de type capitalistique qui dépassent la simple relation contractuelle et concessionnaire, et qui donnent donc des leviers d’action a priori importants aux collectivités locales.

Ensuite, elles sont assez souvent responsables de plusieurs domaines, qui sont disjoints sur les territoires où EDF ou GDF sont présents : elles sont concessionnaires des réseaux d’électricité et/ou de gaz et/ou de chaleur, parfois les trois à la fois ; elles peuvent être également productrices d’électricité... On peut donc penser que, de ce fait, elles peuvent avoir une capacité plus grande à gérer de manière intégrée les questions énergétiques.

Enfin – et nos intervenants le rediront je pense - elles sont soucieuses de cultiver et de mettre en avant une certaine proximité vis-à-vis de leur territoire, notamment pour se distinguer de leurs concurrents, les opérateurs plus classiques, présumés plus éloignés des acteurs du monde local.

C’est pour au moins ces trois raisons qu’il nous a paru nécessaire d’interroger cet autre modèle de gestion énergétique, à travers notamment deux études de cas : Energies Services Laval, ELD située dans une ville moyenne, dans un contexte rural et de forte urbanisation ; l’Usine d’électricité de Metz, ELD de grande taille située dans une métropole régionale qui connaît d’autres problématiques ».

Après avoir remercié les participants d’avoir accepté l’invitation, François-Mathieu Poupeau laisse la parole au premier intervenant, Gérard Lefranc, dont la tâche est de présenter dans les grandes lignes le « modèle » ELD : ses atouts ainsi que les enjeux qui se posent à lui du fait notamment de la libéralisation du marché français.

I. Introduction

Gérard Lefranc, Directeur général de SICAE Oise et Président de l'UNELEG

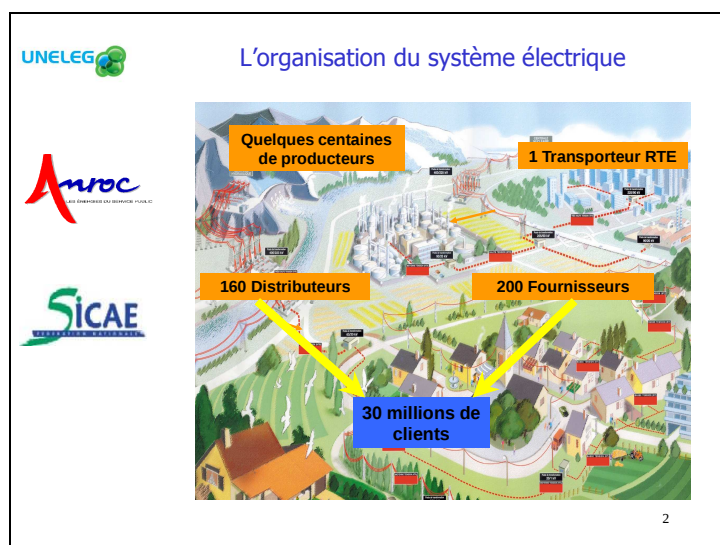
« Je vais me présenter tout d'abord. Je suis directeur général de SICAE Oise. C'est une Société d'intérêt collectif agricole d'électricité basée à Compiègne et desservant une partie de l'est du département de l'Oise. Nous desservons 185 communes et une population de 130 000 habitants. J'ai d'autres fonctions. Je suis depuis peu président de l'Uneleg, l'Union nationale des entreprises d'électricité et de gaz. C'est une association qui regroupe des entreprises locales de distribution issues de la sphère publique, c'est-à-dire des régies ou des sociétés d'économie mixte et des entreprises issues du monde des SICAE donc plutôt de l'agriculture. J'ai également une fonction de vice-président de la Fédération nationale des SICAE et, accessoirement, je suis membre du Conseil supérieur de l'énergie et président de la commission réseaux de l'Union française de l'électricité.

Je suis dans le monde des ELD depuis 1982. C'est un monde passionnant et je vais avoir beaucoup de plaisir à vous le présenter.

En France, il y a une notion qui est la notion d'opérateur historique. Quand on parle d'opérateur historique, on pense tout de suite à EDF, opérateur historique de la production et de la distribution. Eh bien, en France, il y a des opérateurs préhistoriques et ces opérateurs, ce sont les entreprises locales de distribution dont la création remonte à la fin du 19^{ème} siècle.

Tout d'abord, il faut vous présenter l'organisation du système. C'est très rapide, je pense que vous la connaissez :

Fig. 1. L'organisation du système électrique en France



Il y a la chape du monopole en France. En vérité, la France, c'est quelques centaines de producteurs : EDF le plus gros mais aussi la Compagnie nationale du Rhône, le groupe Suez... On peut citer également toute cette multitude de petits producteurs autonomes rassemblés au sein de France Hydro, qui contribuent à la production française.

C'est aussi un transporteur, Réseau de transport de l'électricité, RTE, créé en 2005.

C'est 160 distributeurs. Les entreprises locales de distributions représentent 99,6% des distributeurs français puisqu'il y a un seul distributeur de taille nationale qui s'appelle ERDF, créé le 1^{er} janvier 2008.

C'est également 200 fournisseurs d'électricité. Dans ces 200 fournisseurs, il y a 160 entreprises locales de distribution, un fournisseur national et maintenant, on peut estimer qu'il y a sur le marché français une quarantaine de fournisseurs qu'on qualifie de nouveaux entrants, qui oeuvrent dans le marché concurrentiel.

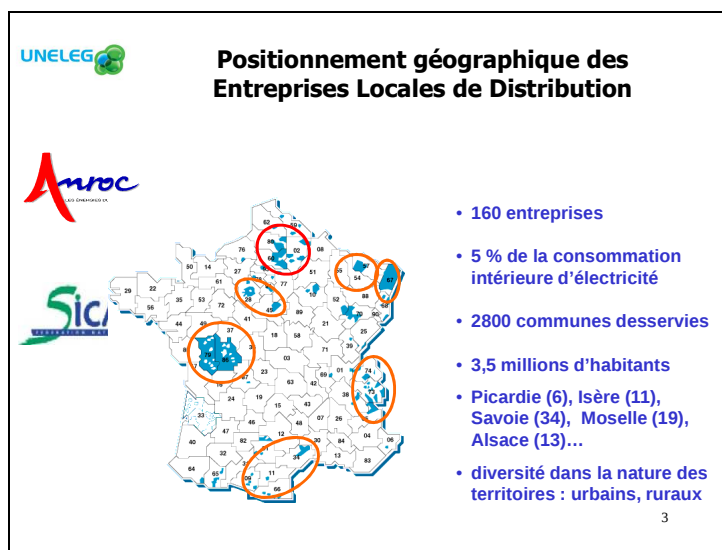
Et derrière, il y a 30 millions de clients.

Donc, en tant qu'entreprises locales de distribution – c'est un vocable qui a remplacé l'ancien terme de distributeur non nationalisé – nous oeuvrons principalement dans la distribution, la production et la fourniture. Je dirais même que sur certaines zones et sous certaines conditions, certaines ELD exploitent des réseaux de distribution à la tension de 225 000 volts.

Nous couvrons toute la sphère de l'activité électrique en France.

Le positionnement géographique maintenant :

Fig. 2. Les ELD en France



Mes propos sont axés électricité puisque ce sont les électriciens que vous avez invités à votre table. Il y a également 21 entreprises locales de distribution gazière. La plupart de ces entreprises, excepté deux, sont des entreprises mixtes qui font de l'électricité et du gaz. Pour le monde de l'électricité, il y a 160 entreprises à peu près. Je dis à peu près car il y a des fusions, des regroupements. Il y a également des entreprises qui disparaissent, même si elles sont peu nombreuses. Donc mes données ne sont peut-être plus tout à fait exactes et c'est peut-être 153 à la place de 160.

Ces entreprises en France distribuent 5% de la consommation intérieure de l'électricité. Cela fait quand même quelques TWh. Je vous rappelle que la consommation intérieure, c'est 450 TWh.

Nous desservons 2 800 communes, soit à peu près 8% des communes, 3,5 millions d'habitants.

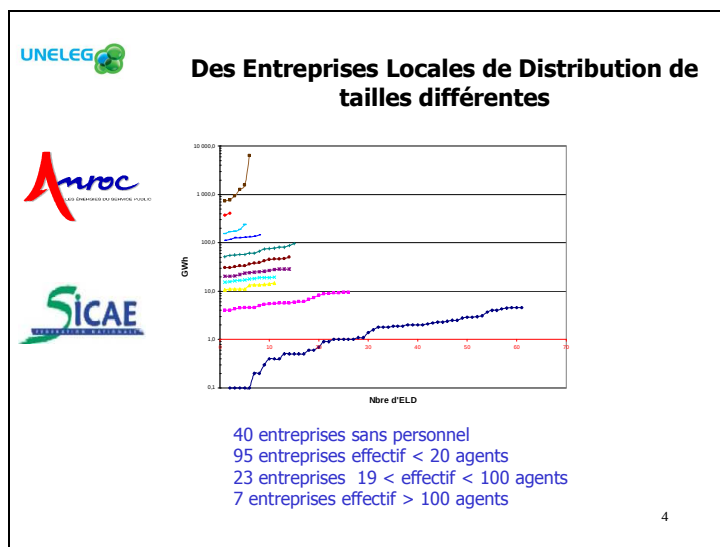
Et il y a de forts particularismes locaux, qui s'expliquent par des raisons historiques. Par exemple, en Picardie, qui est une terre d'agriculture, il y a eu une émergence des SICAÉ. Il en reste 6 puisque la plupart ont fusionné. L'Isère et la Savoie sont marquées par des régies productrices puisqu'on a installé assez tôt, sur l'emplacement des anciennes chutes d'eau, une centrale de production d'électricité et on a commencé à distribuer l'électricité. La Moselle est elle aussi également marquée par une forte présence des régies. Michel, tu es de l'UEM et je pense qu'il y a un peu d'occupation allemande là derrière... Non ? Ca n'a rien à voir ? Egalement l'Alsace, qui est distribuée par Electricité de Strasbourg, qui avait auparavant le statut de régie et qui est devenue maintenant une filiale d'EDF à 80% mais qui appartient au monde des entreprises locales de distribution.

Autre particularité, la Vienne et les Deux-Sèvres, qui sont des départements pratiquement entiers couverts par deux régies : Sorégies Deux-Sèvres, qui s'appelle maintenant Séolis, et Sorégies Vienne.

Il y a une grande diversité des territoires. Monsieur Bouvier vient de GEG (Gaz et électricité de Grenoble). C'était un distributeur urbain puisque GEG, qui est une SEM, ne desservait qu'une commune urbaine. Quand vous regardez la situation dans la Vienne, la Vienne, c'est 125 000 clients, 5 000 km de réseaux de distribution HTA de 20 000 volts. Donc là, on est vraiment dans des zones très très rurales.

Nous sommes également des entreprises de taille très différente :

Fig. 3. Taille des ELD



Sur ces 150 ou 160 entreprises, il n'y a que 3 entreprises qui dépassent des ventes à hauteur de 1 TWh. Ces 3 entreprises doivent être Strasbourg, l'UEM et la Vienne.

Vous avez derrière, comme vous le voyez, une multitude de petites entreprises. On est là vraiment dans l'économie communale. C'est la régie municipale d'électricité qui dessert 200, 300, 400 clients.

Au niveau des effectifs de ces entreprises, c'est un autre facteur, il y a 40 entreprises sans personnel. Alors, comment faire fonctionner une entreprise sans personnel ? Eh bien tout simplement, ce sont des entreprises directement rattachées à des collectivités et c'est l'employé communal qui est également l'employé de la régie.

Vous n'avez que 7 entreprises dont l'effectif est supérieur à 100 agents.

Autre grosse différence entre les ELD, les structures juridiques différentes :

Fig. 4. Structures juridiques des ELD



Tout d'abord les services municipaux ou intercommunaux qui sont, par définition, une partie de la collectivité gérée par les élus locaux. Donc vous avez une activité qui est confiée à un service de la mairie. Il en reste encore. Le plus beau fleuron a disparu il y a quelques années : c'était le service municipal d'électricité de Tourcoing. Ce sont des distributeurs locaux qui ont très peu d'autonomie dans leur fonctionnement puisqu'ils sont directement dépendants de la collectivité.

Vous avez ensuite les régies, avec trois statuts, plus ou moins complexes : des régies à simple autonomie financière, des régies à personnalité morale et autonomie financière et un type très particulier, la régie de type 1917. Ce sont des régies qui ont une autonomie financière et une personnalité morale mais qui ont également des contraintes complémentaires dans leur fonctionnement.

Depuis quelque temps, nous voyons apparaître de plus en plus de Sociétés d'économie mixte. Pourquoi des SEM ? Tout simplement parce que nos entreprises sont astreintes de plus en plus à des contraintes de filiation des activités et donc le passage obligé est le passage par la SEM pour permettre la création de filiales. Ca, c'est la première contrainte. Deuxième contrainte peut-être : une plus grande liberté de fonctionnement dans la gestion d'entreprise et la possibilité d'accueillir des investisseurs qui sont souvent la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit agricole ou d'autres entreprises locales de distribution.

Dans les particularités également, il y a les Sociétés d'intérêt collectif agricole d'électricité. Elles se sont créées au début du siècle, entre les années 1910 et 1925, sur la base de la

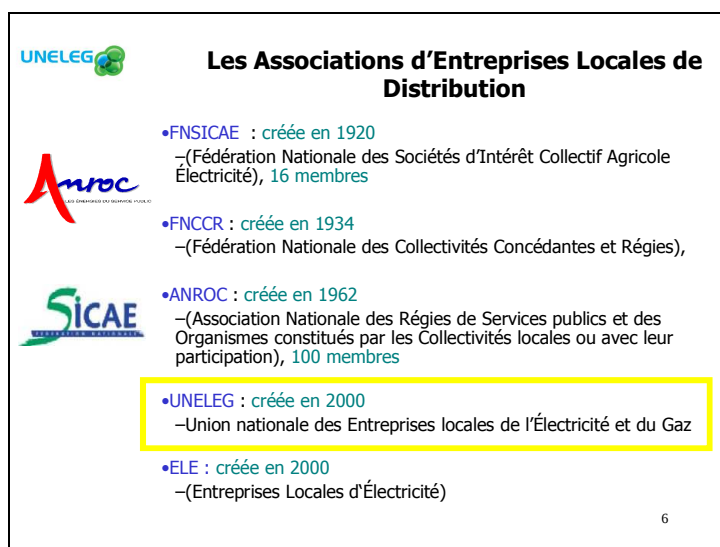
coopération agricole, du fait d'une carence des opérateurs privés pour électrifier les campagnes. Ces coopératives n'ont pu poursuivre leurs activités dans leur état de coopérative puisqu'en coopérative, le régime, c'est que pour bénéficier des services, il faut être porteur de parts, ce qui était contraire à la loi de 1906 qui dit qu'on doit raccorder tout client qui en fait la demande. Donc il y a un statut qui est né, qui est le statut de SICAIE. Ce statut a été créé en 1920 pour l'électricité et depuis s'est généralisé à d'autres activités agricoles.

Et nous avons également dans nos adhérents une coopérative d'usagers qui réunit des usagers qui avaient besoin à l'époque d'électricité.

Depuis quelques années également, de nombreuses filiales sous forme de Société anonyme, de Société anonyme simplifiée (SAS) ou de SARL. Ces filiales, pour la plupart, gèrent des activités connexes à la distribution d'électricité ou sont tout simplement depuis 2008 des filiales des entreprises de fourniture puisqu'il y a une séparation juridique imposée des activités lorsque l'ELD dessert plus de 100 000 clients.

Rapidement les associations des entreprises locales de distribution :

Fig. 5. Les associations représentant les ELD



La FN SICAE, qui est la plus ancienne, créée en 1920. 16 membres. Il s'est créé une soixantaine de SICAE. Certaines ont disparu, d'autres ont fusionné et actuellement, il reste 16 entreprises.

La FNCCR, qui est venue se présenter dans le cadre de vos travaux, qui était à l'origine la Fédération nationale des collectivités électrifiées, qui avait pour but d'électrifier le pays.

L'ANROC créée en 1962, 100 membres.

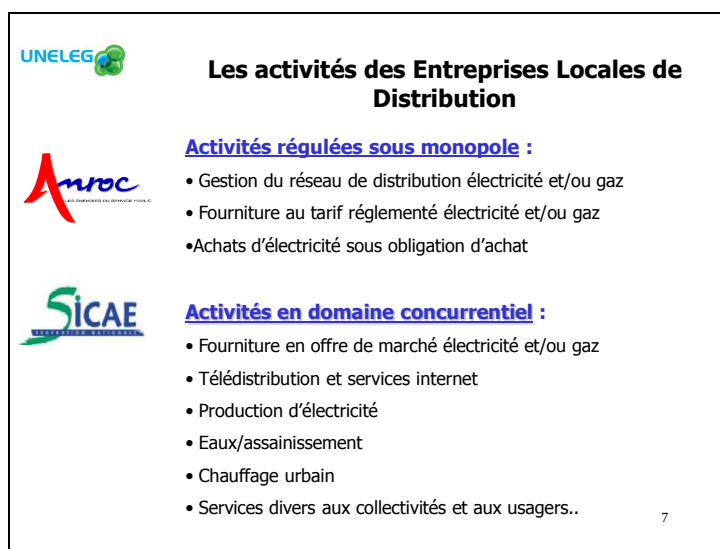
Et la plus récente, l'UNELEG, qui a été créée en 2000 à l'issue de la première loi dérégulant le secteur de l'électricité. Cette association a été créée au départ pour exercer son activité dans le domaine social puisque nous sommes passés d'un monde statutaire au monde de la négociation collective. Et il fallait donc créer une structure syndicat professionnel pour participer aux négociations collectives.

Depuis, l'UNELEG intervient dans le domaine économique. Particularité de l'UNELEG : ses adhérents sont les mêmes que les adhérents de l'ANROC et de la FN SICAE, ce qui veut dire que nous intervenons sur le même champ d'activité, après concertation.

C'est un schéma un peu complexe mais le souhait a été de ne pas faire disparaître les associations primaires qui étaient l'ANROC et la FN SICAE.

Les activités des entreprises locales de distribution :

Fig. 6. Les activités des ELD



Nous sommes nés du monopole puisque l'origine de nos entreprises résulte dans une très vieille loi, la loi de 1906, qui dit que la distribution d'électricité et de gaz est une prérogative communale. Et donc cette activité peut s'exercer soit sous le régime de la concession, soit sous le régime de la supervision de la collectivité. Donc nous exerçons des activités régulées sous monopole qui sont principalement dans le nouveau langage résultant de la dérégulation la gestion du réseau de distribution d'électricité et de gaz, la fourniture au tarif réglementé d'électricité et de gaz et également l'achat d'électricité sous obligation d'achat donc prérogative des opérateurs historiques.

Nous avons à côté de cela des activités en domaine concurrentiel, qui dépendent de la taille de l'entreprise, de son implantation, également des desiderata de la collectivité. On retrouve principalement, pour la plupart des entreprises, la fourniture en offre de marché de l'électricité et du gaz parce que nos clients sont comme les autres : certains ont envie de tâter de la concurrence. Il a donc fallu s'inscrire dans une logique d'offre du marché pour les satisfaire. C'était cela ou les perdre mais vous verrez plus tard qu'on a eu quand même beaucoup de contraintes posées par le législateur. Comme activité connexe également à la distribution d'électricité, les activités de réseaux : la télédistribution et les services internet, l'eau, l'assainissement, le chauffage urbain, les services divers aux collectivités et aux usagers. On peut citer par exemple certaines ELD qui géraient l'abattoir municipal. Et également des interventions dans un domaine d'intervention historique, qui est la production d'électricité.

Sur l'accès au réseau de distribution, notre tâche consiste tout simplement à acheminer l'électricité depuis le point de livraison par le transporteur jusqu'à l'utilisateur final ou, dans un autre schéma, à évacuer l'électricité produite par un producteur sur le réseau de distribution ou de transport lorsque le réseau de distribution ne peut consommer cette énergie. Donc une activité classique, maintenant définie par la loi, qui est une activité d'exploitation des réseaux, de développement, ce que vous pouvez voir sur la diapositive suivante :

Fig. 7. Les activités régulées des ELD



Les activités régulées des ELD




1 - L'accès au réseau de distribution : acheminement de l'électricité depuis le point de livraison par le transporteur jusqu'à l'utilisateur final

- Exploitation des réseaux,
- Développement, entretien et renouvellement des ouvrages,
- Dépannage, maintenance,
- Raccordement des soutireurs et des producteurs,
- Comptages de l'énergie électrique et participation au mécanisme de reconstitution des flux.

2 - La fourniture d'électricité aux clients n'ayant pas fait usage de la concurrence selon des tarifs réglementés fixés par les pouvoirs publics

3 - La réalisation de la politique sociale en termes de fourniture d'électricité.

4 - La fourniture de services annexes

8

Juste une précision sur le mécanisme de reconstitution des flux. C'est un mécanisme complexe qui a été mis en application au niveau national, qui permet dans un monde dérégulé d'affecter à chaque binôme consommateur producteur un fournisseur. Et donc de calculer pour ce fournisseur si la somme des consommations de ses clients est égale, supérieure ou

inférieure à la somme des productions injectées sur le réseau. C'est relativement complexe. Dans l'hypothèse où il y a des écarts, le producteur se voit taxé financièrement de sa contribution aux écarts puisque cela veut dire que le Réseau de transport d'électricité, qui est chargé d'équilibrer, a fait appel à des moyens de production.

Nous avons également des activités de fourniture d'électricité aux clients qui n'ont pas fait usage de la concurrence selon des tarifs réglementés.

Nous avons également la réalisation de la politique sociale en termes de fourniture d'électricité. Cette politique peut se décliner en trois grands domaines : le tarif de première nécessité, accordé aux clients les plus démunis sous condition de ressources, notre participation et notre contribution au Fonds de solidarité logement (FSL), qui est un fond d'aide à l'énergie et des participations à des mécanismes annexes au niveau local tels que des associations qui aident à la maîtrise de l'énergie.

Dernier point : la fourniture de services annexes sous monopole.

Nous avons aussi des activités autour de la production d'énergies renouvelables :

Fig. 8. Les ELD et les énergies renouvelables

UNELEG

Les activités des ELD autour de la production ENR

- Amroc**
 - La définition des zones d'accueil de la production ENR
 - Les études techniques et le raccordement
 - L'obligation d'achat : une mission des opérateurs historiques
- SICAIE**
 - La production
 - - Historiquement, certaines ELD exploitaient des centrales de production hydraulique
 - - Cette activité est en fort développement depuis quelques années
 - - Quelques ELD ont pris des participations ou ont initié des projets éoliens, photovoltaïques ou biomasse
 - - En milieu urbain, réalisation ou exploitation de centrales de cogénération

9

Nos activités sont nombreuses puisque nous sommes d'abord à l'origine de la définition des zones d'accueil de la production des ENR. Principalement de la zone d'accueil des énergies éoliennes. Je vous rappelle qu'après un long débat, le choix qui a été fait en France, c'est de concentrer les productions éoliennes sur des zones données, qui s'appellent des ZDE, Zones de développement de l'éolien. Cette solution a été retenue par rapport à une solution qui était

de faciliter plutôt l'émergence de champs isolés, de puissance réduite. Et donc les ELD, comme ERDF, sont associées à la définition de ces zones. Elles sont après associées aux études techniques et au raccordement puisque le gestionnaire de réseaux est le responsable de l'accès aux réseaux.

Nous avons également une autre mission, qui ne fait pas partie des missions de distributeur mais qui nous a été confiée : c'est l'obligation d'achat. Nous sommes tenus de racheter, sous respect de certaines conditions, l'énergie produite par les centrales ENR, sous réserve bien entendu qu'il y ait une demande. Je le précise parce que l'obligation d'achat ne coule pas de source. Actuellement, nous avons des prix de marchés qui sont supérieurs aux prix de l'obligation d'achat de l'éolien. Ça peut inverser la donne dans l'avenir et donc on peut voir émerger de nouvelles solutions pour le développement des productions ENR. Toujours est-il que cette mission nous est confiée.

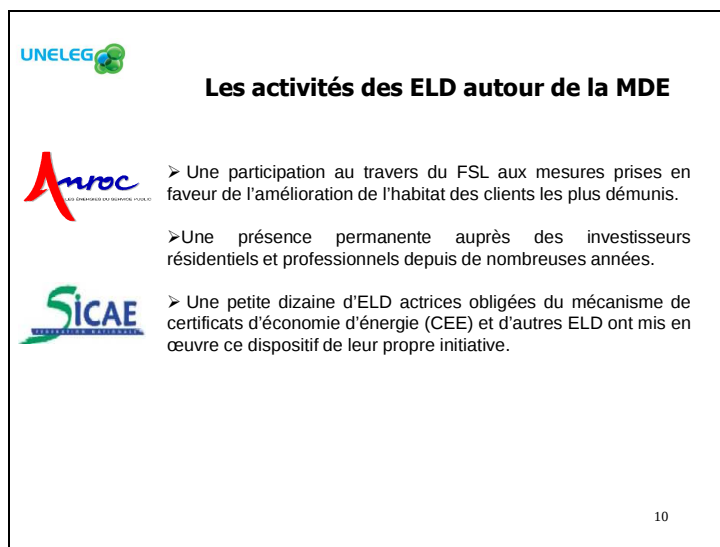
Nous avons également de la production. Alors, historiquement, beaucoup d'ELD exploitaient des centrales de production hydraulique de petite puissance. Je vous rappelle que la loi de 1946 a nationalisé tout ce qui dépassait les 8 MVA. Donc ces centrales étaient de production réduite. Et depuis quelques années, nous avons vu des entreprises locales qui se positionnaient sur la production hydraulique mais dans un autre contexte. C'est-à-dire qu'auparavant, la production hydraulique était locale, située sur la zone de desserte. Elle bénéficiait de dispositifs relativement complexes, qu'on appelait l'énergie réservée, l'énergie restituée. Maintenant, on voit des entreprises investir dans la production hydraulique en-dehors de leur zone de desserte au travers de filiales de production et de rachat de centrales hydrauliques. Elles veulent ainsi mettre à profit une expérience dans ce domaine et, bien entendu, en filigrane, retrouver des revenus pour compenser une activité qui risque de souffrir de l'ouverture des marchés.

Nous avons également des entreprises qui se sont lancées dans l'éolien, le photovoltaïque, le biomasse, qui est un complément idéal pour produire de l'électricité dans certains domaines. Par exemple dans le département de l'Aisne, il y a une centrale à pales qui est en cours de gestation avec une participation des SICAE. Il y a une centrale également à partir de boues de centrales d'épuration qui est en train de se monter dans l'Oise. Et donc il y a des participations des ELD dans ces chantiers.

En milieu urbain, le mode de production que l'on rencontre surtout, c'est bien entendu la centrale de cogénération.

Autour de la MDE (Maîtrise de la demande d'électricité) :

Fig. 9. Les ELD et la maîtrise de la demande d'électricité



UNELEG

Les activités des ELD autour de la MDE

Amroc
LES ENERGIES AU SERVICE PLUS

➤ Une participation au travers du FSL aux mesures prises en faveur de l'amélioration de l'habitat des clients les plus démunis.

➤ Une présence permanente auprès des investisseurs résidentiels et professionnels depuis de nombreuses années.

SICAE
LES ENERGIES AU SERVICE PLUS

➤ Une petite dizaine d'ELD actrices obligées du mécanisme de certificats d'économie d'énergie (CEE) et d'autres ELD ont mis en œuvre ce dispositif de leur propre initiative.

10

Notre participation au FSL passe par des subventions mais aussi des conseils en matière d'habitat, en matière de gestion. Mon collègue Christophe Chauvet dans la Somme est ici. Son entreprise participe à une association locale qui a développé les conseillers en environnement énergétique, qui permettent aux plus démunis de recevoir en matière d'utilisation d'énergie pour leur éviter de se retrouver dans des situations difficiles.

Juste une remarque aussi sur le deuxième point : notre présence auprès des investisseurs résidentiels et professionnels depuis de nombreuses années. Pourquoi est-ce que je le signale ? Parce que, pendant longtemps, on a vendu un mauvais produit, quand je dis nous, ce ne sont pas les fournisseurs d'électricité, ce sont les promoteurs et autres constructeurs qui ont vendu un chauffage électrique de très mauvaise qualité. Et, très naturellement, les distributeurs d'électricité ont essayé de contrer ces contre-références par une politique de maîtrise de l'énergie, d'amélioration de l'habitat au travers de subventions, de montage de réseaux de partenariat ou d'autres mécanismes...

Enfin, dernière nouveauté, nous sommes également partie prenante depuis 2006 dans le mécanisme des certificats d'économie d'énergie puisqu'un certain nombre d'entreprises ont mis en place ce mécanisme contraint et forcé. Nous avons eu notre quota de certificats blancs à réaliser. Et d'autres entreprises l'ont fait délibérément.

Nous avons un certain nombre de contraintes réglementaires :

Fig. 10. Les contraintes réglementaires des ELD françaises (1)



Les contraintes réglementaires des Entreprises Locales de Distribution



A- Activité de Gestion du Réseau

Afin de garantir un comportement non discriminatoire du gestionnaire de réseau (GRD):

- Obligation de séparation juridique des activités si nombre de clients desservis > 100 000 → perte d'efficacité
- Obligation d'établir des comptes dissociés si absence de séparation juridique,
- Obligation de créer 2 GRD si gaz et électricité
- Les activités autres que la gestion du réseau doivent être classées dans la rubrique autres activités et ne peuvent être exercées par le gestionnaire de réseau,
- Le chiffre d'affaires des filiales du GRD doit être marginal par rapport à l'activité principale (< 5%),
- Les GRD ne peuvent intervenir sur le marché des CEE.

11

Sur l'activité de fourniture, voici, là encore, nos contraintes réglementaires, qui sont fortes :

Fig. 11. Les contraintes réglementaires des ELD françaises (2)



Les contraintes réglementaires des Entreprises Locales de Distribution



B- Activité de fourniture d'électricité et autres activités :

- Une levée partielle des contraintes de territorialité avec l'article 23 bis de la loi du 8 avril 1946 : Obligation de création d'une filiale ou de prise de participation dans une société pour exercer une activité de fourniture d'énergie en dehors de la zone de desserte.
- Obligation d'établir des comptes dissociés au titre de la fourniture d'énergie réglementé/concurrentiel
- Le principe de territorialité concerne l'ensemble des activités en domaine régulé.
- Contraintes d'ordre fiscal (IS) ou d'ordre juridique pour certaines entreprises publiques

12

Au départ, la loi de 2005 a dit : les distributeurs non nationalisés, les ELD, vous le droit de travailler sur le secteur concurrentiel mais uniquement sur votre zone de desserte. Vous avez droit de faire des offres de marché à vos clients historiques. Donc nous étions dans un jeu un peu stupide où, sous couvert d'ouverture à la concurrence, tous les concurrents pouvaient venir chez nous nous prendre des clients et on ne pouvait pas leur rendre des coups. C'est une situation particulièrement désagréable de toujours sortir du terrain de foot en ayant fait au mieux match nul et souvent en ayant perdu. Donc, grâce à un lobbying, nous avons eu depuis

2005 la possibilité de créer des filiales de commercialisation ou de prendre des participations dans des sociétés de commercialisation créées par d'autres opérateurs et nous n'avons plus la contrainte géographique. Bien entendu, ce n'est plus l'entreprise locale. C'est une structure annexe.

Sur le financement de la politique énergétique locale :

Fig. 12. Le financement des politiques énergétiques locales par les ELD



Les ELD et le financement de la politique énergétique locale

- Les excédents de la distribution sont utilisés localement,
- Un développement des réseaux qui peut être axé sur la politique d'aménagement du territoire, le développement de la production et pour les ELD mixtes, l'arbitrage entre les énergies,
- Le choix des techniques laissé à la collectivité dans la limite des financements disponibles → un taux accru d'enfouissement sur les zones ELD,
- Une possibilité accrue de coordination des opérations,
- La possibilité de moduler la fiscalité locale de l'énergie en fonction des besoins recensés.

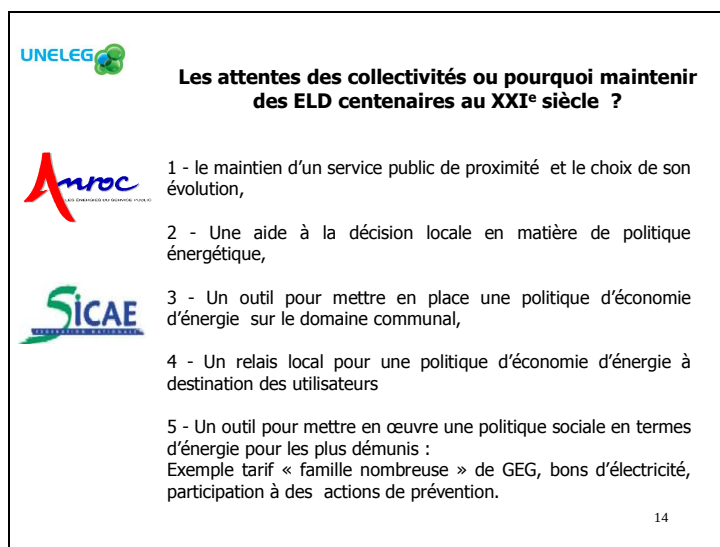
13

Globalement, l'une des caractéristiques des ELD, c'est que les excédents de la distribution sont utilisés localement. Il y a un principe de territorialité et donc ceci permet à une zone donnée de bénéficier des ressources de son entreprise ou de son concessionnaire. C'est un point fort puisque nous pouvions difficilement - bien qu'avec l'article 23bis, nous pouvions investir dans des sociétés de commercialisation - travailler en-dehors de nos zones historiques. Ca, ça permet différentes actions, mentionnées sur la diapositive.

Sur la modulation de la fiscalité locale, il y a un domaine qui s'appelle la taxe locale sur l'électricité, qui va être rénovée bientôt puisque la directive de 2003 va rentrer en application au 1^{er} janvier 2009. Mais il y a également une possibilité de moduler à ce niveau là.

Quelles sont les attentes des collectivités ?

Fig. 13. Les attentes des collectivités locales en matière d'énergie



UNELEC

Les attentes des collectivités ou pourquoi maintenir des ELD centenaires au XXI^e siècle ?

Amroc

SICAIE

- 1 - le maintien d'un service public de proximité et le choix de son évolution,
- 2 - Une aide à la décision locale en matière de politique énergétique,
- 3 - Un outil pour mettre en place une politique d'économie d'énergie sur le domaine communal,
- 4 - Un relais local pour une politique d'économie d'énergie à destination des utilisateurs
- 5 - Un outil pour mettre en œuvre une politique sociale en termes d'énergie pour les plus démunis :
Exemple tarif « famille nombreuse » de GEG, bons d'électricité, participation à des actions de prévention.

14

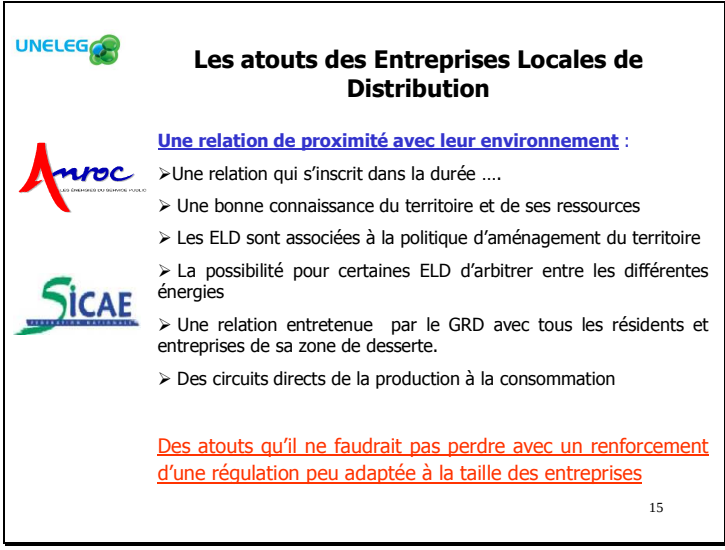
Je pense que la caractéristique forte des ELD, c'est le service public de proximité et le poids de l'évolution de ce service. Les collectivités sont maîtres de leur distribution, renforcent ou pas la présence locale mais sont à peu près assurées d'avoir en face d'elles un interlocuteur, pas forcément un centre d'appel – n'y voyez aucune critique de ma part – basé au Maroc et un téléphone qui dit « tapez 1, tapez 2, tapez 3 ». Dans les ELD, souvent, il y a un bureau pour quelques milliers d'habitants, quelques milliers de clients et il y a un interlocuteur en chair et en os qui a un numéro de portable et une carte de visite et qui peut être joignable.

Il y a également une aide à la décision locale en matière de politique énergétique. Il y a des personnes très performantes, qui connaissent bien tous les domaines et qui peuvent apporter un support à des élus qui sont parfois dépassés par les politiques énergétiques.

C'est également un outil pour mettre en place une politique d'économies d'énergie sur le domaine communal mais également à destination des utilisateurs. Nous pouvons relayer le message des collectivités. Nous pouvons détecter les habitations ou les locaux qui mériteraient le choix d'une véritable politique d'économies d'énergie. Et, bien entendu, c'est un outil pour mettre en œuvre une politique sociale en terme d'énergie pour les plus démunis. Par exemple, je sais qu'à Grenoble, il y a un tarif d'électricité « familles nombreuses » qui permet de répondre à certaines difficultés.

Les atouts...

Fig. 14. Les atouts des ELD



Les atouts des Entreprises Locales de Distribution

Une relation de proximité avec leur environnement :

- Une relation qui s'inscrit dans la durée ...
- Une bonne connaissance du territoire et de ses ressources
- Les ELD sont associées à la politique d'aménagement du territoire
- La possibilité pour certaines ELD d'arbitrer entre les différentes énergies
- Une relation entretenue par le GRD avec tous les résidents et entreprises de sa zone de desserte.
- Des circuits directs de la production à la consommation

Des atouts qu'il ne faudrait pas perdre avec un renforcement d'une régulation peu adaptée à la taille des entreprises

15

... c'est une relation qui s'inscrit dans la durée, une relation de proximité, une excellente connaissance du territoire et de ses ressources puisque nous sommes des entreprises locales, avec, en plus, peu de turnover dans nos personnels et souvent l'embauche de personnel local. Tout est dans le même ordre d'idées. Nous sommes toujours associés à la politique d'aménagement du territoire, que ce soit la conception des schémas directeurs, maintenant des PLU, etc... Chaque fois, l'ELD est consultée.

Nous pouvons éventuellement arbitrer entre plusieurs énergies lorsque nous sommes mixtes et de plus en plus d'ELD profitent d'une certaine libéralisation de la desserte gazière pour s'inscrire dans une activité de gestion du réseau de gaz.

Et, bien entendu, nous avons une relation forte et historique avec tous les résidents. C'est un point important parce qu'il faut bien voir que, dans le monde de demain, le gestionnaire de réseaux, c'est la seule personne qui sera en contact avec tous les usagers, quel que soit leur fournisseur, et qu'il y aura des contacts constants et répétés. Le fournisseur demain changera. Ce ne sera pas toujours le même. S'il faut mener une politique, on passera d'EDF à GDF, de GDF à Poweo ou Direct Energie. On voit mal une constance des relations, une constance de la politique.

Enfin, bien entendu, des circuits directs de la production à la consommation.

Alors, en conclusion, les ELD, je pense, ont beaucoup d'atouts pour mener une politique énergétique locale. Notre crainte, et elle est forte, c'est qu'il ne faudrait pas perdre ces atouts

avec une régulation peu adaptée à la taille des entreprises. Même si nous arrivons à nous faire entendre auprès des administrations, notamment la Commission de régulation de l'énergie, on constate que le modèle qui est retenu actuellement, c'est « une seule tête, un seul moule » et surtout, pour les fournisseurs nouveaux entrants, pour ne pas distordre la concurrence, un seul modèle et ce modèle bien entendu est celui d'un opérateur national et ne correspond pas du tout à nos entreprises.

Temps de débat (1)

Jean-Claude Gazeau

J'aurais juste une question de précision sur les conseillers en environnement énergétique...

Gérard Lefranc

Je vais laisser la parole à mon collègue, Christophe Chauvet, qui m'a remplacé à la Direction générale des entreprises. C'est un projet qu'il connaît beaucoup mieux que moi.

Christophe Chauvet

Une opération a été menée maintenant depuis 10 ans dans l'arrondissement de Cambrai, qui consiste à aller aider les clients en difficulté de paiement dans l'énergie de façon générale mais aussi avec les fluides, l'eau, le téléphone, etc pour leur donner des conseils sur la gestion de leur budget. La gestion du budget, c'est pas simplement une gestion de leur budget. C'est aussi la gestion de leur énergie avec des ateliers, des jeux, des choses vraiment au plus proche des clients pour justement leur montrer qu'au-delà de la ressource, ils doivent essayer de limiter leur consommation pour l'adapter à la ressource et ne pas gaspiller. On passe par des associations intermédiaires, je vous passe les détails là-dessus. Le taux de réussite : 50% des gens qu'on est allé voir ne replongent pas entre guillemets. C'est-à-dire qu'en fait ils arrivent à gérer leur budget par la suite. Ça demande parfois de l'étalement et compagnie mais ça, ça fait partie du jeu : l'engagement qu'a l'ELD avec la collectivité et avec le client. Et ensuite, 30% sont des gens qui ont encore des difficultés mais qui ont la volonté d'améliorer les choses et il n'y a plus de problèmes d'impayés, de coupures et ainsi de suite. Et il y a 20% qu'on n'arrive pas à recalculer. Mais on trouve que l'investissement après 10 ans est particulièrement intéressant. On est en train de monter le système en puissance dans la zone

de Cambrai mais aussi dans d'autres zones dans la Somme parce que ça marche : 80% des gens qu'on arrive à remettre dans le système.

Jean-Claude Gazeau

C'est donc un profil plutôt assistante sociale ou expert ?

Christophe Chauvet

C'est entre assistance sociale et expert puisqu'en fait, ce sont au départ des assistantes sociales qui ont été formées à tout ce qui est économies d'énergie. C'est plutôt au départ assistantes sociales.

Jean-Claude Gazeau

Et une question liée : les espaces infos énergie...

Jean-Claude Gazeau

C'est quelque chose qui est complémentaire. On va les aider mais les espaces infos énergie, ils sont trop généralistes... Là, on va toucher du doigt avec précision.

David Beauvisage

Je voulais demander à monsieur Lefranc si le maintien de l'article 23 de la loi de 1946 lui paraissait encore justifié aujourd'hui. Je m'explique un petit peu. Le système a été cristallisé en 1946. On a donné la possibilité aux ELD de se maintenir, éventuellement en changeant de statut mais sans pouvoir étendre leur territoire tel qu'il était à la nationalisation. Aujourd'hui, on distingue la gestion des réseaux de distribution d'un côté et la fourniture, la fourniture étant en concurrence... Par exemple, la ville de Grenoble a une ELD qui lui permet de mener une politique publique via son opérateur en matière d'électricité. Là où dans les villes il y avait un concessionnaire privé à la nationalisation, ce concessionnaire a été repris par EDF et aujourd'hui, l'article 23 continue de s'appliquer et, finalement, une commune qui voudrait éventuellement faire de la fourniture ne le peut pas. Est-ce que ça vous paraît une situation justifiée, normale ou est-ce que vous avez une réflexion sur l'évolution de ce système ?

Gérard Lefranc

Si vous voulez, ma réflexion, c'est que nous sommes des petits et que, si on ouvre un système qui nous protège en tant qu'ELD, même si certains ont des velléités d'expansion, nous avons

plus à perdre qu'à gagner de la suppression de l'article 23. Vous n'êtes pas sans savoir que la maille pertinente de la distribution telle qu'elle est vue par la FNCCR ou par l'opérateur national, c'est le département et ça sera bientôt la région. Donc un distributeur local ne peut s'inscrire dans cette maille et donc militer pour la suppression de l'article 23. Ca veut dire qu'à terme, si les concessions sont mises en concurrence - et il n'y a pas de raison qu'avec l'évolution des directives européennes et de la réglementation, elles ne le soient pas à terme -, on aura beaucoup de mal à s'inscrire dans un schéma départemental ou régional parce qu'on n'a pas la taille. Il y a très peu d'entreprises qui peuvent dire : je couvre un département. Alors, pourquoi pas ? Mais, dans ce cas là, que l'on revoit l'ensemble de la distribution et qu'on supprime l'acteur monopolistique. La solution est peut-être là. Nous avons un problème bien sûr d'adaptation pour les plus petits d'entre nous et même pour les plus gros pour le monde de demain tel qu'on le voit et tel qu'on l'imagine, avec ces échanges d'informations, avec ce marché européen qui se crée... La solution, c'est peut-être de repenser la chaîne de la distribution. Est-ce qu'un opérateur national, qui fait 30 millions de clients, a la taille idéale pour être efficace dans un monde ouvert ? Mais actuellement, comme on ne parle pas de faire évoluer l'opérateur national, nous, nous disons : notre statut, somme toute, il nous protège et on ne voit pas pourquoi on remettrait en cause ce statut car on fait notre travail tous les jours, à la satisfaction des élus.

François-Mathieu Poupeau

Je propose qu'on laisse la parole à monsieur Pentiaux. On aura l'occasion de revenir sur ces questions d'évolution réglementaire, de contradictions entre les réformes et l'existant...

III. Un cas de ville moyenne en plein développement : Energies Services Lavour (ESL)

Bernard Pentiaux, Directeur d'Energies Services Lavour

Juste avant peut-être d'entamer la présentation que j'ai préparée, je voudrais revenir un petit peu sur cette question et compléter peut-être le propos de Gérard. En fait, la problématique qui est évoquée est vraiment complexe. Tout d'abord, je me situe un petit peu parce que ça va rentrer dans le propos après. J'ai été chef de service opérationnel à EDF dans le département du Tarn pendant 18 ans. Ensuite, j'ai été mis à disposition en tant que directeur du syndicat départemental d'électrification du Tarn donc je connais aussi très bien ce volet là. Et, depuis 6 ans, j'exerce cette responsabilité de diriger une ELD.

En fait, au-delà de ce problème là, il faut bien imaginer comment on exploite un réseau dans un département qui fait 200 km sur 100. Et donc je crois qu'il ne faut pas perdre de vue cette dimension là parce qu'il y a des contraintes d'accès, de temps, de délais et il faut penser aux gens qui peuvent faire l'objet de coupures quand il y a effectivement une tempête ou autre. La question se posera indéniablement de l'adéquation de ces difficultés là avec le fonctionnement d'une entreprise société anonyme. A un moment donné ou à un autre, les intérêts vont être divergents et il y aura nécessairement une réflexion qui devra être menée, peut-être sur la reconsidération de cet aspect là. En n'oubliant pas non plus une dimension dont on n'a pas parlé, qui est extrêmement importante : la péréquation tarifaire. Il faut savoir qu'aujourd'hui, l'électricité au fond des départements ruraux est facturée de la même manière qu'ici à Paris et que donc tout ça, ça rentre dans un grand équilibre et je crois que les schémas classiques devront être dépassés pour trouver le bon principe de fonctionnement, de manière à ce que chaque Français puisse y trouver son compte. Donc la question est très vaste et très complexe en fait.

Pour poursuivre l'échange de cet après-midi, on m'a demandé d'illustrer le propos général qu'a présenté Gérard Lefranc sur le fonctionnement des ELD en présentant le cas d'une petite entreprise, Energies Services Lavour (ESL).

Tout d'abord je vais essayer de vous dire où nous sommes situés :

Fig. 15. Quelques données sur Lavour

ENERGIES SERVICES LAVOUR
Pays de Cocagne

SITUATION

Lavour :

- 10 000 habitants,
- Située dans la 2^{ème} couronne toulousaine à 35 km (20 minutes) du périphérique.

2 événements majeurs dans son développement :

- La création de l'autoroute Toulouse – Albi – Rodez en 2001,
- L'installation des Laboratoires Pierre Fabre en 2000 (aujourd'hui 800 salariés).

Conséquences:

**UN DEVELOPPEMENT MOYEN DU CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL
DE 8% DEPUIS 6 ANS**

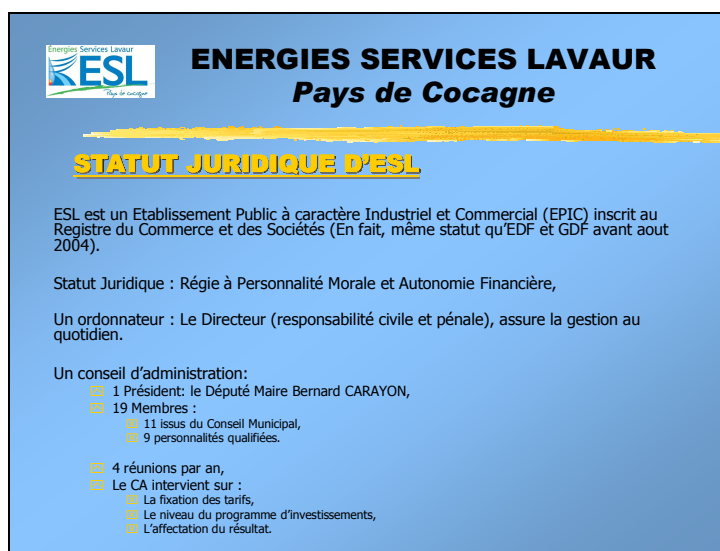
Lavour est une commune de 10 000 habitants qui est située dans la deuxième couronne toulousaine, à 35 km, 20 minutes du périphérique toulousain. Pourquoi je dis cela ? Parce que deux éléments majeurs sont venus impacter le développement de cette commune. Tout d'abord la création d'une autoroute entre Toulouse, Albi et Rodez en 2001. Et l'installation des laboratoires Pierre Fabre en 2000, qui aujourd'hui représentent 800 emplois sur le territoire de la commune de Lavour. Ces deux événements ont eu pour impact, avec l'idée de dire qu'on préfère habiter dans une commune où il y a tous les services mais pas forcément dans une zone très urbanisée, c'est-à-dire vivre un petit peu à la campagne, eh bien, on a bénéficié de cette idée là et on a beaucoup de Toulousains qui sont venus habiter par la facilité des transports – je n'ai pas parlé d'une liaison directe SNCF – à Lavour ou sur les communes que nous exploitons.

Résultat des courses : on a un fort développement de l'urbanisation et puis aussi, tiré par le développement de cette urbanisation, du tertiaire, des grandes surfaces. Aussi un autre élément important, c'est la création d'un établissement pénitentiaire pour mineur qui fait 300 emplois directs et indirects, qui a été ouvert l'année dernière. On a donc une dynamique qui est extrêmement importante. J'insiste sur ce point parce que, mon point de vue, c'est que chacune des 160 ELD évolue dans un contexte très particulier, en tout cas qui lui est particulier, et donc adapte sa stratégie à ce contexte là. C'est notre cas en fait. Et l'élément majeur pour adapter notre stratégie, c'est ça : une urbanisation qui est très importante, en tout

cas à notre échelle, et qui nous vaut un développement moyen du chiffre d'affaires de 8% par an depuis 6 ans.

Notre statut juridique :

Fig. 16. Statut juridique d'ESL



On a beaucoup de similitudes dans notre statut et notre fonctionnement avec EDF. Nous sommes une régie à personnalité morale et autonomie financière donc un statut très évolué et qui donne au quotidien une autonomie très importante.

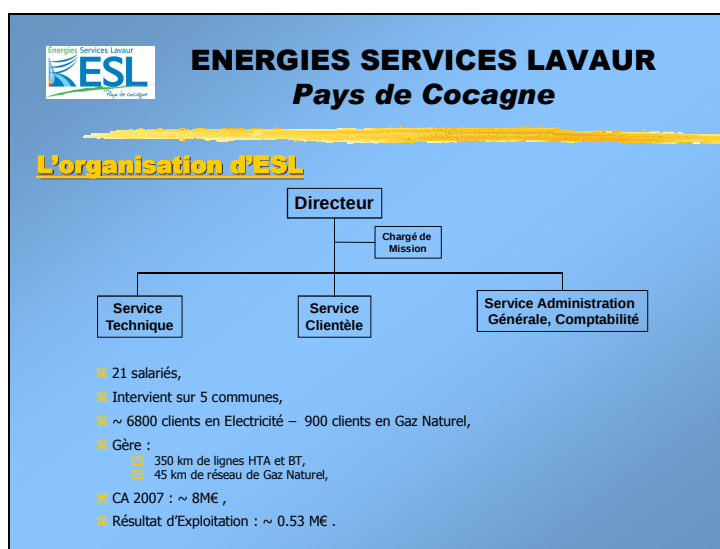
Dans notre Conseil d'administration, il y a majoritairement des élus de la commune de Lavar, qui est propriétaire de cette entreprise publique. Le Conseil d'administration – et je dis cela parce qu'il y a un lien très important avec le thème de notre réflexion d'aujourd'hui sur la politique locale – tient 4 réunions par an. Je dirais que le Conseil d'administration n'intervient pas sur des questions de quotidien mais par contre sur des questions de stratégie extrêmement importantes, comme le Conseil d'administration d'EDF précédemment, c'est-à-dire sur la fixation des tarifs. C'est au Conseil d'administration que se décident les tarifs. Petite parenthèse, nous avons calé nos tarifs d'électricité et de gaz - on verra cela tout à l'heure – sur la tarification d'EDF, en l'occurrence le tarif réglementé d'EDF. Le Conseil d'administration intervient aussi sur le niveau du programme d'investissement. C'est-à-dire que chaque début d'année, je viens présenter au Conseil d'administration un plan d'investissement à court terme et à moyen terme et c'est à ce niveau là qu'on adapte cela avec la politique qu'entendent mener les élus locaux. On le verra tout à l'heure. Et puis un point qui n'est pas négligeable et qui était exactement négocié dans les mêmes conditions à EDF

précédemment : c'est l'affectation du résultat. C'est-à-dire qu'on a un compte d'exploitation qui présente depuis quelques années, heureusement pour nous, des excédents. Au premier Conseil d'administration de chaque année, on décide de l'affectation du résultat. C'est un sujet évidemment extrêmement important puisque, de cette négociation, dépend notre capacité d'investissement. Donc, comme je le disais tout à l'heure, une très grande autonomie de fonctionnement au quotidien. En Conseil d'administration, nous n'évoquons jamais les problèmes de cœur de métier mais véritablement des questions importantes d'évolution de la politique énergétique locale et je vais essayer d'illustrer cet aspect là avec les diapositives suivantes.

Petite anecdote – par rapport au reste, c'est vraiment anecdotique mais il n'empêche – notre nom est assez récent et c'est en Conseil d'administration qu'au 1^{er} mai 2005, on a décidé de changer de dénomination. Notre nom était un petit peu barbare et classique on va dire : régie municipale d'énergie de Laval. Dans le contexte de l'ouverture du marché, de l'arrivée de nouveaux fournisseurs, c'est à ce niveau là que nous avons décidé de changer notre dénomination et de nous appeler Energies Services Laval à partir du 1^{er} mai 2005.

Notre organisation, simplement pour illustrer qu'elle colle véritablement à l'attente de la population locale :

Fig. 17. Organisation d'ESL



Je crois qu'il n'y a pas un agent de chez nous qui n'ait au minimum un contact avec un client chaque jour.

Trois directions avec un service technique qui est chargé de l'opérationnel technique : entretien et dépannage des réseaux. Un service clientèle qui a pour mission de facturer l'énergie et de répondre à toutes les questions que peuvent nous poser nos clients. Et puis un service un petit peu plus transverse qui est le service administration générale, comptabilité.

Nous gérons 350 km de réseaux 20 KV et basse tension, c'est-à-dire qu'on a une dimension rurale, péri-urbaine en tout cas, avec des réseaux qualifiés de réseaux urbains et ruraux pour ce qui est en-dehors de l'agglomération.

Maintenant, j'en viens à la question qu'on m'a demandé d'aborder : en quoi ESL contribue à une véritable politique locale de l'énergie ?

Fig. 18. Les métiers historiques d'ESL



En quoi ESL contribue à une véritable politique locale de l'énergie?

2 METIERS HISTORIQUES

- ❖ Créée en 1906, l'activité a débuté par la création d'une centrale hydroélectrique, l'usine de Saint Alain, complétée par la suite par la distribution d'électricité.
- ❖ En 1946, les Elus n'ont pas souhaité intégrer l'organisation avec Electricité De France.

UNE FORCE : LA PROXIMITE

Un petit mot d'histoire. Notre établissement a été créé en 1906 et l'activité a débuté curieusement par la création d'une centrale hydraulique, l'usine de Saint Alain, et, immédiatement après, s'est ajoutée derrière une distribution de l'électricité qui était produite. Il y a pas mal d'endroits en France où c'est comme cela que l'aventure a commencé en fait.

En 1946, loi de nationalisation et là où il y avait des entreprises privées, David Beauvisage l'évoquait tout à l'heure, la question a été de dire : on vous propose de rentrer dans un schéma avec une seule entreprise publique nationale, l'établissement EDF en 1946. La question a été posée à ce qui était souvent à l'époque les services municipaux : quelle est votre intention ? A

Lavaur, la question a été rapidement traitée : les élus de l'époque n'ont pas souhaité intégrer l'organisation avec le distributeur national qui était EDF. Pourquoi ? Parce que, déjà, à l'époque, il y avait une dimension qui apparaissait et qui était très forte – Gérard Lefranc l'a rappelée tout à l'heure – et qui est bien sûr la proximité.

Deux petits compléments par rapport à cela. Quand j'ai pris mes fonctions en 2002 à Lavaur, j'ai été étonné – mais vous ne pouvez pas savoir à quel point – de l'appropriation par la population locale de leur entreprise. J'ai été vraiment très stupéfait. J'ai observé pendant quelques mois avant de poursuivre la mission et la première chose que j'ai captée, c'était l'appropriation par la population locale. C'est incroyable l'attachement de la population à son entreprise de proximité quand elle existe ! Par rapport à ce que j'ai connu à EDF, je peux vous dire que c'était sensiblement différent. On note notamment une grande surprise du Toulousain qui vient habiter à Lavaur et qui cherche évidemment en arrivant pour mettre en service son installation les bureaux d'EDF. Il n'en trouve pas. Il parle à ses voisins. Et puis on dit : il y a ESL. Qu'est-ce que c'est ? Et donc, petit à petit, il fait connaissance avec notre établissement et il découvre la nature des services qu'on est en mesure de lui apporter. Et sans esprit partisan, je crois pouvoir dire qu'il les apprécie assez rapidement. On est même un petit peu débordé parce que, je ne sais pas si c'est une réaction par rapport à ce phénomène des 08 qu'évoquait Gérard Lefranc tout à l'heure mais nous avons fait un petit topo récemment pour mesurer la fréquentation de notre accueil clientèle. Nous recevons 15 000 personnes par an dans cet accueil ! Parfois simplement pour porter un chèque, dire bonjour... 15 000 visites à l'accueil, ça nous pose des problèmes de gestion de personnel de l'accueil notamment mais c'est un élément qui montre l'attachement et la nécessité pour la population locale de s'appuyer sur un service véritablement identifié.

On a poursuivi notre route et puis, justement, pour parler du lien entre nos activités et la politique locale, nous avons entamé une diversification de nos activités vers la distribution de gaz naturel :

Fig. 19. La diversification d'ESL dans le gaz naturel (1)



Alors, comment ça s'est passé ? En 1998, l'Etat a lancé une grande réflexion sur le Plan national de desserte du gaz naturel. L'objectif de ce plan national de desserte, qui était piloté par les préfetures, c'était d'identifier toutes les communes qui n'étaient pas encore équipées en gaz naturel et dont a priori une distribution de gaz pouvait paraître à l'époque rentable. Avec l'expérience que j'avais quand j'étais à EDF-GDF, je peux assurer qu'une commune de 10 000 habitants, si l'exploitant électrique avait été EDF, le gaz naturel y aurait été depuis des décennies. Parce que naturellement les liens entre EDF et GDF étaient sur le terrain permanents. Là, le fait que c'était une régie d'électricité à l'époque a fait que la question ne s'était jamais véritablement posée. C'est l'Etat, par cette réflexion sur le plan national de desserte, qui a amené les élus locaux à dire : au fait, les villes voisines comme Gaillac, Graulhet sont équipées en gaz naturel et pourquoi Lavaur ne le serait pas ? Donc une réflexion a été menée et puis l'intérêt économique, stratégique pour une commune d'offrir non seulement aux habitants mais au tertiaire et à l'industrie la possibilité d'accéder à cette énergie pas chère a rapidement progressé et donc Lavaur a été identifiée comme commune relevant du Plan national de desserte. Il fallait trouver un opérateur. Des contacts ont été établis avec Gaz de France qui, devant le potentiel d'une ville de 10 000 habitants, évidemment était très intéressé. Et puis finalement, les liens entre la commune et sa régie d'électricité étaient tels qu'à un moment la question s'est posée de confier la mission à la

régie. Sauf qu'on ne se transforme pas de distributeur d'électricité en distributeur d'électricité et de gaz comme ça du jour au lendemain. Je suis arrivé à ce moment là.

Fig. 20. La diversification d'ESL dans le gaz naturel (2)



En quoi ESL contribue à une véritable politique locale de l'énergie?

UNE DIVERSIFICATION : LE GAZ NATUREL (2)

- ✳ ESL a réalisé une étude de rentabilité,
- ✳ B/I favorable → challenge : Obtenir l'agrément du ministère de l'industrie.
- ✳ Novembre 2002 : ESL devient le 24^{ème} Distributeur gazier.
- ✳ 1^{er} juillet 2003 : MES du réseau (14 km en phase 1),
- ✳ Objectifs évoqués en Conseil d'Administration :
 - ☐ Alimenter dès que possible les quartiers HLM,
 - ☐ Desservir les zones économiques,
 - ☐ Accompagner la commune dans ses aménagements de voirie.

Donc l'étude de rentabilité a été réalisée. Dans notre jargon, c'est un critère qu'on appelle le B/I, c'est-à-dire bénéfices sur investissements. Ce critère s'est avéré favorable. Le challenge était donc d'obtenir l'agrément du ministère de l'industrie pour transformer la régie d'électricité en régie susceptible de distribuer du gaz naturel, en clair d'obtenir l'agrément. Cela a été un très gros travail, un énorme travail. Pendant 18 mois, chaque salarié de l'entreprise a été concerné. Parce qu'il n'y a pas un agent qui n'ait pas été impacté. On peut imaginer que ça se limite juste à l'aspect technique de poser des tuyaux et de faire des branchements d'usagers. En fait, pas du tout. L'agent d'accueil doit savoir expliquer une facture de gaz. Le comptable doit organiser la relève des compteurs, la tarification du gaz, la facturation des prestations de branchement, la cartographie, etc... Techniciens et cols blancs on va dire étaient impactés par cette affaire de gaz naturel. Donc ça a été un très gros travail collectif et, en novembre 2002, on a eu le plaisir d'obtenir l'agrément du ministère de l'industrie et de devenir ainsi le 24^{ème} distributeur gazier du pays, le premier d'entre eux étant bien sûr Gaz de France.

A partir de là, 1^{er} juillet 2003, mise en service du réseau. En tout cas en première phase avec 14 km de réseaux qui avaient été construits. On en est aujourd'hui à 45 km. Les critères de rentabilité - parce que le service public de proximité ne doit pas exclure des paramètres de rentabilité bien entendu - prévoyaient 100 clients par an pendant 5 ans. Aujourd'hui, comme je le disais tout à l'heure, on en est à 900 clients dont tous les gros consommateurs : hôpitaux,

lycées, collèges, hôtels, etc... Et donc ça fait partie d'un grand sentiment de satisfaction et d'un grand respect de la population parce que, vous savez, il y a un marché qui se tient sous les platanes chaque mercredi et c'est là où la vie de la ville se fait. Et donc, évidemment, dans une petite ville, tout le monde est au courant de tout et les gens ont été interrogatifs sur la capacité que nous avons à relever ce challenge de distribuer du gaz naturel. Je crois qu'aujourd'hui, tout le monde reconnaît que ça s'est bien passé et ça nous vaut le respect de la population. Et pourquoi est-ce important ? Parce qu'aujourd'hui, on est dans un monde de l'énergie ouvert et que, dans l'esprit des gens, démontrer cette capacité de réaction et de maîtrise d'un sujet pas évident au départ suscite le respect.

Petit point aussi, complémentaire, qu'on a découvert a posteriori et cela rejoint un petit peu la problématique d'aujourd'hui : c'est les CEE, les certificats d'économies d'énergie. On est dans les ELD impacté par pas mal de dispositifs qui sortent régulièrement. Il y en a un qui nous avait un petit peu échappé, c'était le dispositif sur les CEE. Et c'est d'ailleurs après un propos de Michel Bernard à l'ANROC qu'on a réalisé qu'à travers l'arrivée du gaz naturel et des 900 clients qui avaient changé d'énergie, on avait travaillé terriblement dans le domaine des CEE. Deux-tiers des gens qui ont basculé vers le gaz naturel sont des gens qui avaient des chaudières à fioul de très mauvaise qualité, qui sont passés vers des chaudières à condensation gaz et qui donc, à partir de là, relevaient de ce dispositif CEE. Et on ne l'a pas fait mais on a l'intention de le faire : essayer de mesurer le nombre de litres de fioul domestique qui ne sont plus aujourd'hui brûlés sur le périmètre de la commune et qui sont convertis par du gaz naturel. C'est vraiment quelque chose de considérable.

Alors, une règle pour assurer un service de proximité, c'est d'être en veille permanente et d'étudier toutes les possibilités de confortement de l'activité. La diversification vers le gaz naturel, ça a été un exemple. Au fil de notre vie, chaque ELD sur son territoire, il y a des choses qui se présentent qu'elle doit absolument étudier en concertation avec les élus locaux et puis éventuellement réaliser.

Alors, justement sur cet aspect de veille permanente, il y a un domaine qui est important pour nous, c'est l'hydroélectricité :

Fig. 21. ESL et l'hydroélectricité (1)

ESL Energies Services Lavoisier
ETRE EN VEILLE PERMANENTE

L'HYDROELECTRICITE

- Le territoire est traversé par un affluent du Tarn : l'Agout.
- ESL dispose de 2 centrales hydroélectriques:
 - Usine de Saint Alain
 - Usine du Carla2.6 MW de puissance installée
- En 2002, production autonome : 10 Millions de kWh pour 40 Millions vendus.
- En 2007, production autonome : 10 Millions de kWh pour 65 Millions vendus.

→ Une dépendance de plus en plus importante.

Comme je le disais tout à l'heure, le premier métier pour nous, ça a été de produire de l'électricité. Aujourd'hui, nous disposons de deux centrales hydroélectriques : l'usine de Saint Alain, qui est la première, l'usine du Carla, qui date des années 1960. Au total, 2,6 MW de puissance installée et des chiffres de production de l'ordre de 10 millions de kWh pour 40 vendus. L'urbanisation dont je faisais état tout à l'heure fait que nous sommes passés de 40 à 65 millions de kWh vendus et nos 10 millions produits sont restés 10 millions. Nos machines, elles ont une limite dans leur capacité de production. Donc en fait, on a une dépendance de plus en plus importante. Ce que nous ne produisons pas, nous le couvrons avec des achats à EDF.

Mi 2005, on a identifié un autre site équipable sur la rivière qui traverse notre territoire. C'est le projet de Fonteneau :

Fig. 22. ESL et l'hydroélectricité (2)

The slide features the ESL logo (Energies Services Lavaur) in the top left corner. The main title is 'ETRE EN VEILLE PERMANENTE' in bold black text. Below it is a yellow brushstroke line. The subtitle is 'L'HYDROELECTRICITE : Le projet de FONTENEAU' in yellow text. The content includes a timeline starting in Mi 2005, followed by bullet points about the study and investment, and a list of results with checkboxes. A final arrow points to the projected production and sales figures.

ESL Energies Services Lavaur
Village de Lavaur

ETRE EN VEILLE PERMANENTE

L'HYDROELECTRICITE : Le projet de FONTENEAU

- ✚ Mi 2005, lancement de l'étude de potentiel de Fonteneau,
- Les estimations laissent apparaître un temps de retour de 9 ans,
- Décision de mener l'étude définitive (300 000 €).

✚ Résultats:

- ☑ Puissance installée : 2,5 MW,
- ☑ Productible : 10 Millions de kWh,
- ☑ I : 6.5 Millions €,
- ☑ TRI : 8,5 ans.

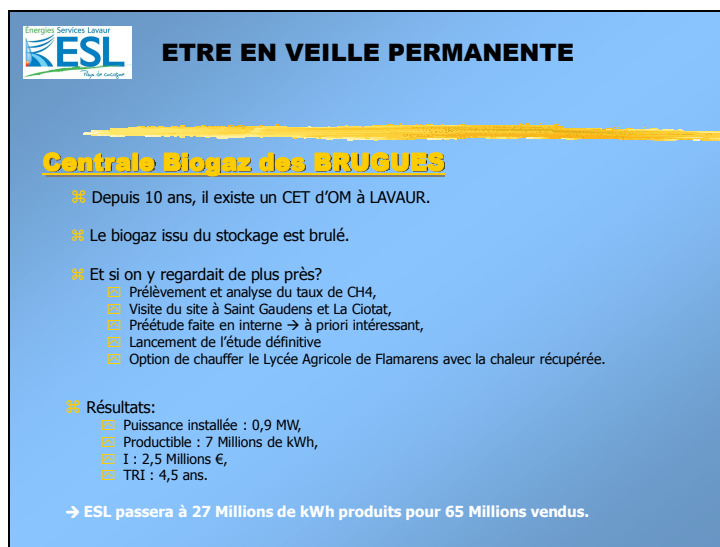
→ ESL passera à 20 Millions de kWh produits pour 65 Millions vendus.

Les estimations ont laissé apparaître dans un premier jet un temps de retour de 9 ans. Il a donc fallu investir dans le lancement d'une étude définitive pour avoir des chiffres précis. Pour info, l'étude définitive nous a coûté quand même la bagatelle de 300 000 euros... Alors, résultat des courses, nous sommes en passe de réaliser ce nouveau projet de Fonteneau avec les chiffres qui figurent sur la diapositive. On va doubler notre capacité de production.

La veille, c'est ça : regarder s'il n'y a pas d'autres possibilités localement à travailler, à réaliser pourquoi pas et s'engager si effectivement le jeu en vaut la chandelle. Donc, dans cette hypothèse là, on passera à 20 millions de kWh pour 65 millions de kWh vendus.

Toujours par rapport à cette notion de veille permanente, la centrale biogaz de Bruges :

Fig. 23. ESL et le biogaz



ESL **ETRE EN VEILLE PERMANENTE**

Centrale Biogaz des BRUGUES

- Depuis 10 ans, il existe un CET d'OM à LAVAUUR.
- Le biogaz issu du stockage est brûlé.
- Et si on y regardait de plus près?
 - Prélèvement et analyse du taux de CH₄,
 - Visite du site à Saint Gaudens et La Ciotat,
 - Préétude faite en interne → à priori intéressant,
 - Lancement de l'étude définitive
 - Option de chauffer le Lycée Agricole de Flamarens avec la chaleur récupérée.
- Résultats:
 - Puissance installée : 0,9 MW,
 - Productible : 7 Millions de kWh,
 - I : 2,5 Millions €,
 - TRI : 4,5 ans.

→ ESL passera à 27 Millions de kWh produits pour 65 Millions vendus.

Il se trouve que sur la commune de Lavour, il y a un centre d'enfouissement d'ordures ménagères qui était là depuis quelques années et, en passant sur la départementale qui longe le site, on sentait bien qu'il y avait du gaz, du méthane qui était produit. Et puis on a des petits moyens. J'ai un ingénieur qui s'occupe de ces dossiers là mais bon, on est limité dans notre capacité bien entendu. Et puis un jour, il me dit : « il faudrait peut-être qu'on s'intéresse à cette question parce que le gaz qui est sorti du centre d'enfouissement, il est brûlé. Est-ce qu'on ne pourrait pas en faire quelque chose ? » Moi, personnellement, je n'étais pas du tout convaincu de l'intérêt industriel, économique de transformer le méthane d'un centre d'enfouissement d'ordures ménagères en électricité. Il a insisté. On est allé voir deux sites à la Ciotat près de Marseille, à Saint-Gaudens et puis, petit à petit, on s'est dit, parce que ce qui est difficile, c'est de mesurer les quantités de gaz qui sortent d'un centre d'enfouissement d'ordures ménagères : on est gazier, on a posé des compteurs, on a fait des prélèvements pour analyser le taux de méthane dans ce biogaz. On a discuté avec le syndicat qui gère les ordures ménagères, le Syctom, pour voir quelle était sa politique sur le long terme au niveau de l'enfouissement des ordures ménagères, l'idée étant bien entendu de voir s'il était d'accord pour faire évoluer ces sites là vers des bioréacteurs et donc de maximaliser les produits entreposés pour optimiser la production de méthane. La réponse était favorable.

Donc, petit à petit, on a avancé sur cette affaire là. Vous savez qu'il y a un décret qui oblige les distributeurs d'électricité à racheter l'électricité produite par de l'éolien, du photovoltaïque ou du biogaz et donc, en analysant les textes, on s'est aperçu que le texte proposait un prix du

kWh pour la transformation du méthane en électricité mais un prix renforcé si vous récupérez la chaleur et si vous faites quelque chose de pérenne avec elle, en tout cas sur 12 mois de l'année. Donc on a creusé la question, toujours pareil, avec la dimension locale, les différents acteurs économiques locaux et il se trouve qu'à 1,2 km de ce centre, il existe un lycée agricole avec un internat. On est allé voir le chef d'établissement et on lui a proposé de remplacer sa chaufferie à fioul par la chaleur récupérée du fonctionnement des moteurs et des gaz d'échappement de ces moteurs avec un réseau de chaleur à installer entre les deux. Et là, ça dope terriblement le prix d'achat du kWh.

Donc on a poursuivi l'étude. On a décidé ça en Conseil d'administration pas plus tard que vendredi dernier. On avait 4 scénarios. Un scénario simplement axé sur la production d'électricité à 600 KW. Et puis, à l'extrémité, un scénario plus ambitieux à 900 KW avec récupération de chaleur. C'est celui-là qu'on a décidé de réaliser. Ça va nous conduire à près d'1 MW de puissance installée, un productible de 7 millions de kWh et un investissement de 2,5 millions d'euros mais un TRI (taux de retour sur investissement) fracassant de 4,5 années.

Voilà. Ce qui va nous conduire, avec la réalisation de ces deux projets, à 27 millions de kWh produits pour 65 vendus. Donc vous voyez qu'on arrive à des taux qui ne sont pas neutres et ça aussi, la population locale elle est extrêmement sensible au fait que, quand elle consomme 100 kWh, près d'un tiers provient d'une production locale d'électricité renouvelable. Et ça, c'est quelque chose d'extrêmement important.

Troisième exemple - mais je ne vais pas rester longtemps sur ce chapitre - c'est le haut débit :

Fig. 24. ESL et le haut débit

ESL Energies Services Livour
Plus de services

ETRE EN VEILLE PERMANENTE

Le Haut Débit

💡 Idée : Utiliser la technique du CPL (Courant Porteur en Ligne) et le réseau électrique existant pour proposer une offre haut débit

- 📅 Visites de confrères expérimentant ce service,
- 📅 Appropriation de la technique,
- 📅 Réalisation d'un Business Plan → Package Triple Play ~ 35€ / mois.

→ **Décision de clore cette exploration.**

On a suivi pendant quelques années avec curiosité la possibilité de proposer de l'internet et même du triple-pay comme on dit avec nos réseaux électriques. On a creusé cet aspect là et puis, finalement, on est arrivé à une offre haut débit qui n'était pas concurrentielle de celle que proposait France Télécom. Alors on quitte un petit peu le monde de l'énergie mais simplement pour illustrer l'indispensable veille et l'indispensable réactivité que doit avoir une ELD sur son périmètre. On a décidé de ne pas donner suite à cette intention là.

Autre sujet d'intérêt, le GNV :

Fig. 25. ESL et le GNV

ESL Energies Services Lavour
Où la veille

ETRE EN VEILLE PERMANENTE

Le GNV : GAZ NATUREL VEHICULE

- ✳ 2006 : Gaz De France propose de faire de la plaque toulousaine une zone expérimentale pour le développement de mini-compresseurs à domicile.
- ✳ ESL négocie avec GDF pour être intégré à l'expérimentation (Le Vauréen qui travaille à Toulouse est le cœur de cible type).
- ✳ Début 2008, GDF abandonne pour « des raisons stratégiques ».
- ✳ Juillet 2008 : ESL saisit le Président de GDF.
- ✳ Fin septembre 2008, GDF autorise ESL à poursuivre la promotion de l'offre.

Comme je vous ai dit tout à l'heure, Lavour est situé à 20 minutes du périphérique toulousain et donc avec beaucoup de Toulousains qui font la route tous les jours Lavour-Toulouse matin et soir. En 2006, Gaz de France a décidé de faire de la plaque toulousaine une zone expérimentale pour le développement des mini-compresseurs à domicile pour permettre l'utilisation de véhicules bi-carburant gaz naturel comprimé et super sans plomb. On a négocié avec Gaz de France la possibilité d'être intégré à cette expérimentation en faisant valoir qu'on faisait partie effectivement de la plaque toulousaine. Gaz de France a accepté et a compris parfaitement l'argumentation qu'on a développée et donc on a continué à travailler avec eux. Jusqu'au moment où, début 2008, Gaz de France a dit, pour des raisons stratégiques entre guillemets : « on ne laisse pas tomber le GNV. On abandonne le GNV par les compresseurs à domicile. Par contre, on repositionne la stratégie du GNV vers les stations service. Alors nous, ça nous avait posé un problème parce qu'on avait commencé à proposer aux habitants d'utiliser le GNV et ces compresseurs à domicile et donc, en fait, on a été

obligés nous aussi de repositionner notre stratégie là-dessus. On a écrit au président de Gaz de France en juillet. On a eu sa réponse fin septembre. Et donc Gaz de France nous donne la possibilité de continuer sur notre petit périmètre, sachant que, sur celui-ci, il n'y a pas de risque de diffusion non contrôlée du compresseur à domicile donc de poursuivre cette aventure du GNV, sachant que Gaz de France a stocké 400 compresseurs à Toulouse. Donc on aura la possibilité de relayer. Gaz de France d'ailleurs est intéressé parce qu'elle conservera un œil opérationnel sur la diffusion de ces produits là au cas où, un jour, il serait intéressant de réactiver cette possibilité. Gaz de France n'a pas abandonné mais mis en sommeil la technique des compresseurs à domicile.

Donc nous, au niveau local, on a décidé, parce que Gaz de France nous le permet, de poursuivre la promotion du GNV à domicile.

La gestion des clients en difficulté, on va y passer rapidement :

Fig. 26. ESL et la gestion des clients en difficulté

Un autre aspect de la gestion de proximité

La gestion des clients en difficulté

1^{er} cas : CLIENTS ELIGIBLES AU TPN (Tarif première Nécessité) :

- ☐ SS + CAF définissent les ayants droits,
- ☐ ESL applique la réglementation TPN.

2^{ème} cas : CLIENTS EN DIFFICULTE, NON ELIGIBLES AU TPN :

- ☐ Il bénéficie de l'allocation de la CAF,
 - A échéance de la facture, 1^{ère} lettre de relance → 2^{ème} échéance,
 - LR/AR (on donne les coordonnées d'une AS du conseil général) :
 - ☐ Le client ne se manifeste pas → on coupe,
 - ☐ Le client se manifeste :
 - ☐ Fiche de liaison avec le CG,
 - ☐ Commission mensuelle au CG.
 - ☐ Aide du CG + échéancier par ESL,
 - ☐ La CAF nous paie et retient les échéances,
- ☐ client ne reçoit pas de prestation CAF:
 - ☐ A l'issue de la 2^{ème} échéance le client ne se manifeste pas → on coupe
 - ☐ Le client se manifeste
 - ☐ Fiche de liaison avec As de la ville de LAVAUR,
 - ☐ Commission Municipale mensuelle.

Dans tous les cas, une seule aide par an par client et chacun est connu individuellement

Juste quelques précisions pour dire que, comme tous les opérateurs, nous fonctionnons avec le dispositif TPN, c'est-à-dire tarif de première nécessité. On pratique l'application du TPN comme l'indique la diapositive. Par contre, la dimension locale fait qu'on traite les clients en difficulté de paiement de façon différente je pense de ce que fait EDF, tout d'abord par un lien permanent entre une agent qui est spécialement chargée de ces dossiers là chez nous et les assistantes sociales du Conseil général, qui a décidé de mettre en place une commission pour suivre les gens qui ont des difficultés pour payer leur électricité, leur téléphone et tous ces grands services. Et pour les gens qui ne rentrent pas dans les critères définis par le Conseil

général, la ville de Laval a missionné une assistante sociale spécifique pour gérer les dossiers propres aux habitants et, là aussi, c'est cette même personne chez nous qui fait le lien avec l'assistante sociale de la commune.

Une petite conclusion. Notre fonctionnement nécessite impérativement une implication et une connaissance des enjeux locaux. Il est clair qu'on participe à différentes instances dans la vie économique, même de l'intercommunalité on va dire. Ça nous permet de comprendre parfaitement quelles sont les intentions politiques des élus locaux en matière de développement de leur territoire et nous, à partir de là, on essaie d'imaginer, tout d'abord de faire évoluer nos réseaux en fonction de ce qu'ils décident et d'adapter notre fonctionnement à ce que souhaitent les élus locaux dans les grandes lignes. Et puis, à côté de cela, comme j'ai essayé de l'illustrer tout à l'heure, de mettre en place une veille permanente je dirais autour du thème orientations nationales opportunités locales. Il nous appartient de bien comprendre quels sont les enjeux du pays en matière d'énergie et d'essayer de voir comment, très modestement, à notre dimension, à notre échelle, on peut contribuer à l'atteinte de ces objectifs, notamment par rapport à l'Europe - et Dieu sait si, en matière d'électricité renouvelable ils sont pour nous ambitieux et ils seront difficiles à atteindre. Et puis, à partir de là, d'essayer d'utiliser toutes les opportunités locales pour participer je dirais à cet effort collectif mais aussi beaucoup plus pratiquement pour stabiliser notre activité car, quand on crée une centrale hydraulique, quand on crée une centrale qui produit de l'électricité à partir du biogaz, on stabilise notre activité et c'est tout le reste du service public qui est stabilisé et conforté. Voilà un petit peu quelle est notre façon de contribuer à ce qu'on peut dire effectivement une véritable politique locale en matière d'énergie.

Temps de débat (2)

Intervention de Guillaume Bouvier (Université Paris 8, anciennement Délégué aux affaires institutionnelles de Gaz et Electricité de Grenoble), en tant que discutant des contributions

Merci d'abord d'avoir pensé à moi pour discuter. Noble fonction que je vais essayer de prendre au pied de la lettre, au sens étymologique du terme, du latin *discutere*, secouer. Et je vais le faire d'autant plus facilement que j'ai conduit une recherche entre 2003 et 2005 dans le cadre d'un contrat Cifre pour EDF. Donc j'ai connu ces problématiques du point de vue qu'EDF portait à ce type de question. Ensuite en tant que professionnel dans une ELD. Et puis

j'ai quitté ce secteur donc ça me donne maintenant une neutralité qui permet de secouer des propos que je partage mais je vais chercher à vous repousser dans vos retranchements pour savoir jusqu'où ces termes, par exemple, de proximité, de politique énergétique locale sont différents de ce qui peut se passer au niveau national avec l'opérateur historique.

Initialement, l'intitulé du séminaire était « Des politiques énergétiques locales pour quoi faire ? » Et moi, le fil directeur de mon questionnement, ça va être : les ELD ou les ELE - pour recentrer leurs fonctions sur l'ensemble du périmètre - pour quoi faire ?

Ma première réaction en entendant monsieur Lefranc sur la description du paysage avec 159 ELD - il y en avait à peu près 300 à la fin de la seconde guerre mondiale -, c'est l'hétérogénéité du secteur. Avec effectivement une difficulté même à définir ce que sont ces entreprises. Il a été plus facile pendant très longtemps de les définir par ce qu'elles n'étaient pas – on les appelait DNN, Distributeurs non nationalisés – que parce qu'elles étaient vraiment. Parce que l'on voit que d'une entreprise au-delà de 500 personnes à une entreprise qui n'a pas de salarié, l'activité est forcément différente. Le cœur de métier, c'est la distribution. D'où le « d » de distribution. Donc difficile de définir cette entité et je me demande s'il existe un autre secteur d'activité économique qui serait caractérisé par une aussi grande hétérogénéité des entreprises qui le composent. Et finalement, cette persistance ou cette existence doit sans doute au caractère extrêmement réglementé - et protecteur, vous l'avez souligné suite à la question sur l'article 23 de la loi de 1946 sur la question de fond qui est le monopole de la concession – du système français. Ce secteur – mais ça n'empêche rien au travail qui a été fait par tous les agents de ces entreprises depuis 1946 – a été assez protégé et c'est ce qui explique la survivance sans doute de ces structures.

Donc d'abord hétérogénéité et ensuite statu quo. Parce que, même si, au passage, entre 1946 et 2008, on en a perdu un certain nombre, moi j'observe – et j'ai vu cela dans ce milieu professionnel – une propension à ce que les choses s'accumulent, par strates, et qu'elles soient rarement remises en cause. Vous avez eu un séminaire sur les syndicats d'électrification avec la FNCCR. C'est exactement le même souci. Il y avait des syndicats primaires qui souvent ont refusé de se dissoudre pour rejoindre des syndicats départementaux – donc il y avait des syndicats départementaux plus des syndicats primaires. Je remarque que du point de vue des syndicats professionnels, il y a aussi une persistance des structures et que, pour un petit secteur professionnel, il y a une multiplicité des syndicats professionnels. Mais ça, c'est lié aux histoires et à cette tradition locale de statu quo.

Donc une des questions posées par ce séminaire, c'est : ces entreprises locales d'énergie étaient jusqu'à présent des buttes témoins d'un passé préhistorique par rapport aux opérateurs historiques. C'étaient effectivement des animaux préhistoriques. Buttes témoin au sens d'une érosion, c'est-à-dire que tout le reste avait été nationalisé dans EDF et dans GDF et que c'étaient des exceptions. Aujourd'hui, la question qui se pose à vous, c'est : peut-on passer du statut d'exception à un statut d'avant-garde dans le cadre de la « renaissance » des politiques énergétiques locales ? La « renaissance » parce que les politiques énergétiques étaient d'abord des politiques énergétiques locales à la fin du 19^{ème} siècle. Donc ça, ce sont les enjeux et les observations.

Une question du coup : qu'est-ce que font les entreprises locales d'énergie, de distribution que ne font pas les deux opérateurs historiques EDF et GDF ? Et si on regarde cela à la lumière de deux thématiques que sont la production locale ou - j'aime bien ce terme que je ne connaissais pas - la « précarité énergétique » qui rassemble, je l'ai découvert il y a peu de temps grâce à vous, les problèmes de maîtrise de l'énergie mais aussi des problèmes sociaux liés à l'utilisation de l'énergie, qui est une denrée chère. Qu'est-ce que font les ELD que ne font pas les opérateurs historiques et réciproquement ?

La description que Bernard Pentiaux a faite de l'entreprise à Lavour est extrêmement positive. Une entreprise qui fonctionne, qui fait 8% de croissance chaque année depuis 6 ans, sans doute pour des raisons assez exceptionnelles de péri-urbanisation de la banlieue toulousaine et tant mieux. Mais finalement, que se serait-il passé s'il n'y avait pas eu ce phénomène de périurbanisation qui apporte du coup une croissance externe tombée du ciel ? Comment est-ce qu'on va chercher à maintenir cette croissance quand le flux finira par s'estomper ? J'ai l'impression que, du point de vue de l'exemplarité et de ce qui est fait dans les ELD et n'est pas fait chez les opérateurs historiques, il y a plus de choses du point de vue de la proximité, dans la relation clientèle finalement, par rapport aux impayés, par rapport à cette expérience qui a été évoquée de conseiller énergie quasiment à la marge du service communal d'action sociale à Cambrai que du point de vue de la production énergétique. Même si les projets que vous avez évoqués sont importants, je me demande dans quelle mesure un autre opérateur ne les aurait pas conduits. Quand vous avez parlé de Lavour et de la mise en place du réseau gaz, finalement, si Lavour n'avait pas connu une ELD, peut-être que les Lavouriens auraient eu le gaz plus tôt que dans le cas présent.

Encore une fois, toutes ces questions ne mettent pas en cause le travail accompli par l'ensemble des acteurs des ELD mais je pense qu'il faut arriver à poser toutes ces questions.

Voilà pour une première série de remarques, avec évidemment cette question qui a été abordée par David Beauvisage de la FNCCR, qui est ce statu quo de l'échelle de la concession et du monopole de la concession à laquelle vous avez répondu en posant la question de quelle est la bonne échelle de la distribution d'électricité pour que l'activité soit rentable, pour qu'elle soit concurrentielle, pour qu'il n'y ait pas un déséquilibre en présence. Mais c'est amusant de voir que ces questions finalement sont récurrentes et pour ceux qui ont lu le travail par exemple de François-Mathieu Poupeau, on se rend compte que des établissements régionaux de distribution publique avaient été déjà pensés dès les années 1950 et même avant, dès 1946...

Gérard Lefranc

Vous avez une partie de la réponse à vos questions. Les ELD ont été maintenues dans l'état de 1946 à 2000. Nous avons eu une légitimité d'exister en 2000 puisque la loi de 1946 prévoyait des établissements publics régionaux de distribution d'électricité sous la coupe du préfet de région et nous devions être intégrés dans ces établissements dès la création de ces EPRD. En 1949, la loi Armengaud est revenue sur ces dispositions mais nous étions maintenus dans l'état dans l'attente d'une organisation. Donc le statu quo qui nous permettait d'exister, nous l'avons apprécié à l'échelle locale. Et ce n'est qu'en 2000 qu'on a défini la notion de gestionnaire de réseau de distribution et que l'on a dit : les gestionnaires des réseaux de distribution sont les entreprises mentionnées à l'article 23 de la loi de 1946.

Bernard Pentiaux

Juste pour compléter le propos sur cette question que vous avez posée tout à l'heure sur la diversité de statut des ELD, oui, aujourd'hui, force est de constater qu'il y a 7 ou 8 types de statuts différents pour ces ELD. En fait, cette diversité, c'est la conséquence des changements des règles du jeu à travers l'ouverture des marchés, qui a conduit, comme je le disais tout à l'heure, chacun d'entre nous à examiner quelle était la meilleure forme de statut juridique à retenir. S'il n'y avait pas eu la loi de février 2000, en tout cas dans le monde des régies, la plupart des régies seraient restées régies. Mais, à partir du moment où on dit : si vous souhaitez compenser la perte de clients que vous perdez sur votre périmètre par des clients que vous allez chercher à l'extérieur de votre périmètre, vous devez, à partir de là, passer en société commerciale, en SEM par exemple, eh bien évidemment certains d'entre nous ont jugé opportun et même indispensable de changer de statut juridique. Donc le changement de statut juridique, c'est une conséquence de l'évolution nationale et une adaptation des ELD à ce

changement de contexte issu de la législation du pays. D'où une diversité. Après, certains ont opté pour tel statut, d'autres pour tel autre... C'est un petit peu comme cela que ça s'est mis en place. Par exemple, nous, à Laval, on n'a pas décidé en Conseil d'administration de passer en SEM. Aujourd'hui, pas mal de régies passent en SEM. Pourquoi on n'a pas fait le choix de passer en SEM ? Parce que, un, on a le développement que l'on voyait tout à l'heure. Globalement, ça fait à peu près entre 350 et 450 clients nouveaux électricité ou gaz en plus par an. Donc pour l'instant, on a même beaucoup de difficultés à 21 à gérer ça pour imaginer aller chercher des clients ailleurs. Ce n'est pas notre politique, d'autant plus que l'ouverture des marchés a fait qu'on n'a perdu aucun client. Donc il faut aussi savoir rester les pieds sur terre et puis éviter d'aller ferrailer avec ses petits poings à l'extérieur de son territoire. Commençons d'abord par bien faire ce qu'on sait faire chez nous et puis après, on verra. Mais, pour l'instant, comme on n'a pas perdu de client, il n'y a pas de nécessité de transformer la forme juridique. Et comme on arrive à financer nos investissements nous-mêmes, il n'y a pas de nécessité non plus à créer un tour de table où on rentrerait des gens dans l'actif d'une société et évidemment on serait dans l'obligation de partager les résultats. Donc, dans l'état actuel des choses, la stratégie que j'ai proposée au Conseil d'administration, c'est de conserver ce statut. Mais, si ça se trouve, dans deux ans, parce que le contexte d'ouverture des marchés aura changé, qu'on aura perdu 2 000 clients d'un coup, là peut-être, effectivement, très rapidement, on changera de statut juridique.

François-Mathieu Poupeau

Sur la question exception, avant-garde...

Luc Gatin

En ce qui concerne la diversité, pas celle des associations – parce que celle là a des origines historiques et que l'on constate aujourd'hui des convergences de plus en plus nombreuses – mais celle du statut des entreprises, je crois que cette diversité, c'est la nature même. Bien sûr, c'est un discours un peu à la mode mais c'est une réalité qui fait qu'aujourd'hui, on a plusieurs interlocuteurs autour de la table, qui partagent des expériences différentes, des statuts différents, mais que tout cela fonctionne assez bien, d'une façon ou d'une autre, que ce soient des statuts plus ou moins privés comme les SICAE, des régies avec plus ou moins d'autonomie financière, etc...

En réalité, c'est le système français qui est l'exception, avec un distributeur, EDF, majoritaire sur le territoire français, ce qui n'est pas le cas par exemple en Allemagne, où il y a plusieurs

centaines de distributeurs, en Italie...Bien entendu, il y a des exemples qui sont bons et d'autres moins bons, puisqu'il y a des endroits avec plusieurs centaines de distributeurs et où ça fonctionne très bien - comme en Allemagne – et d'autres où la diversité, n'amène pas forcément que des choses très efficaces. Mais en conclusion, c'est plutôt la France qui constitue l'exception que l'inverse. On a donc des contre-exemples où le fait d'avoir une très grande diversité de distributeurs ne nuit pas à l'efficacité du système, étant bien entendu qu'au niveau du transport de l'énergie, activité monopolistique par nature, on s'aperçoit qu'il faut qu'il y ait un minimum d'entreprises sinon ce n'est pas gérable.

Dernier point, la légitimité des entreprises locales, c'est avant tout la satisfaction de leurs clients et des élus : si les clients et les élus n'étaient pas satisfaits, cela fait longtemps qu'elles n'existeraient plus !

Gérard Lefranc

Moi, je voudrais réagir par rapport à la politique d'avant-garde parce qu'une politique d'avant-garde dans notre esprit, il faut regarder l'opérateur national ou ses filiales : Dalkia, Veolia, etc... Pensez-vous qu'il soit très raisonnable de nous comparer à un opérateur qui emploie 150 000 personnes et qui a quand même une surface financière relativement élevée, qui couvre de nombreuses activités tant à l'import qu'à l'export ? Ca n'est pas raisonnable ! On n'a pas les moyens de mener des politiques d'avant-garde telles que celles que peut financer EDF ! Nous avons les ressources de la distribution, qui sont employées prioritairement à fournir un service de qualité, à améliorer les réseaux de distribution. C'est quand même le b-a ba. Ca ne sert à rien d'avoir des politiques d'avant-garde si on n'a pas derrière les réseaux qui vont bien pour distribuer les produits. Et là, nous ne souffrons d'aucune comparaison tant en terme technique d'avant-garde qu'autre chose. Je pense qu'il y a beaucoup de techniques qui sont plus ou moins expérimentées sur les ELD. On sait dans notre métier qu'Electricité de Strasbourg, c'est le bac à sable d'EDF. Donc c'est bien là que se déterminent les techniques, etc... Pourquoi ? Parce que c'est plus simple de faire ça à l'échelle d'une ELD. Après, il faut savoir ce que l'on veut. Est-ce qu'on veut une grande entreprise qui a pignon sur rue, qui a une politique d'avant-garde et des réseaux en triste état, peut-être parce qu'il fallait peut-être moins mettre sur l'avant-garde et plus sur le réseau de distribution ? Ou un distributeur local ? Encore une fois, nous n'avons pas la surface financière à mener de la recherche développement telle que vous la concevez. On la mène à notre niveau local. Là, on parle beaucoup de comptage intelligent, comme si un compteur pouvait être intelligent. Dans une entreprise, il n'y a que le directeur qui est intelligent et ses

employés (*sourires*). Il y a des expériences qui sont menées chez nous. On a développé comme des grands nos systèmes de gestion. Notre politique de maîtrise de l'énergie, notre politique CEE, on la pratique nous-mêmes, comme des grands. On ne va pas forcément sous-traiter à des installateurs. Voilà la façon dont on travaille. Après, travailler dans le domaine de l'internet, de la télédistribution, on peut constater quand même que les régies qui se sont lancées dans ces domaines là en font toujours. Qu'en est-il de Vidéopole ? On a jeté l'éponge ! Le domaine de l'éolien ou de l'énergie renouvelable, c'est sûr qu'il y a des recherches de capacité sur de l'hydraulique. Sur l'éolien, j'ai des collègues qui ont investi dans des productions éoliennes en tant qu'investisseurs parce que, là aussi, on en arrive à des niveaux d'investissement qui sont hors de portée de nos entreprises.

Guillaume Bouvier

Dans mon propos, il ne s'agissait absolument pas d'opposer EDF aux ELD. Je ne pense pas d'ailleurs que l'Etat soit dans une attitude actuellement - en tout cas au début du 21^{ème} siècle – qui consiste à dire : « je remets tout en cohérence, je veux une seule tête, je veux un seul modèle ». Peut-être que c'est le libéralisme qui pourrait pousser vers une harmonisation mais je ne vois pas l'Etat le dire d'autorité... En revanche, l'Etat pourrait dire : « il y a des outils locaux. Qu'est-ce qu'ils font ? » Quand je parle d'avant-garde, il ne s'agit pas de haute technologie ou forcément de déployer des moyens capitalistiques importants. Pour moi, un tarif « familles nombreuses » comme il s'applique à Grenoble depuis les années 1930, c'est l'avant-garde ! Peut-être qu'un jour il sera supprimé. Il a été à moitié supprimé à la SNCF sur des filiales mais enfin voilà des modèles, voilà des actions innovantes, en tout cas différentes, que peuvent conduire des opérateurs locaux avec, effectivement, ce que vous avez souligné, qui est extrêmement important, c'est que, dans toute l'histoire de l'électricité en France depuis 1946, ces exceptions, qui étaient là avant, elles ont servi de laboratoires d'idées. Et je pense qu'aujourd'hui, une des grandes questions qui peut se poser, c'est jusqu'où on peut essayer de tirer un peu de l'innovation, de l'inventivité, de la flexibilité, des idées émergentes dans ces outils locaux plutôt qu'ailleurs.

Gérard Lefranc

Je ne vous donnerai qu'un exemple pour vous montrer qu'on n'est pas forcément en retard dans certains domaines : le domaine de la gestion de flux d'énergie. A un moment, il y avait des logiciels développés par EDF qui étaient ce qu'ils étaient, avec des clés, des propriétés... Et puis on s'est dit : avec la dérégulation, de toute façon les rapports que nous avons avec

l'opérateur national vont évoluer. Donc nous avons commencé à développer avec un fabricant un logiciel qui maintenant a été vendu à ERDF, RTE et EDF. Voilà une réalisation ELD si vous voulez. Elle n'est pas sur le devant de la scène mais chez les ELD, on a trouvé les ingénieurs qui connaissaient suffisamment le terrain, qu'ils pratiquaient tous les jours, pour développer l'outil qui correspondait aux besoins. Il a tellement plu cet outil qu'on l'a vendu en-dehors. C'est pas courant comme démarche. Par contre, il faut reconnaître que, pendant longtemps, on s'est appuyé aussi sur les techniques développées par l'opérateur national. De toute façon, on payait à travers notre prix du kWh.

Mohamed Amjahdi

J'avais juste quelques questions. Je ne suis spécialiste ni d'EDF ni des ELD. Quelques questions du point de vue général. J'ai bien compris l'intérêt de l'ELD, à Lavour en particulier, comme service de proximité. Je pense qu'effectivement, on a besoin de plus en plus de services de proximité. On a besoin d'un contact pour régler un certain nombre de difficultés quand on en a. Moi, la question que je me pose tout au long de votre propos, c'est – je caricature un peu : vous êtes distributeurs d'énergie au même titre que, aujourd'hui, Poweo ou d'autres. Sauf l'avantage que vous avez, c'est que vous avez une antenne locale. Concrètement, en terme de politique énergétique locale, quelle est votre valeur ajoutée ? Comment se traduit sur les plans de développement – vous parlez d'un développement accru de la commune avec des centaines voire des milliers d'individus, de logements voire d'industriels qui s'installent -, comment vous influez sur la politique énergétique de ces équipements qui se mettent en place ? Quels sont les moyens que vous mettez en place au-delà du fait d'acheter des kWh à EDF ou auprès d'autres fournisseurs ? Aujourd'hui, une structure comme la vôtre, qui est locale, qui a une histoire, si on parle de politique énergétique locale, comment peut-elle influencer concrètement, politiquement, économiquement et du point de vue stratégique pour dire : on va faire un développement local avec l'intégration d'énergies renouvelables, une politique de maîtrise de l'énergie, qui est un élément aujourd'hui central quand on parle de développement durable ?

Bernard Pentiaux

Je vais essayer de répondre à votre question. En fait, il y a plusieurs aspects dans cette question. Tout d'abord, cette dimension locale, chez nous, elle est visible. Si je ne m'abuse, les autres fournisseurs alternatifs qui existent aujourd'hui sur le marché n'ont pas d'implantation locale. Dans le meilleur des cas, il y a un numéro de téléphone 08 mais en

aucun cas, les habitants de Lavaur et des communes que nous exploitons n'ont la possibilité d'avoir un contact direct, physique, rapide donc efficace avec un interlocuteur parmi les nouveaux fournisseurs qui sont apparus sur le marché. Ca, c'est un fait.

Ensuite, par rapport à la politique énergétique en elle-même, il y a deux aspects. Nous menons la politique qui nous semble la meilleure en concertation avec les élus locaux au plan global si vous voulez. Par contre, il est vrai qu'au plan individuel, il me semble qu'il n'appartient pas au distributeur d'être un acteur direct dans le choix ou dans les options que pourrait retenir un habitant. C'est lui qui fait son choix. C'est lui qui fait ses calculs de rentabilité aussi. Par contre, nous, ce que nous essayons de faire, c'est d'assurer un relais informatif. C'est-à-dire que, bien souvent, tout ce qui touche par exemple au photovoltaïque, le complément installation gaz avec chauffe-eau solaire, qui est très en vogue aujourd'hui et que nous préconisons, il y a une possibilité de crédit d'impôts, tous les dispositifs d'accompagnement. C'est une espèce de brouillard vu par l'habitant comme étant terriblement opaque. Nous, ce qu'on essaie de faire, c'est d'être non pas un acteur direct - parce que ce n'est pas dans notre mission de service public, en tout cas sur ce registre là - mais d'être le relais informatif. C'est-à-dire que, quand quelqu'un vient nous voir à l'accueil et qu'il dit « je voudrais mettre en place un chauffe-eau solaire. A quel type d'aide j'ai droit ? Ou je veux mettre en place 10 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture de ma maison. A quoi je peux prétendre ? », on est capable d'assurer le relais vers l'ADEME, vers les Espaces Infos Energie... On écoute son besoin et on relaie l'information parce que ça nécessite une compétence. Il n'est pas question pour nous de répondre sur des choses qu'on ne maîtrise pas nécessairement.

Donc acteur direct dans les grands projets et puis relais informatif pour les projets des habitants.

Mohamed Amjahdi

Sur les grands projets avec la commune, notamment sur le développement local – a priori il y a un développement de la commune qui s'est accru ces dernières années –, qu'est-ce que vous avez préconisé ? Qu'est-ce qui a été mis en place par la commune, en particulier par exemple sur l'urbanisme ? Si j'ai bien compris, il y a un étalement urbain. Est-ce qu'il y a une réflexion claire sur ce développement urbain et qu'est-ce qui a été préconisé du point de vue énergétique ? On construit des complexes. Est-ce que, derrière, la commune a mis en place un certain nombre de contraintes, pourquoi pas de soutiens de manière à construire des bâtiments avec des labels voire des bâtiments très performants etc... Est-ce que, derrière, vous, vous

avez eu un certain nombre d'actions et quelles sont ces actions ? Et concrètement, comment la commune les a intégrées ? Je suppose que l'objectif du séminaire, c'est de voir ce qui a fonctionné ailleurs et comment essayer peut-être de généraliser un certain nombre de pratiques dans le futur.

François-Mathieu Poupeau

Si je puis me permettre, pour rebondir, sur quoi vous interpellent les élus en fait quand on parle de politique énergétique locale ? Qu'est-ce qu'ils attendent des ELD ? Est-ce que c'est finalement des rentrées financières ? Est-ce que c'est la qualité de service pour les habitants ? Est-ce qu'il y a éventuellement d'autres dimensions, environnementales ou sociales ? Sur quoi vous sentez-vous le plus interpellés au quotidien ?

Bernard Pentiaux

Mon propos ne veut pas donner l'impression d'avoir réponse à toutes les questions qui sont posées là, en aucun cas. Il y a certainement des registres sur lesquels on est mauvais, sans aucun doute. J'essaie simplement d'illustrer votre question par un aspect concret. Quand je disais qu'en 2002, on décide de mettre en place une distribution de gaz naturel, le député maire a souhaité – il est président du Conseil d'administration et j'ai dit tout à l'heure qu'il n'intervient pas dans le quotidien de l'entreprise mais dans les grandes orientations - qu'on fasse en sorte que les premiers clients qui soient alimentés soient les immeubles HLM parce qu'il y a une zone de la ville qui est constituée d'immeubles HLM, qui représente à peu près 200 logements. Il a souhaité qu'immédiatement, la distribution de gaz naturel soit axée vers la cité HLM, partant du principe qu'on y trouve des gens à pouvoir d'achat géré de façon très serrée et que les gens qui pourraient en premier bénéficier de cet avantage en terme d'énergie, ce sont ceux des barres HLM que l'on a dans ce quartier de Lavour. Ca, c'est un exemple concret. Par contre, sur d'autres registres, c'est vrai qu'on est peut-être moins opérants.

Mohamed Amjahdi

C'est presque l'exemple que je verrais sur ces réseaux de gaz qui s'étendent, qui sont utiles : par exemple une politique qui consiste à dire qu'on va raccorder un bâtiment et avant de le raccorder on va travailler avec le bailleur social par exemple pour essayer de le réhabiliter et de travailler clairement sur les déperditions du bâtiment, du chauffage. C'est une politique d'accompagnement. Et là, il y a un certain nombre d'outils, les CEE notamment, qui peuvent venir comme leviers.

Gérard Lefranc

Nous, nous avons conclu une convention avec l'OPAC et nous relayons les opérations lorsqu'il y a des politiques de réhabilitation. Mais, si vous voulez, c'est un accompagnement financier. Bien entendu, il est intéressé.

François Ménard

Je représente le PUCA, le commanditaire ici. Je voulais juste recadrer un tout petit peu le débat et vous poser une question. Ce séminaire, il s'inscrit dans une démarche plus vaste de réflexion sur les politiques énergétiques liées aux bâtiments. Le raisonnement était le suivant. On sait qu'il y a 20% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national qui sont liés aux bâtiments et donc il y a un effort à faire en ce sens là. Et la réflexion côté recherche au MEEDDAT, c'est de dire : il y a des améliorations à faire au niveau des performances propres des bâtiments eux-mêmes ; il y a sans doute des réflexions à mener au niveau de l'organisation urbaine, des réseaux de transport parce qu'un bâtiment, aussi performant soit-il, s'il a des effets induits en matière de gaz à effet de serre parce qu'il entraînerait des déplacements très importants n'est finalement pas si performant que cela et enfin une troisième réflexion sur les alternatives en matière de production d'énergie. Et là, là-dessus, on s'est dit qu'il y a un certain nombre d'opérateurs qui existent mais il serait intéressant de voir ce que les collectivités territoriales peuvent faire aujourd'hui et notamment depuis 2000. Et donc on a essayé avec François-Mathieu Poupeau et Marie d'Arcimoles d'organiser un séminaire qui permettait de voir qui faisait quoi et pourquoi, quels étaient les instruments à disposition. Moi, j'ai une formation de chercheur en sciences sociales au départ donc j'arrive un peu en candide dans ce domaine là et je constate deux choses. D'une part, l'hétérogénéité – vous l'avez souligné – du système d'acteurs et, d'autre part, deux aspects qui ne me paraissaient pas évidents initialement. Le premier, c'est le poids énorme de l'histoire. C'est-à-dire que chaque opérateur, quand il doit témoigner de sa politique, est obligé d'en faire toute la généalogie sans ça on ne comprend pas aujourd'hui les choix qu'il peut faire. Donc on est tributaire d'un héritage important. Et deuxième constatation un effet de ce que les sociologues appellent la rationalité limitée des acteurs, c'est-à-dire une rationalité contrainte par un certain nombre d'impératifs qui sont liés à leur position. Et là, en vous écoutant, j'ai l'impression que les ELD sont dans une logique avant tout entrepreneuriale – et n'y voyez là aucune critique de ma part – là où nous initialement on se disait : en quoi elles peuvent servir une politique territoriale de réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Et en s'appuyant sur quelles cibles, à savoir les populations les plus démunies, les entreprises qu'on va chercher à attirer

ou au contraire la contention du périurbain, la densification des zones urbaine ? Et donc j'ai l'impression à vous écouter que vous y contribuez effectivement mais presque de manière un petit peu indirecte ou contingente. Les certificats blancs, que vous avez évoqués, on a l'impression que c'est un effet induit de la modernisation des chaudières liée aux mutations au gaz. C'est une espèce de divine surprise qui est arrivée comme cela. C'est bénéfique pour la collectivité mais ça n'était pas votre intention première. D'où ma question : est-ce que - ça rejoint un petit peu la question de Mohamed Amjahdi – aujourd'hui les ELD, par leurs instances fédératives ou dans le dialogue avec les élus locaux sont à même de développer une véritable politique dont l'un des objectifs serait la réduction des gaz à effet de serre ou est-ce qu'on ne peut pas leur demander de se substituer à la volonté politique ?

Dernier point et j'arrêterai là : dans les arbitrages qui sont évoqués, sur le « est-ce qu'il y a trop d'acteurs, est-ce qu'ils sont fractionnés ou pas », là, à la limite, j'ai l'impression que le débat, c'est : quels sont les coûts de transaction aujourd'hui pour l'ensemble du système ? C'est-à-dire : est-ce que les coûts de transaction, la fragmentation du système d'acteurs sont équilibrés par la qualité de service produite par la proximité ? C'est ce que vous avez l'air de dire. C'est ce qu'avait l'air de mettre un petit peu en doute Guillaume Bouvier. Sur ces deux questions là, à savoir les perspectives de réduction des gaz à effet de serre et la capacité que vous avez à améliorer l'efficacité du dispositif d'ensemble, est-ce que vous avez aujourd'hui des réflexions et un discours là-dessus ?

Bernard Pentiaux

En fait, en vous écoutant, je pense qu'effectivement, on n'est pas très performants sur ce registre précis. Et parfois, par opportunité, on ferait, comme dirait l'autre, de la prose sans le savoir. On a travaillé sur le registre mais sans forcément avoir conscience de le faire. Mais, en fait, notre question première est-elle d'être un acteur direct et opérationnel sur ce registre là ? Je me demande en fait car, à côté de cela, il y a d'autres acteurs que sont les services d'urbanisme des mairies par exemple, qui sont des acteurs prépondérants par rapport à notre action à nous, me semble-t-il. Voire des architectes, voire des prescripteurs... Nous, notre mission c'est effectivement de distribuer l'énergie dans les meilleures conditions possibles et, à la marge, d'apporter une contribution sur ce type de registre. Donc ça n'est pas dans notre mission de base quand même mais on essaie de faire de notre mieux. Par exemple, dans le cadre de l'arrivée du gaz, on essaie d'animer le collège des artisans plombiers chauffagistes de notre territoire. On les écoute, on connaît. Mais, quand il s'agit d'évoquer la nouvelle réglementation thermique ou des choses comme ça, on ne maîtrise pas. Il n'est pas dans nos

missions de maîtriser ça. Et, en plus, le niveau national est très créatif en matière de réglementation en la matière. On sait qu'il y a une nouvelle réglementation thermique qui est sortie mais on n'a ni formation sur le sujet, voire même information. On va la chercher. Elle n'est pas structurée. Ca peut être une piste de travail. Peut-être qu'effectivement, par le biais des ELD, il y a un travail à faire de présentation de ces nouvelles réglementations. Qui est venu nous présenter la nouvelle réglementation thermique ? Personne ! C'est une piste de réflexion. Quand ensuite on a les artisans électriciens et les artisans plombiers chauffagistes de notre périmètre en face de nous, comment voulez-vous qu'on leur explique la nouvelle réglementation thermique ? On est très limité sur cette chose là, qui n'est pas quand même dans notre mission de base, je le répète. On voudrait bien. A la limite, ça serait extrêmement dans notre idée de service public de proximité d'apporter cette compétence là mais sachez que, pour l'instant, nous ne l'avons pas. Donc s'il y avait un système qui permettrait de faire en sorte que l'on ait l'information au départ, synthétisée si possible, c'est-à-dire qu'est-ce qui change par rapport à la réglementation thermique précédente, peut-être alors qu'on pourrait relayer à ce moment là ces messages sur les acteurs encore plus opérationnels que nous, en collaboration avec les services d'urbanisme des communes. Mais là, pour l'instant, on essaie de faire avec les moyens du bord.

Gérard Lefranc

Je vais répondre pour les SICAE. Nous, nous sommes dans une situation un peu particulière puisque nous sommes d'abord société concessionnaire. Donc nous n'appartenons pas à la collectivité. Premier point. Deuxième point, le « a » de SICAE, ça veut dire « agricole ». Les SICAE, c'est 500 000 habitants desservis sur 1 000 communes. Donc la taille moyenne de la commune est de 500 habitants. Nous nous posons volontairement en position de relais de transmission. Mais s'il n'y avait pas de SICAE en tant que relais pour ces politiques locales pour informer les maires, ça serait le néant. C'est bien de parler de politique énergétique locale à l'aune d'une agglomération, d'une ville de 100 000, 200 000 habitants mais dans le milieu rural, qu'y a-t-il ? Et c'est là que nous justifions notre présence, parce que le technicien de la SICAE ne connaît pas parfaitement la réglementation thermique, on en a parlé, mais il peut porter un message. Il peut porter un message sur la nouvelle salle polyvalente, sur, par exemple, un domaine dont on parle beaucoup, l'éclairage public, puisque nous gérons l'éclairage public. Comment générer des économies sur l'éclairage public ? Quel est l'intérêt peut-être de regarder un peu les bâtiments communaux, qui ne sont pas toujours adaptés, etc... C'est là que nous nous plaçons volontairement. Après, imaginer que les communes de

500 habitants se lancent dans des projets de politique énergétique développée avec la mise en place de panneaux solaires etc, peut-être qu'on peut l'imaginer rue de l'Université mais je peux dire que sur le terrain on est loin des préoccupations des élus.

Jean-Claude Gazeau

Juste deux remarques. Tout d'abord à la question que posait Guillaume Bouvier sur ce qu'apportent en plus les ELE ou ELD par rapport à un distributeur national, vous avez apporté un élément de réponse que vous n'avez pas développé après : c'est la réponse avec le lycée agricole, c'est-à-dire des circuits courts qui ne sont pas en aval et là, c'est peut-être précisément l'avant-garde, c'est-à-dire arriver à penser local et à connecter des centres de ressources d'énergie au niveau de l'électricité et puis des utilisateurs.

Deuxième remarque. Le débat est un peu faussé parce qu'on balance aussi un peu à chaque fois entre électricité et énergie. Dans les réponses locales, il y a aussi essayer d'utiliser tout ce qui est fatal : la chaleur, c'est-à-dire avec les réseaux de chaleur et autres. C'est-à-dire ne pas s'intéresser uniquement à l'énergie, à l'électricité produite. Trouver des réponses adaptées pour optimiser. Là, vous avez aussi parlé du biogaz. C'est aussi un gaz fatal. Donc arriver à trouver des réponses locales et, là, je trouve que vous avez un avantage par rapport à ce qu'un distributeur national pourra faire pour récupérer des CEE.

Bernard Pentiaux

Ceci dit, on a un grand respect par rapport au distributeur national. Il faut quand même savoir que le distributeur national nous apporte sa puissance sur le développement technologique, qu'on récupère après dans nos exploitations et ça, c'est quelque chose d'essentiel. Mais, pour rebondir un petit peu sur l'aspect survivance des structures que vous avez souligné M. Bouvier tout à l'heure, ça, c'est un sujet qu'on entend depuis... 1947 ! Il n'y a absolument aucune rivalité. Mais ça me fait penser au débat entre le manège à bijoux de chez Leclerc et la survivance du bijoutier de centre-ville. Quand ces enseignes là sont arrivées, on a dit que c'était la mort des bijoutiers de centre-ville. Aujourd'hui, il suffit de poser la question à nos épouses par exemple pour s'apercevoir finalement que, du manège à bijoux de chez Leclerc, on en revient. Et puis l'actualité mondiale nous laisse très perplexes. Je ne souhaite pas ça surtout à EDF bien entendu mais on a vu que des grands groupes... Les économistes disent très souvent que l'avenir appartient au regroupement et aux structures de taille mondiale. Evidemment, nous, on en est bien loin. Mais quand on regarde les structures de taille mondiale et les difficultés qu'elles viennent de rencontrer dans les jours qui viennent de

passer, on s'interpelle quand même quelque peu. Il ne faut pas non plus à l'inverse s'accrocher aux petites structures et dire que l'avenir passe par elles. Il n'y a pas de règle en fait et je crois que la diversité que l'on connaît dans notre pays est sans doute quelque chose d'intéressant. J'en veux pour preuve d'observer ce qui se passe pour l'eau. C'est quand même assez intéressant de regarder ce qui se passe dans le domaine de l'eau parce que, pendant un moment, la logique des collectivités locales, c'était de dire : on confie ça à des grands groupes et puis on ne parle plus des services municipaux. Or nous, dans le département du Tarn, la ville de Castres vient de rompre son contrat avec la Lyonnaise des Eaux pour remunicipaliser la distribution de l'eau et le maire de Castres, que j'ai eu l'occasion de voir, me dit : « pourrait-on faire pareil avec l'électricité ? » Je lui ai expliqué que la loi le lui interdisait mais je veux dire qu'il y a forcément des questions qui se posent quand on voit comme cela des démarches de collectivités locales... Moi, je ne dis pas que l'avenir passe par le développement de structures comme les nôtres. Elles sont ce qu'elles sont. Le système fait qu'il ne peut plus en être créé d'autres. C'est comme ça. C'est la diversité. Mais posez la question aux élus et aux habitants d'un territoire et vous verrez qu'on propose un service qui marche à peu près correctement.

Mohamed Amjahdi

Juste une remarque et pas une question. Moi, je crois qu'à mon sens, il n'y a pas d'opposition à avoir entre les petites structures et EDF. Au contraire, je pense que vous avez tout à fait votre place. La richesse de vos structures, c'est que vous savez politiquement de quoi ça parle localement.

Bernard Pentiaux

Ca constitue un grand équilibre.

Mohamed Amjahdi

Tout à fait. Par contre, là où, à mon avis, vous avez une valeur ajoutée beaucoup plus importante, même si après tout vous n'avez pas les moyens de produire les kWh suffisants voire les mètres cube de gaz suffisants, c'est de faire ce relais de transmission entre la collectivité et le client final. Finalement, l'opérateur qui est national voire européen, aujourd'hui, de toute façon, les électrons qu'on consomme, on ne sait pas exactement d'où ils viennent... Par contre, c'est plutôt sur du conseil. Quelle est la valeur ajoutée de ces structures auprès de ces collectivités de manière à les induire à changer leur politique énergétique et

environnementale ? Et je crois que c'est là que vous avez une valeur ajoutée ! Alors, tout à l'heure, vous avez parlé des relais. Aujourd'hui, effectivement, il existe un certain nombre de relais : des espaces info énergie voire des agences locales ou territoriales et des centres de ressources qualité environnementale du bâtiment etc... à des échelles complètement différentes. Et c'est là qu'il va falloir créer des synergies entre vous, les structures qui êtes vraiment locales, et ces structures intermédiaires, qui sont départementales voire des fois intercommunales, de manière à redescendre l'information. Et puis aussi de faire de la sensibilisation auprès des élus. On parle des petites collectivités. J'ai eu l'occasion d'en visiter un certain nombre dans le 77. Ils ont des projets ! Par exemple installer de l'éclairage public avec des éoliennes et du photovoltaïque. Et la première question, s'il y a une structure comme la vôtre qui sait parler de l'énergie, c'est : quel est le sens de mettre 10 000 euros sur un lampadaire photovoltaïque avec une éolienne ? On sait pertinemment que ça risquerait de poser des difficultés de gestion parce que, de toute façon, on n'a pas la compétence locale pour les gérer. Je pense que, s'il y a une valeur ajoutée - et vous en avez une qui est spécifique -, c'est celle de conseil de mutation de politiques énergétiques de ces collectivités.

Gérard Lefranc

Mais c'est là que l'on retombe sur des obstacles réglementaires. Si vous voulez, en France, on a deux activités qui ont bien été décrites dans la directive et dans les lois : c'est la gestion du réseau et la fourniture d'énergie et de services. Or, celui qui a le contact de tous les jours, celui qui peut apporter le conseil, c'est le gestionnaire de réseaux. Et lui, d'après la loi, ne connaît plus que des points de service. Il ne connaît plus les clients. Il ne connaît plus les usages. Il connaît des points de service, des points de comptage. Et c'est là que cela ne va plus. C'est là qu'il faut réintroduire les activités du gestionnaire de réseau qui s'appelle ERDF ou ELD dans la chaîne de valeur. Parce que nous, si vous voulez, on va mettre des comptages intelligents entre guillemets qui vont offrir des tas de choses parce que c'est la réponse qu'a trouvée la Commission de régulation de l'énergie à l'article 4 de la loi sur les dispositifs qui permettent entre autres cette maîtrise de la demande d'électricité. Nous, ça va être un outil. Derrière, le service, on va l'offrir.

Christophe Chauvet

En plus, si on veut aller plus loin, cet outil il est sous monopole et on nous interdit d'en faire usage en-dehors de notre monopole. Donc ça commence à faire beaucoup. Il faut savoir que, là, on est coincé tout de suite. Et en même temps, ce qu'a dit Bernard Pentiaux me semble

intéressant tout à l'heure et important : on s'adapte localement. Gérard Lefranc a parlé de la typologie des villages ou de la typologie d'une zone. Forcément, en même temps, l'habitat il va être cohérent sur une zone donc on va avoir des actions qui vont être cohérentes sur une zone. Dans ma région, on est calé sur la reconstruction après la première guerre mondiale en grande majorité. Aujourd'hui, même avec la réglementation thermique 2005, je ne sais pas leur proposer quelque chose qui tienne le choc pour une personne qui, par exemple, refait une toiture. Et nous on s'est approprié la réglementation thermique. On a envoyé des gens. On a des gens qui savent faire des DPE (Diagnostics de performance énergétique) mais ça, on ne sait pas apporter cette réponse. Pourquoi ? Parce qu'elle n'existe pas. On dit : « non. Il faut refaire toute l'isolation ». « Oui mais moi attendez, monsieur, je refais que la toiture ». Qu'est-ce qu'on lui dit : « vous ne faites rien ou vous mettez un tri-couche ? » Alors qu'il n'y a pas d'aide ! Ca me paraît moi, à titre de citoyen, choquant de dire à l'un de mes clients : « vous ne mettez rien ». Que ce soit monsieur le maire ou le citoyen du coin ou éventuellement l'agriculteur ou l'administrateur, lui dire « non, vous ne mettez absolument rien parce qu'il n'y a pas d'aide derrière », c'est un petit peu stupide. Ca, c'est des questions essentielles. Ce lien social que vous avez évoqué tout à l'heure, c'est essentiel dans une région parce qu'entre les élus, le client et éventuellement la précarité dans laquelle peuvent être certains clients, on va aller les aider, on va aider les bailleurs qui ne sont pas forcément des bailleurs sociaux. Les bailleurs sociaux, encore, on arrive à les toucher mais les bailleurs privés, c'est vachement difficile à toucher.

Mohamed Amjahdi

C'est un petit peu plus compliqué

Christophe Chauvet

C'est un petit peu plus compliqué. Mais dans des régions où il y a beaucoup de bailleurs privés, il faut essayer de se donner là-dessus et là, on a cette possibilité. Mais là, encore une fois, avec des politiques particulièrement de niche. On ne peut pas les reporter dans la région d'à côté car il n'y aura pas le même habitat, il n'y aura pas le même bâti. Et je dirais entre la Seine-et-Marne, l'Oise, la Somme et si je prends à côté, l'Aisne, ça sera complètement différent. C'est là où on a eu cette possibilité parce qu'on est forcément de petite taille.

IV. Un cas de métropole urbaine : l'Usine d'Electricité de Metz (UEM)

Michel-Guy Bernard, Délégué aux affaires générales, Usine d'Electricité de Metz

D'abord, j'aimerais signaler que je suis également délégué régional Lorraine de l'Association technique énergie environnement (ATEE) et conseiller technique du groupe Lorraine de l'Association des ingénieurs en climatique et ventilation de France (AICVF). Je représente par ailleurs l'ANROC dans certains groupes de travail qui concernent tout particulièrement l'énergie.

Je précise cela pour indiquer qu'en fait, il est important pour une entreprise locale de faire partie d'instances nationales pour exercer des actions de lobbying au niveau national, afin que les instances nationales soient sensibles au caractère local des conséquences de certaines décisions.

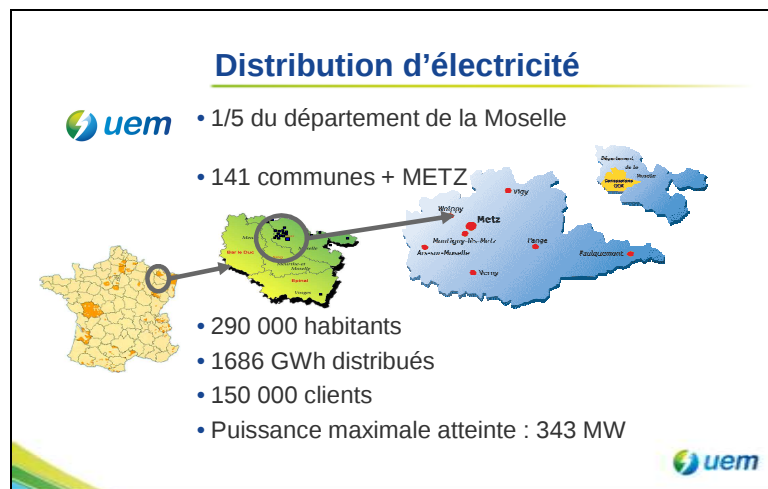
Permettez moi de vous dire aussi que je fais souvent un rêve. Je rêve qu'au bout de deux siècles de combat acharné, les Girondins ont enfin vaincu la politique jacobiniste de centralisation excessive et de raisonnement sur un modèle unique et centralisé.

Après une courte présentation de l'UEM, qui ne s'appelle plus Usine d'Electricité de Metz - ça aussi, c'est une conséquence de l'ouverture des marchés -, j'essaierai d'illustrer les deux atouts dont on a déjà beaucoup parlé aujourd'hui dans le cas de la production d'électricité et de chaleur. Mais curieusement, je vous ferai part d'un paradoxe parce que ces deux atouts sont parfois des contraintes dans certains domaines et notamment dans le domaine de l'ouverture du marché de l'énergie.

Le groupe UEM, c'est un groupe multi-énergies, multi-compétences. Nous sommes producteur, distributeur et commercialisateur d'électricité et de chauffage urbain. Nous ne faisons pas de gaz, pas pour l'instant en tout cas en fourniture. Nous proposons aussi des services de vidéocommunication, d'éclairage public, les services associés à toute l'utilisation de l'énergie, notamment en ce qui concerne l'entretien des postes de livraison à la fois électricité et chaleur et une activité qui prend beaucoup d'importance : l'élaboration de logiciels de gestion clientèle (logiciel efluid), dont a parlé d'ailleurs Gérard Lefranc. C'est un autre système, concurrent, un logiciel de CRM qui est d'ailleurs particulièrement apprécié et qui a été retenu par de très grandes entreprises ainsi que dans des systèmes insulaires.

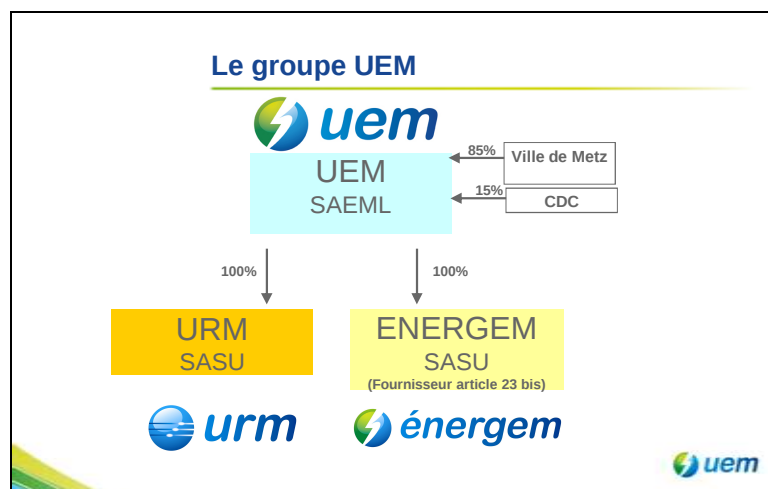
L'activité historique de l'UEM, c'est bien entendu l'activité de distribution d'électricité :

Fig. 27. Présentation de l'UEM



150 000 clients électricité, c'est un chiffre qui a son importance puisqu'il dépasse le seuil des 100 000 clients, lequel, par l'intervention de la directive de 2004 puis la loi de transposition de 2006, oblige les entreprises qui ont une activité intégrée de séparer, lorsqu'elles desservent plus de 100 000 clients, les activités des gestionnaires de réseaux et les autres activités. Ce qui a été fait par l'UEM au 1^{er} janvier 2008, dans un instant de raison d'ailleurs. En fait, l'UEM était une régie de type décret de 1917 mais une régie de ce type ne pouvait pas créer de filiale autre qu'une filiale de commercialisation de l'électricité. Comme nous souhaitions conserver les activités de GRD en tant que filiale et non pas que le GRD exerce une activité de maison mère, l'UEM a été transformée en société anonyme d'économie mixte locale avec le schéma suivant :

Fig. 28. Le groupe UEM (1)

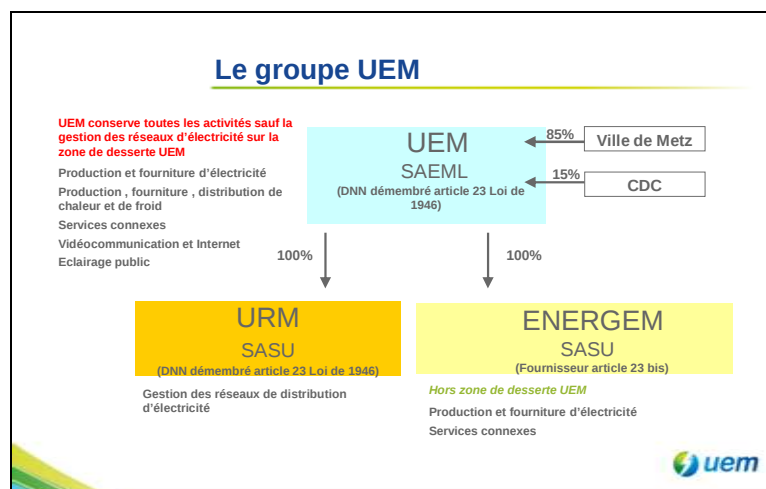


Les 15% du capital détenus actuellement par la Caisse des dépôts et consignations sont un simple portage financier dans l'attente d'une réflexion plus aboutie sur un partenariat industriel avec un grand groupe ou un petit groupe fournisseur d'énergie, français ou européen.

Donc les activités de gestion de réseau ont été transférées à une filiale qui s'appelle URM, société anonyme simplifiée à associé unique, filiale à 100% du groupe UEM. Et la filiale de commercialisation qui a été créée elle en réponse à la loi POPE de juillet 2005, qui s'appelle Energem – je reviendrai d'ailleurs sur ce nom – et qui n'a plus aucune relation avec la situation de l'UEM à Metz. D'ailleurs, même pour l'UEM, quand on disait Usine d'électricité de Metz, on comprenait bien qu'on venait de la région de l'Est et de Metz en particulier. Maintenant, l'UEM, c'est quelque chose de tout à fait anonyme et on est obligé quand on se présente de parler de l'UEM « Metz ».

Comme le montre le transparent suivant...

Fig. 29. Le groupe UEM (2)



... la filiale URM s'occupe uniquement des activités de gestion de réseau. La filiale Energem s'occupe uniquement de la commercialisation de l'électricité ou des énergies hors de la zone de desserte de l'UEM. Et le groupe UEM conserve l'ensemble des activités que j'ai décrites tout à l'heure.

La production :

Fig. 30. La production d'électricité de l'UEM

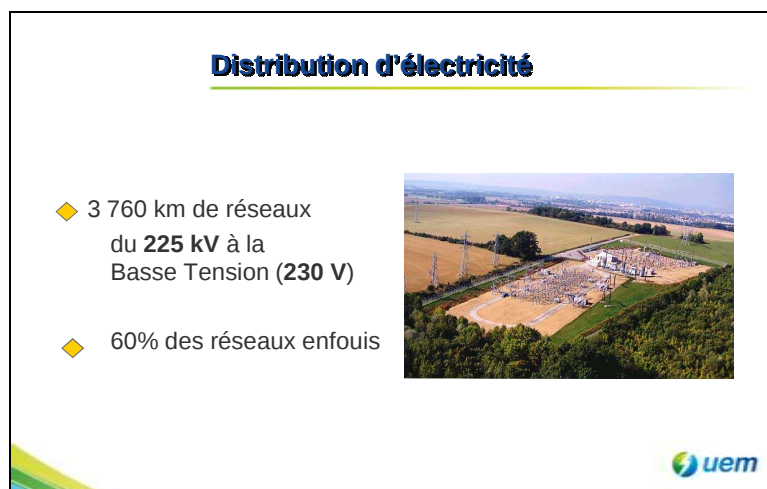


L'UEM produit 20% des besoins du réseau en électricité à partir de trois centrales hydrauliques qui ont été implantées sur la Moselle - je reviendrai sur l'historique tout à l'heure - et une centrale de production d'électricité à base thermique, qui est la centrale de Chambière, à partir d'un cycle de cogénération. Et quelques productions mutualisées installées en propriété chez nos clients.

La production d'électricité à la centrale de Chambière, c'est d'ailleurs un sous-produit de la fonction principale de la centrale de Chambière, qui est de produire de la chaleur pour alimenter le réseau de chauffage urbain sur la ville de Metz. Cette centrale est alimentée à la fois en gaz (60%), en charbon (20% encore) et à partir de la vapeur issue de l'usine d'incinération des ordures ménagères, qui est exploitée par une autre société d'économie mixte. A souligner tout de même que la première partie de cette usine a été construite dans les années 1970 – elle a été complètement reconstruite dans les années 2000 – dans le cadre du développement du réseau de chauffage urbain par la ville de Metz et pour alimenter la centrale de Chambière afin de fournir le réseau de chauffage urbain. Donc c'était déjà dans un cadre de réflexion global de politique de production de chaleur menée par la Ville de Metz.

Notre activité historique, c'est la distribution d'électricité :

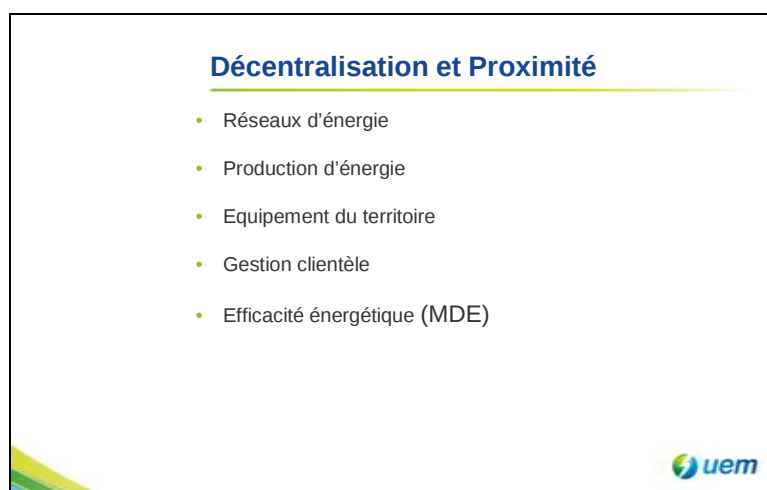
Fig. 31. L'UEM et la distribution d'électricité



Nous exploitons des réseaux de la basse tension (230 V) jusqu'au 225 kV. 225 kV, c'est une tension qui est assez peu courante pour une ELD. Plus de 60% des réseaux sont enfouis. Maintenant, c'est 66% si on ne compte que la haute tension, la HTA (17 kV) et la basse tension.

Je vais essayer d'illustrer, dans la production, ce que sont les deux atouts « décentralisation des décisions » et « proximité avec les consommateurs » :

Fig. 32. Deux des atouts de l'UEM en matière de politique énergétique locale

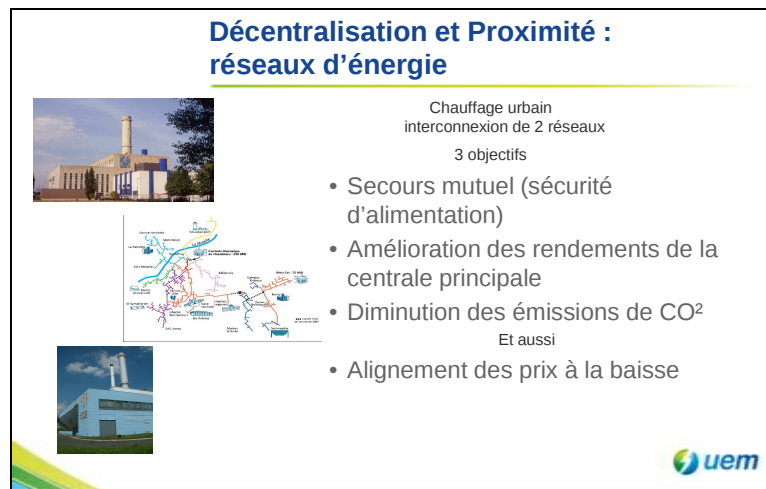


C'est pour nous – ça l'a toujours été d'ailleurs – une condition essentielle de l'efficacité énergétique et plus globalement de l'efficacité d'une politique énergétique locale. Ces atouts s'expriment d'ailleurs dans différents domaines d'activité de l'UEM que sont la gestion des réseaux d'énergie, la production d'énergie, l'équipement du territoire, notamment avec les

nouvelles technologies de communication, la gestion de la clientèle - j'en ai parlé tout à l'heure - et bien entendu l'efficacité énergétique, la maîtrise de la demande d'énergie (MDE).

Premier exemple : l'exploitation du réseau de chaleur :

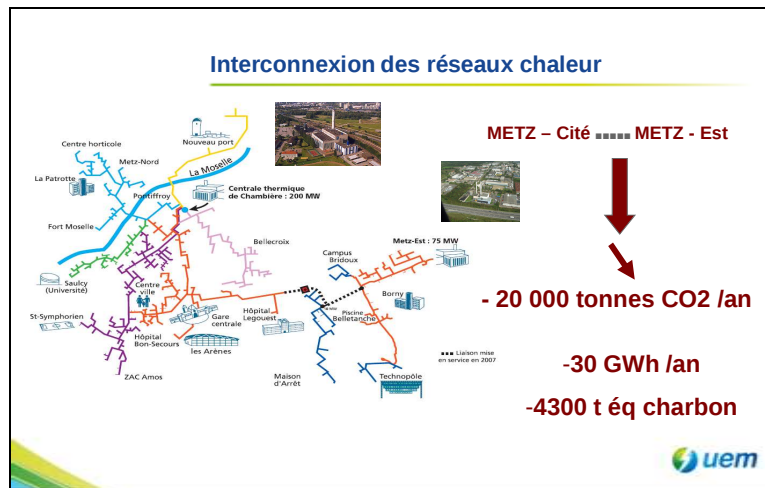
Fig. 33. L'exploitation des réseaux d'énergie (1)



En fait, à Metz il existait jusqu'en 2005 deux réseaux de chaleur différents, l'un construit en 1956 sur Metz Centre, à l'ouest sur le plan, qui était exploité depuis 1956 par l'UEM, et l'autre à l'est, appelé Metz Est, qui a été construit en 1970 à la faveur d'un équipement et de la construction de logements en majorité de type sociaux. Ce deuxième réseau de chaleur était exploité par un exploitant privé, Dalkia, et, à l'échéance de la concession en 2005, la Ville de Metz a mis en concurrence la délégation de service public et l'a confiée à l'UEM qui a déposé semble-t-il la meilleure offre puisque nous avons proposé d'interconnecter les deux réseaux d'une part pour assurer la sécurité d'alimentation des deux réseaux par les deux centrales de production qui existaient auparavant, d'autre part pour interrompre le fonctionnement de la centrale du réseau Metz Est qui fonctionnait uniquement au charbon et de reporter les consommations des deux réseaux sur la seule centrale de Chambièrre. Ce qui fait qu'on a amélioré les rendements et, par le fait même aussi, diminué les émissions de CO₂ avec l'arrêt de la centrale de Metz Est. Et aussi, ce qui était très important, c'est que l'offre de l'UEM, en accord avec son actionnaire principal qui était d'ailleurs la Ville de Metz, a abouti à un alignement des prix à la baisse puisqu'avec notre offre et grâce aux économies réalisées, les prix sur le réseau de Metz Est exploité par l'exploitant privé ont pu être alignés à la baisse sur les prix que connaissaient les consommateurs sur le réseau Metz Cité exploité par l'UEM.

Donc, d'une façon un petit peu plus imagée, la connexion entre les deux réseaux a entraîné une économie d'émissions de gaz à effet de serre de plus de 20 000 tonnes de CO₂ par an :

Fig. 34. L'exploitation des réseaux d'énergie (2)



Ca correspond à peu près à l'émission de 5 000 voitures qui parcourent 10 000 à 15 000 km par an. Et une économie primaire de 30 GWh par an avec l'augmentation des rendements de la centrale de Chambière, rendements qui étaient déjà d'ailleurs avant connexion très importants puisque la centrale par la cogénération obtenait des rendements de 85%, qui ont été portés à 87-88%.

Deuxième exemple, lié au fait que les ELD sont – Gérard Lefranc l'a très bien dit – nées de la production décentralisée :

Fig. 35. La production d'électricité (1)



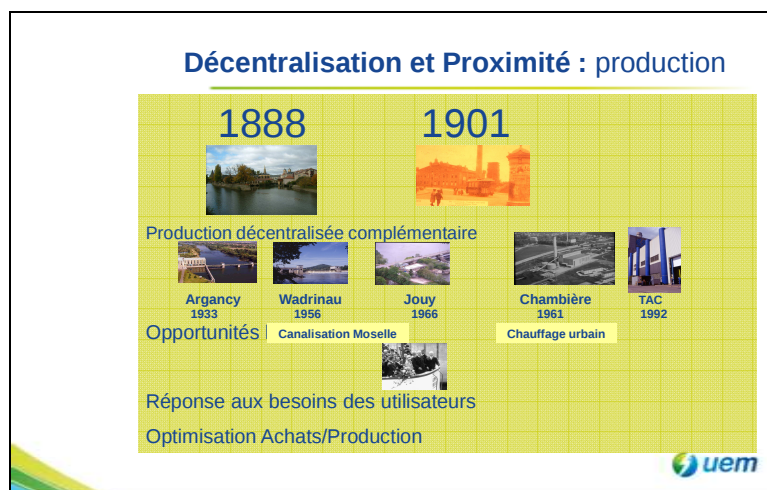
Elles sont donc conscientes d'une part de la rareté des ressources et du fait qu'il faut maîtriser les utilisations de cette énergie qui est d'ailleurs une énergie de luxe puisque c'est une énergie produite à partir d'énergies renouvelables. Et également de la nécessité de préserver l'environnement, c'est-à-dire que le décideur qui a choisi de construire la centrale de Chambière habite juste à côté. Il est directement contraint par les émissions - de poussières en particulier - de la centrale de Chambière donc il convient qu'il les évite.

La proximité permet aussi, par une très bonne connaissance des lieux ou de la région, d'identifier très rapidement les potentiels locaux d'utilisation des énergies et des ressources locales.

D'autre part, comme je vais vous le montrer, les décisions d'investissement ou d'installation d'outils de production d'électricité ou de chaleur s'intègrent parfaitement à une politique globale d'infrastructures de la collectivité.

En fait, en 1888, la Ville de Metz avait souhaité alimenter le théâtre en énergie électrique pour l'éclairage et en profiter aussi pour éclairer la place qui était devant, la place de la Comédie, afin d'éviter l'éclairage au gaz, avec ses odeurs, bruits et surtout risques d'incendie :

Fig. 36. La production d'électricité (2)



Il a donc été décidé de monter une petite structure avec une installation de production hydroélectrique sur un vieux moulin qui était tout proche du théâtre, à peine 30 mètres, en plein centre de la ville de Metz. Et c'est la naissance de l'UEM avec cet équipement.

En 1901, la municipalité de Metz a décidé d'installer un tramway électrique. Il a donc été décidé, pour alimenter le réseau électrique qui permettait aux tramways de circuler, de construire une centrale de production thermique à l'emplacement du siège social actuel.

De même, les centrales hydroélectriques ont été installées au fur et à mesure de l'équipement de la canalisation de la Moselle : Argancy en 1933, Wadrinau en 1956 et Jouy en 1966. Avec pour Wadrinau une contrainte supplémentaire qui était de créer une digue, une marche pour éviter les inondations du vieux centre ville de Metz lors des crues de la Moselle. De même la centrale de Chambièrre a été construite en 1961 pour alimenter le réseau de chauffage urbain décidé par la ville de Metz, sachant que la centrale de Chambièrre – on parlait d'action innovante tout à l'heure – fonctionne en cogénération depuis 1961. La cogénération, ce n'est pas une technique nouvelle. C'est une technique qui existait depuis bien longtemps.

Je passerai sur le simple fait qu'une décision d'installation de production par un acteur local entraîne très certainement une meilleure perception par les populations avoisinantes - on voit tout le problème qu'il peut y avoir sur les implantations de champs d'éoliennes – parce que ces populations perçoivent bien l'intérêt global collectif qui est lié à l'existence d'une recette directement perceptible par le citoyen qui habite la collectivité :

Fig. 37. La production d'électricité (3)



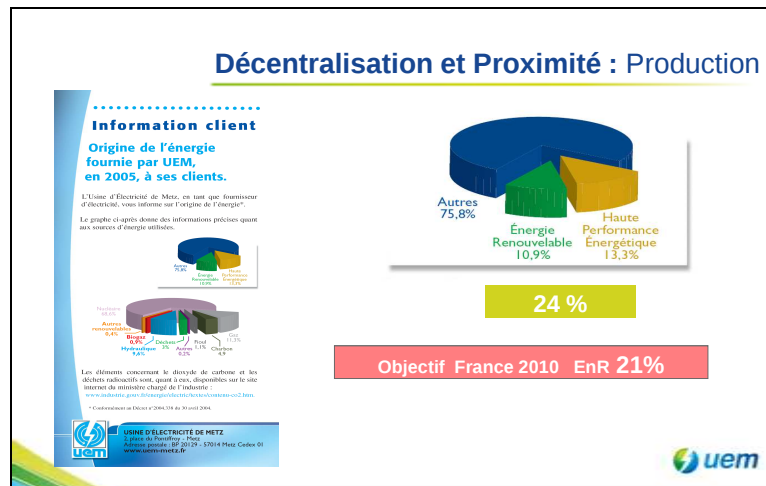
Je veux parler des recettes injectées dans l'économie locale par les économies d'énergie et puis aussi des économies en euros qui permettent de diminuer les impôts et taxes. On dit assez souvent – et c'est assez vérifié – que la présence d'une ELD permet de diminuer d'un point les impôts locaux.

A signaler tout de même – je ne l'ai pas mentionné tout à l'heure – que l'obligation de créer une SAEML pour la filialisation du gestionnaire de réseau pour l'UEM a entraîné la transformation de la régie en SAEML et le fait que 50% des résultats auparavant versés à la

Ville de Metz iront maintenant à l'Etat au titre de l'impôt sur les sociétés. Donc il y a véritablement une perte de recettes pour la collectivité due à une obligation légale.

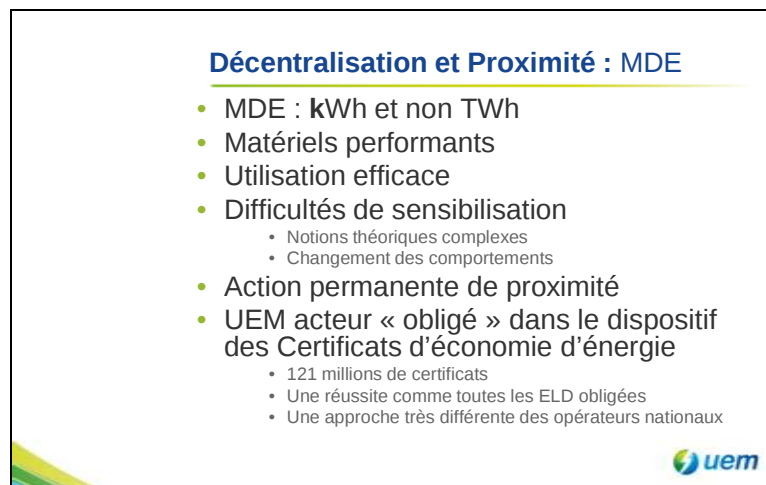
In fine, l'électricité fournie sur l'ensemble du réseau exploité par l'UEM suit à peu près les ordres de grandeur suivant :

Fig. 38. La production d'électricité (4)



Je ferai un simple petit rappel de l'intérêt de la décentralisation et de la proximité sur la maîtrise de la demande d'électricité :

Fig. 39. La maîtrise de la demande d'électricité

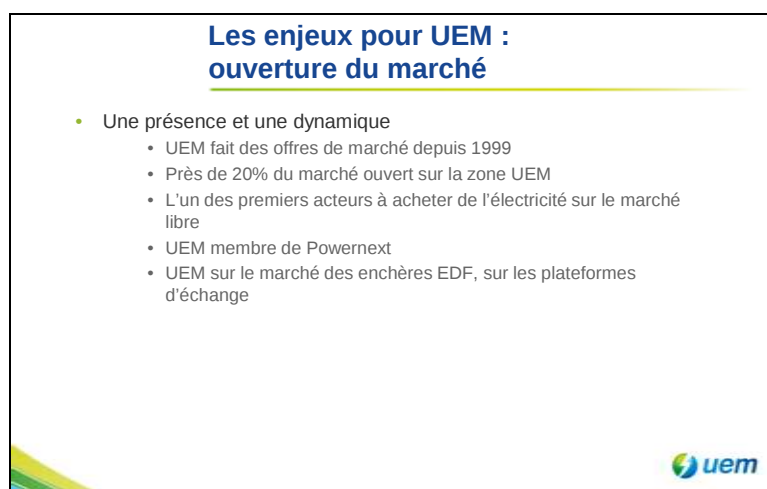


Pour nous, la MDE, c'est une affaire de kWh. Ça n'a jamais été une affaire de TWh. On sait très bien que les économies d'énergie, ce sont les économies au quotidien sur les installations, y compris d'ailleurs chez les industriels. Donc c'est une question de kWh. Installer des matériels performants n'est pas suffisant. Il faut surtout avoir une utilisation efficace et il n'est pas facile de sensibiliser les consommateurs. L'utilisation des chauffages fait appel à des

notions thermodynamiques très complexes - pas toujours assimilées, y compris par les techniciens et les ingénieurs - et implique aussi des changements de comportement très importants. Cela nécessite donc une action permanente de proximité et seul un acteur de proximité peut justement suivre au jour le jour ou à la semaine ou au mois les clients et les consommateurs. Simple mention : l'UEM est bien entendu un acteur obligé dans le dispositif des CEE, à l'élaboration duquel j'ai d'ailleurs participé en tant que délégué régional de l'ATEE. Je participe encore au groupe de travail qui améliore le système. On peut signaler une réussite de quasiment toutes les ELD concernées par le système des CEE, réussite qui, à mon avis, provient très certainement d'une approche très différente des opérateurs nationaux – on en a parlé tout à l'heure – puisqu'on ne fait pas une approche par l'intermédiaire d'installateurs mais en direct du consommateur, permise par notre proximité avec lui.

Curieusement, ces atouts apportent des contraintes. C'est un paradoxe. On va étudier pour illustrer le domaine de l'ouverture des marchés de l'électricité. L'UEM est l'un des premiers acteurs du marché libre de l'électricité :

Fig. 40. L'UEM et l'ouverture du marché (1)



Même si c'est une petite entreprise, de taille très réduite par rapport à l'énergie fournie par EDF, l'UEM fait des offres de marché à des clients éligibles depuis 1999. Vous savez que la directive de 1996 rendait éligibles les clients qui consommaient plus de 100 GWh et ils l'étaient même s'il n'y avait pas de loi de transposition nationale au 19 février 1999. Le même jour, nous avons reçu un appel d'offre d'un acheteur national, PSA pour ne pas le citer. Nous avons la chance ou la malchance, je ne le sais encore, d'avoir deux sites importants sur le territoire desservi par l'UEM, j'y reviendrai tout à l'heure. Maintenant, il y a près de 20% du marché qui est ouvert sur la zone de desserte du GRD URM. Nous avons été l'un des

premiers acteurs à acheter l'électricité sur le marché libre pour ne pas dire le tout premier. Nous avons été très tôt membre de la bourse de l'électricité Powernext et nous intervenons aussi sur le marché des enchères de capacité d'EDF et sur les plateformes d'échange électronique avec l'ensemble des traders européens. Tout cela contraints et obligés par notre client qui était devenu éligible bien entendu. Ca n'était pas de gaîté de cœur, en tout cas au départ.

On en a parlé beaucoup, il y avait déjà une contrainte de territorialité :

Fig. 41. L'UEM et l'ouverture du marché (2)

Les enjeux pour UEM : ouverture du marché

- Des contraintes dues à la territorialité :
 - Possibilité de faire des offres hors du territoire historique
 - Obtenue de haute lutte (UEM un des acteurs du lobbying)
 - Passage obligé pour répondre aux attaques des concurrents
 - Mais nécessité d'une société commerciale pour intervention hors de la zone de desserte :
 - » Perte d'identité du nom
 - » Perte de proximité



Il fallait pouvoir faire légalement des offres à l'extérieur du territoire historique. Cela a été une possibilité obtenue de haute lutte mais avec une nécessité de création d'une société commerciale pour intervenir hors de la zone de desserte et cette création implique immédiatement ou inmanquablement une perte d'identité du nom puisqu'on ne va pas l'appeler de la même façon que la société mère. Et donc un acheteur national qui voit une offre Energem ne voit pas du tout que c'est une offre qui provient d'un acteur bien implanté au niveau local, historiquement également.

Autre type de contraintes, celles dues à la taille réduite, d'une part pour le fournisseur, d'autre part pour l'activité de gestionnaire de réseaux :

Fig. 42. L'UEM et l'ouverture du marché (3)

Les enjeux pour UEM : ouverture du marché

- Des contraintes due à la taille réduite : Fournisseur
 - Difficultés d'accès au marché pour des offres aux clients professionnels. Exemple de fourniture pour 100 communs d'immeubles :
 - » moins de 1 MW
 - » Inférieur à la taille minimale d'achat d'un bloc d'électricité
 - Difficultés d'accès aux appels d'offres des clients multi sites dont les structures parisiennes sont habituées aux fournisseurs « nationaux » : allotissement géographique difficile à faire accepter
 - Difficulté pour l'application du Tartam : calcul du plafond de compensation inadapté au sourcing d'une petite entreprise
 - Dé-optimisation des structures par suite de la séparation des activités GRD et Fournisseur
- Réflexions en cours pour un partenariat industriel



En ce que concerne l'activité du fournisseur, nous avons une difficulté d'accès au marché pour, par exemple, des offres aux clients professionnels qui souhaitent aller sur le marché libre. Un exemple : lorsqu'un syndic d'immeuble fait un appel d'offres pour alimenter les communs d'immeubles qu'il gère, par exemple une centaine de communs, ça représente une puissance maximale inférieure à 1 MW. Or, il faut savoir que pour intervenir sur le marché de l'électricité, il faut acheter des blocs supérieurs ou égaux à une puissance d'1 MW. Donc on a une taille d'offres qui est incompatible avec la taille de ce qu'on peut acheter sur le marché. C'est comme si vous deviez vendre trois pommes de terre et que vous deviez en acheter 3 kg. Il y a aussi un élément dû à la contrainte de taille réduite : une difficulté d'accès aux appels d'offres des clients multi-sites. Les structures parisiennes sont habituées aux fournisseurs nationaux. Ils connaissent très bien GDF, Electrabel, EDF etc... y compris les nouveaux entrants car ils ont fait une communication suffisante à ce sujet : Poweo, Direct Energie... Par contre, il est très difficile de se faire connaître en tant qu'UEM. La première illustration, on l'a connue avec notre acheteur PSA, qui avait beaucoup de mal à comprendre pourquoi on lui demandait d'allotir son appel d'offres. Son appel d'offres représentait tous ses sites en France et en Espagne d'ailleurs : cela représentait plus de 3 TWh d'électricité, c'est-à-dire plus de 2 à 3 fois l'énergie globale vendue par l'UEM dans une année. On a réussi à faire accepter - mais non sans mal et en mettant beaucoup d'investissement commercial en négociation avec les acheteurs nationaux - à leur faire comprendre qu'il était peut-être plus utile d'avoir, au lieu de se cantonner à des grands groupes, des interlocuteurs qui permettaient une négociation peut-

être un peu plus facile. Et on a joué effectivement, dans la première négociation en tout cas, ce qu'on a appelé le phénomène du lapin. C'est-à-dire qu'en fait, l'UEM, pour pouvoir se placer par rapport aux grands groupes sur les sites qu'elle voulait fournir - à savoir les deux sites de Metz et de Trémery - a été obligée de descendre les prix et les fournisseurs couraient après le lapin qu'était l'UEM pour faire une offre globale qui englobait également les deux sites de Metz.

Nous avons quand même réussi à l'emporter grâce à un intervenant local fournisseur d'électricité puisque cette électricité que nous souhaitions vendre à notre client devait être achetée à un fournisseur car nous n'étions pas capables de produire cette électricité. En fait, nous souhaitions conserver la production d'électricité pour les clients qui restaient sur le marché réglementé, pour des questions financières. Les fournisseurs faisaient déjà des offres et n'étaient donc pas forcément très enclin à fournir de l'électricité à quelqu'un – l'UEM - qui était susceptible d'être concurrent sur les mêmes sites. Nous avons trouvé parmi eux un fournisseur qui a une taille quand même relativement importante puisqu'il s'agit de la SNET, la société de production thermique des Houillères du bassin de Lorraine, et nous avons retrouvé en 2000 cet ancien fournisseur d'électricité, qui fournissait l'UEM en électricité au début du siècle dernier.

Je passerai sur les difficultés d'application du Tartam¹. C'est un point de détail mais ô combien important actuellement puisqu'il est en cours de discussion et Gérard Lefranc connaît beaucoup mieux les détails.

Je voudrais aussi simplement signaler que, pour le fournisseur, il y a une désoptimisation des structures par suite de la séparation des activités de GRD et de fournisseur. C'est-à-dire que l'ensemble des agents qui savaient gérer les contrats d'électricité tarif vert, jaune etc... on été basculés sur la gestion clientèle d'accès au réseau du GRD et donc l'activité fournisseur s'est retrouvée à devoir à la fois réaugmenter ses ressources en gestionnaires de contrats et réacquérir des compétences de gestion contractuelle.

Bien entendu, il y a des réflexions en cours pour un partenariat industriel. Je voudrais d'ailleurs revenir sur une réflexion qui a été faite tout à l'heure. Il n'est pas certain qu'une petite taille soit un gage de non rentabilité pour une entreprise. Je dirais que c'est même peut-

¹ Le tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (Tartam) été mis en place par un arrêté ministériel datant du 3 janvier 2007, suite aux fortes hausses de prix affectant la clientèle des professionnels. Ces derniers peuvent demander à en bénéficier pour tout ou partie de leurs sites, ce qui se traduit par l'application du tarif réglementé de vente hors taxes majoré d'une partie variable suivant la puissance souscrite (tarifs bleus, jaunes ou verts).

être tout le contraire et la question devrait être plutôt retournée : est-ce qu'à partir d'une certaine taille, une entreprise ne devient pas ingouvernable et donc les objectifs de productivité difficilement accessibles ? On peut le voir d'ailleurs sur le projet de compteur évolué.

Ces contraintes de petite taille se retrouvent également pour le gestionnaire de réseaux :

Fig. 43. L'UEM et l'ouverture du marché (4)

Les enjeux pour UEM : ouverture du marché

- Des contraintes due à la taille réduite : GRD
 - Complexification des tâches pour le GRD URM : gestion des périmètres d'équilibre, contractualisation, procédures
 - Conception du système sur le modèle des grands groupes : exemple du tarif d'accès au réseau construit sur la base des charges de ERDF, application aux ELD par simple homothétie. URM doit accepter des baisses de recette et de marge.
 - Obligation de mettre en œuvre des procédures adaptées aux grands systèmes mais pas à l'activité à l'échelle d'une commune ou de l'URM.



Le GRD, comme l'a dit Gérard Lefranc, est confronté à une complexification énorme des tâches de gestion sur l'accès au réseau, avec la gestion des périmètres d'équilibre, avec une contractualisation, avec des procédures... Et l'investissement en ressources est du même ordre de grandeur pour un contrat que pour 10 000 contrats. Ce qui veut dire que les frais fixes d'investissement en ressources pour le GRD sont très peu répartis sur les clients quand il y a très peu de clients qui sont passés sur le marché libre alors qu'ils le sont beaucoup plus pour des grands gestionnaires de réseaux comme ERDF et GRDF. Et ces frais s'ajoutent à l'obligation de mettre en œuvre des procédures adaptées à ces grands groupes que sont ERDF et GRDF mais qui ne sont absolument pas adaptées à l'activité à l'échelle d'une commune ou à l'échelle de l'URM, qui gère un peu plus d'une centaine de communes.

Temps de débat (3)

Intervention de Guillaume Bouvier, en tant que discutant des contributions

Je pense que je vais être plus court et moins « secouant » que tout à l’heure parce qu’en fait, à partir du moment où l’on a changé d’échelle, qu’on est passé d’une ELD périurbaine voire rurale à un outil pour le coup global d’énergie, je vois beaucoup plus là un ferment d’innovation, de concurrence même et je serais donc peut-être moins tenté par un questionnement autour de la survivance. Là, pour le coup, à mon avis, il y a un intérêt national à regarder de près ce qui peut être fait les entreprises de cette taille là.

Changement de taille par les effectifs, le chiffre d’affaires, le périmètre de desserte. Changement de géographie parce qu’il y a à la fois de l’urbain et du rural donc là, on résout l’un des risques qui me paraît important en matière énergétique : la fracture territoriale entre urbain et rural. Il faut savoir que toute l’histoire de l’électrification est liée justement à cette préoccupation qu’avaient les anciens d’acheminer et de permettre une desserte dans les zones rurales aussi bonne que dans les zones urbaines et là, je trouve que une entité qui a les deux types de territoires est extrêmement intéressante de ce point de vue là.

Ce qui est également intéressant, c’est le fait que, depuis 2005, il y ait la gestion des deux réseaux électricité et réseau de chaleur. Ca c’est un élément extrêmement important car on sort de la problématique électricité stricte pour avoir une réflexion énergie. Et, d’une certaine manière, on réconcilie un peu des univers professionnels qui étaient un petit peu concurrents. On le voyait du point de vue des associations, des syndicats professionnels. Les promoteurs des réseaux de chaleur d’un côté et les électriciens énergétivores un peu caricaturés dans le cadre des politiques de chauffage électrique de l’autre. Là, on peut avoir vraiment une vision globale.

Il y a un élément que vous avez souligné aussi et qui me paraît très important : c’est – mais ça, ça s’applique à tous – la proximité de la décision et, du coup, de la contrainte. Je ne l’avais pas vu tel quel mais installer par exemple une nouvelle unité de production que ce soit du thermique ou plutôt – c’est plus favorable – de l’éolien est plus facile si la décision est prise localement. Ca participe à l’acceptabilité locale. Ca participe même à une sorte de « citoyenneté énergétique locale ». C’est-à-dire qu’on a le sentiment que l’acceptation d’une possible dégradation du paysage, en tout cas d’un élément modifiant le paysage sur son

territoire, se fait au nom de la consommation locale d'énergie. Donc ça, d'une certaine manière, on réconcilie aussi un peu les choses, même si on sait que la traçabilité n'existe pas et heureusement que le réseau électrique est d'abord un réseau de solidarité entre des régions où l'on produit et des régions où l'on consomme. Donc j'étais assez sensible à ce discours sur la décentralisation.

Les contraintes. Toutes celles que vous avez énoncées sont autant de piste à mon avis pour essayer de trouver des principes dérogatoires pour faciliter les choses. Là, pour le coup, il y a un enjeu à faciliter le développement de ces entreprises à la fois du point de vue des activités régulées mais aussi des activités de marché.

Mais alors, si je reviens un peu sur un thème qu'on avait peu abordé dans la première série de discussions, tout cela nous invite à interroger quand même cette notion de proximité et plus particulièrement de proximité de la gouvernance. François-Mathieu Poupeau a commencé un peu à aborder la question tout à l'heure en disant : quelle est la feuille de route que les élus donnent à un outil comme celui là sur le territoire ? Parce que, finalement, ils ont la chance d'avoir une entreprise qui rapporte de l'argent, qui permet de choisir le type d'aménagement énergétique qu'ils souhaitent, qui permet éventuellement de faire des actions différentes en matière de précarité énergétique. Et, à partir du moment où l'on a une certaine taille et, je pense aussi, un certain niveau d'expertise, on est peut-être un tout petit peu moins la tête dans le quotidien de la gestion d'une entreprise. A partir du moment où l'on a cette taille là, ce qui m'intéresserait, c'est de savoir quelle est la connaissance que les élus ont de cet objet énergie. Parce que moi j'ai vécu ça à Grenoble, avec une grande différence entre le rôle du politique qui était à la tête de l'entreprise et le rôle du politique qui était à la tête de la ville. A un moment donné, comment se fait le pilotage politique localement d'une entreprise importante comme Metz ?

Michel-Guy Bernard

Je vais répondre en « secouant un peu le cocotier »... Une ELD à mon sens, c'est un outil de la collectivité. Donc on ne demande pas à un outil de réfléchir. Premièrement. Un tournevis, c'est fait pour visser parce qu'on a décidé de visser. Donc la politique énergétique locale en fait, elle doit être menée, elle doit être élaborée par la collectivité. Et l'entreprise locale, c'est un acteur de cette politique et je dirais qu'elle doit agir pour ordre ou pour compte de la collectivité dans le cadre de la politique locale. Ce qui n'empêche pas, comme vous l'avez souligné, lorsqu'on dispose d'un niveau d'expertise dans la gestion d'énergie ou une

appréhension un peu plus globale des problèmes énergétiques, de proposer à la collectivité des actions ou une stratégie d'équipement qui va dans le sens d'une efficacité énergétique. J'ai parlé tout à l'heure de la proposition d'interconnexion des deux réseaux de chauffage urbain. Mais je pourrais l'illustrer par un autre exemple : l'équipement d'une zone d'activité tertiaire et logement, la zone de l'Amphithéâtre près de la gare de Metz, qui reçoit actuellement les travaux de construction du centre Pompidou Metz. Et, pour l'équipement de cette zone, nous avons proposé à la collectivité de construire un réseau de chauffage urbain d'équipement qui permettra de subvenir à l'ensemble des besoins de chaleur de la zone, d'intégrer dans les cahiers des charges de construction des immeubles si possible l'interdiction d'installation de chaudières individuelles au gaz et de bénéficier ainsi de l'augmentation des rendements par une chaufferie centralisée. Et nous avons proposé conjointement de réaliser un réseau d'alimentation en froid pour alimenter toute la zone, de façon à éviter la prolifération des installations individuelles de production de froid par machine frigorifique et, d'autre part, d'intégrer dans le coût de fourniture de l'énergie froid une composante d'incitation à l'économie d'énergie, c'est-à-dire qui est fonction notamment de la température intérieure des locaux, pour assurer une très bonne efficacité énergétique de la consommation de froid à l'intérieur des immeubles. Donc voilà un exemple où, bien-sûr, il y a une politique d'équipement et d'infrastructure de la ville de Metz mais aussi une expertise qui est apportée par l'entreprise locale, outil de la collectivité.

Pour en revenir au principe de la gouvernance, je dirais qu'on dispose d'assez peu de recul - en tout cas pour l'UEM - sur cet aspect puisque l'UEM était jusqu'au 31 décembre 2007 une régie de type décret de 1917, ce qui veut dire que – c'est un fonctionnement assez particulier – le président de la régie était nommé par le maire mais le directeur général aussi. Il y avait une sorte de gouvernance bicéphale et le directeur général de la régie était responsable seulement devant le maire, même pas devant le conseil municipal. Donc le président, qui n'était en fait pas un élu et qui ne pouvait pas l'être si je me souviens bien dans une régie de type 1917, ce qui est le cas y compris pour les administrateurs, n'avait qu'une fonction je dirais d'agrégation des différentes demandes de la ville de Metz, d'information et de diffusion des différentes politiques de la municipalité en ce qui concerne l'énergie ou l'activité sociale.

Maintenant, à partir du 1^{er} janvier 2008 et après les dernières élections municipales, la gouvernance de l'entreprise a changé bien entendu. Nous devons maintenant travailler avec des élus qui font partie du Conseil d'administration. Le président n'est pas un élu mais peut

aussi exercer la fonction de Directeur général s'il le souhaite. Donc il y a tout un apprentissage de la gouvernance au sein de l'entreprise et il est bien trop tôt pour en parler aujourd'hui.

Mohamed Amjahdi

J'aurais à la fois une réaction et après quelques petites questions. Je suis un peu mitigé en fait sur le principe. Je pense qu'il y a deux parties de l'activité qui est, on l'a bien vu, le service rendu à la collectivité avec la partie qui nous intéresse, la moelle de nos réflexions autour de la table, qui est de dire qu'il y a des réflexions autour du réseau de chaleur, etc... Là, on est dans la politique de la gestion territoriale sur les politiques énergétiques. Il y avait deux réseaux. On s'est posé la question de savoir quelle était la pertinence de mettre en cohérence ces deux réseaux, quelle était la meilleure gestion possible pour la collectivité. Je pense que là, on a vraiment du sens. Quand on passe à l'aspect électrique et entre autres au changement de statut, là, je dirais que je suis en face d'EDF et de GDF. Je caricature mais je pense qu'on est clairement en face d'opérateurs de ce type parce que, d'abord, on va chercher des marchés à l'extérieur et en plus on va acheter de l'électricité sur le marché européen. Au fond, on va acheter de l'électricité sur le marché le moins cher, le mieux offrant. On achètera du charbon, du gaz, du fioul et, du point de vue environnemental, point d'interrogation, je ne sais pas ce que j'achète. Au moins, quand j'achète de l'EDF, j'ai du nucléaire à x% qu'on connaît à peu près. Même si je l'achète sur le territoire européen, on connaît à peu près le contenu en CO₂ à quelques incertitudes près. Là, on est finalement plutôt sur une politique de marché, ce qui est tout à fait légitime parce que vous êtes une entreprise. Là, on n'est plus sur la même politique ou la même philosophie de développement local. Et après, il y a ces aspects cogénération qui est considérée comme une énergie verte. Après, ça dépend comment on la considère. Si effectivement elle est dessus une usine d'incinération où l'on a de la vapeur et on met une turbine, oui, on peut la considérer comme une énergie verte. Par contre, quand on met de la cogénération gaz et que la priorité c'est d'abord de produire de l'électricité pendant une période où l'on a obligation d'utiliser du gaz, là on peut se poser la question du point de vue environnemental. Est-elle verte, pas verte ou grise ?

L'autre remarque, c'est que vous êtes aujourd'hui sur un marché de rentabilité, clairement. On est en concurrence avec les autres opérateurs. Il va falloir faire les offres les mieux disant à la fois en termes de prix et de service. On parlait tout à l'heure de développement rural : est-ce que concrètement le marché du développement rural va intéresser aujourd'hui la structure ? Parce que, de toute façon, politiquement, si l'on se pose la question du point de vue

économique, on est bien en concurrence avec des acteurs nationaux voire internationaux sur ce marché. Est-ce que cette entreprise a une obligation par la collectivité de rendre le service à l'ensemble des citoyens de ce territoire ? Je pense qu'il y a toutes ces réflexions.

Autre point. Vous envisagez 21% d'énergie renouvelable électrique à l'horizon 2010. Si vous êtes sur un marché beaucoup plus large - et c'est normal et naturel -, est-ce que ces 21% sont réalistes, sachant que vous allez acheter de l'électricité sur le marché qui est un marché ouvert ?

Michel-Guy Bernard

Sur la notion d'achat d'électricité sur les marchés, il faut bien voir que pour les ELD et peut-être d'ailleurs pour les grands fournisseurs d'électricité comme EDF, c'est un système qui est subi. Vous imaginez bien, bien entendu, que nous n'avons pas réclamé à ce que des clients puissent se déclarer éligibles, faire des offres de marché puis trois ans après, demander à bénéficier d'un tarif réglementé, le fameux tarif de retour ou tarif de remords.

Pour répondre à votre question, lorsque nous achetons de l'électricité, tout fournisseur d'électricité, quel qu'il soit et quelle que soit sa taille, doit afficher la provenance de l'électricité qu'il achète. Donc, lorsque nous achetons de l'électricité sur les marchés, nos commandes d'achat sont toujours assorties d'un bon en quelque sorte de livraison, c'est-à-dire d'une certification de l'origine de l'électricité achetée. Et donc ensuite, effectivement, les proportions et le choix des fournisseurs se font en fonction du panel qu'ils peuvent nous offrir, y compris d'ailleurs sur les énergies renouvelables. Actuellement, je vous ai dit que nous fournissons 20% d'électricité d'origine soit hydraulique, soit à haute performance énergétique – la cogénération – sur le réseau de l'UEM. Cette électricité là va vers les clients qui n'ont pas déclaré leur éligibilité. Par contre, nous essayons d'obtenir sans surcoût la même proportion pour les clients éligibles. Et donc, après, c'est tout un système d'optimisation économique entre le prix qu'il faut bien consentir au client qui nous fait un appel d'offre et, si l'on veut être retenu, c'est quand même intéressant de pouvoir conserver un client qui peut faire à peu près 15% du chiffre d'affaires annuel. C'est pour bien expliquer que les frais fixes doivent être répartis quand même sur un grand volume pour que ce soit à peu près acceptable. Mais il est certain que, quelquefois, le choix peut poser effectivement des problèmes d'éthique à l'acheteur d'électricité que j'étais et que mes collègues sont maintenant.

Gérard Lefranc

Moi je voudrais répondre sur ce point là. Ce monde, nous le subissons mais nous devons nous y adapter. En milieu rural, peut-être que dans 20 ans, il n'y aura plus de fournisseur, il n'y aura plus de gestionnaire de réseaux et on créera des coopératives d'électricité comme ça s'est créé aux Etats-Unis. Cela étant, nous avons des logiques. Des logiques économiques. Notre logique économique actuellement, c'est : le gestionnaire de réseaux a une activité régulée. Le débat qu'il y a actuellement sur cette activité régulée est que tout le monde appuie dessus parce que, globalement, comme dans tout marché, quand on peut appuyer sur le transporteur, le Calberson - et l'exemple est tout à fait valable -, on appuie parce que le produit vendu chez le client coûtera moins cher. Actuellement, c'est ce à quoi on assiste. On doit avoir une nouvelle tarification de l'accès aux réseaux qui doit rentrer en application le 1^{er} janvier. Le gros débat, c'est actuellement : comment traduire cette augmentation de 10% des tarifs d'acheminement dans les tarifs de vente et les tarifs de fourniture ? Donc ça c'est la première logique du gestionnaire de réseaux. Le gestionnaire de réseaux, à terme, je ne sais pas s'il pourra s'intégrer beaucoup dans des politiques locales car il n'en aura plus les ressources. Je le crains. Et plus le milieu est rural, plus le réseau coûte cher. Comme on a un principe de péréquation tarifaire, il ne pourra plus. Le fournisseur, il est dans une autre logique, lui. Le fournisseur, actuellement, comme je l'ai dit, quand on rentre sur le terrain de football, on ne peut que perdre et donc on est obligé de s'inscrire dans des mécanismes. Alors il y a des mécanismes qui sont différents. L'UEM a créé une filiale pour produire. Moi, dans mon entreprise, nous avons créé une société de commercialisation avec Suez. C'est aussi une autre logique si vous voulez parce que nous sommes petits, parce que nous voulons nous appuyer sur un groupe industriel et parce que, surtout, nous voulons toujours être un acteur local de l'énergie dans 10 ans sur Compiègne. Et si nous ne le faisons pas, nous disparaissions, c'était sûr. Et donc il est sûr que toutes ces idées, qui sont de plus en plus capitalistiques, nous éloignent de plus en plus de nos origines. La transformation de sociétés civiles en sociétés anonymes, elle a eu lieu il y a 2 ou 3 ans et elle nous oblige à voir la vie différemment et, si vous voulez, valoriser les externalités maintenant... Auparavant, quand nous étions un peu plus à l'aise, les externalités, on les valorisait pas. Maintenant, toute externalité se compte en euros.

Mohamed Amjahdi

Je suis tout à fait d'accord. Je voulais juste dire que la question pour le débat, c'est qu'au fond les contraintes qui sont réelles – il y a un marché qui a muté, il y a une réalité – c'est : qu'est-ce qui est envisageable aujourd'hui du point de vue politiques énergétiques locales ? Est-ce qu'on doit parler de politiques énergétiques locales ? Tout à l'heure, on a parlé de réseaux de chaleur. Je vais prendre un exemple très concret. Dans le Francilien, dans les années 1980, on a construit 56 puits de géothermie sur l'Ile-de-France. Il y a eu des aides publiques et les maîtres d'ouvrages, c'étaient les communes. Elles se sont endettées pour certaines pour 30 ans et puis plus de 50% de ces puits ont été fermés quelques années après parce que le coût de l'énergie a complètement chuté et qu'on avait fait des hypothèses qui n'étaient pas du tout bonnes. Et finalement, le constat que l'on fait aujourd'hui, c'est qu'une collectivité n'a pas les moyens techniques ni financiers de gérer ce type d'infrastructure. Et quand on voit celles qui ont pu survivre, aujourd'hui, ce sont des réseaux qui sont gérés par des délégataires comme Dalkia, Elyo et puis d'autres, voire quelques SEM avec une logique industrielle. Si aujourd'hui, il faut proposer des solutions du point de vue gestion énergétique, développement de politiques énergétiques locales, sur quels principes faudra-t-il y réfléchir, sachant que, de toute façon, il faut avoir une vision avant 30 ans, peut-être même une réponse pour demain ? Est-ce que ce sont effectivement des solutions telles qu'elles existaient comme vous dites depuis la préhistoire ou qui sont un peu différentes parce que la réalité du marché est ce qu'elle est et il y a une mutation en cours et vous la subissez... Comment et dans quelles conditions je suppose il va falloir préconiser des solutions aux collectivités quelles qu'elles soient, parce que je pense qu'il y en a un certain nombre aujourd'hui qui se posent la question en constatant qu'il y a une conjoncture nationale et internationale du point de vue énergétique ? Toutes les collectivités, elles ont envie de mettre une étiquette verte sur la mairie. Pour certaines, c'est « je construis la crèche et je mets un chauffe-eau solaire ». Pour d'autres, « je mets des lampadaires solaires ». C'est extraordinaire, tout le monde les voit, ça coûte trois fois le prix mais on le fait parfois. Concrètement, si on doit parler de politique énergétique, quelles sont les propositions ? quelles sont les directions ? sur quoi il va falloir donner un certain nombre d'indications en disant : l'expérience de vos structures montre qu'aujourd'hui, la voie pertinente, la voie économique, la voie de développement, c'est plutôt telle ou telle direction ? Moi je n'en ai pas parce que je ne suis pas acteur de ce domaine.

François-Mathieu Poupeau

C'est bien ce que l'on cherche à tester effectivement à travers ce séminaire. On voit bien un certain nombre de difficultés. On a un état des lieux, un diagnostic. Et l'idée ensuite est de voir s'il y a, selon vous, des besoins d'expérimentations, des pistes de recherche de diverse nature - technique, réglementaire, recherche-action, évaluation – qui pourraient nous permettre de progresser sur ce dossier et de proposer des éléments au PUCA. C'est l'idée centrale du séminaire, un des « ouputs » du séminaire tel qu'on le voudrait.

Michel-Guy Bernard

C'est vrai mais, si vous voulez, je pense que le fonctionnement des entreprises locales amène à se défendre d'une formalisation ou d'une conceptualisation excessive dans ce domaine. Je crois qu'il faut toujours se référer à l'histoire. Comme le disait mon ancien directeur, « qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre ». Si les entreprises locales de distribution existent actuellement, c'est parce qu'elles ont accepté au début du siècle, avec une certaine valeur de service public, d'aller alimenter ou de fournir en électricité des communes qui n'étaient pas intéressantes pour de grands groupes industriels. De la même façon d'ailleurs, pour l'équipement en technologie de la communication, la télévision par câble dans le début des années 1990, le réseau développé par l'UEM concerne uniquement des communes rurales qui n'étaient pas du tout intéressantes pour les grands opérateurs nationaux qu'étaient France Télécom à l'époque et je ne sais plus qui. Et donc il y avait un équipement du territoire possible parce qu'il y avait une entreprise locale de distribution en relation directe avec la commune concernée, qui pouvait consentir, avec une relation financière bien établie avec la commune, une perte de rentabilité sur son réseau par suite de son éthique de service public et qui pouvait consentir un investissement qui n'aurait jamais été fait sinon. Donc je pense que l'intervention sur les marchés par une entreprise comme l'UEM ou comme ailleurs par une petite société de commercialisation n'est pas incompatible avec la conservation de la valeur de service public, de proximité et de service à la clientèle et au consommateur.

Yannick Régnier

Je suis du Comité de liaison des énergies renouvelables qui, comme son nom ne l'indique pas, travaille aussi sur la maîtrise de l'énergie. Je voulais revenir un petit peu aussi sur ce qui s'est dit dans la première partie parce que j'étais venu avec un gros moral ici et puis je dois bien avouer que je suis un peu démoralisé en fin d'après-midi. Parce que moi je crois beaucoup à

ce que peuvent faire les ELD, pour plusieurs raisons qu'on a déjà citées, et j'ai l'impression qu'en les remettant ensemble, ça permet de donner un peu de poids. Il y a quand même une chose. On parlait de l'innovation. Je pense que les ELD peuvent avoir une capacité d'innovation qui est assez importante. Je ne sais pas si l'on parle uniquement ici de l'innovation technique ou de l'innovation que je qualifierais de citoyenne justement. On a évoqué le terme et pour moi, c'est cela qui est important. C'est que l'innovation citoyenne, elle n'apparaît pas de manière centralisée. Elle apparaît de manière décentralisée et on n'est pas du haut vers le bas. On est du bas vers le haut. Les bonnes idées peuvent remonter de n'importe où vers n'importe où grâce au fonctionnement en réseau.

Par rapport à la MDE, maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables. Moi, il y a quand même une question qui me vient à l'esprit et qui me paraît séduisante, c'est que j'aimerais bien connaître des territoires sur lesquels EDF et Gaz de France sont concessionnaires et qui ont des politiques d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie dynamiques. Aujourd'hui, je ne sais pas s'il y a quelque part en France un territoire qui est exemplaire sur ces deux politiques conjointes énergie durable de l'initiative d'EDF. Je peux en donner sur des ELD par contre. Je peux en donner sur des territoires sur lesquels un syndicat d'énergie a un rôle prédominant. Je pense à la Vendée, avec le Sydev, au département de la Loire avec le SIEL par exemple. Sur une ELD, j'ai un exemple qui me paraît assez bon : c'est la petite régie communale de Montdidier dans la Somme, qui justement s'est posée cette question de l'ouverture des marchés. Ils ont 8 salariés. Ils ont des charges à peu près constantes et qu'ils ne peuvent pas réduire. Ils se sont dits au moment de l'ouverture des marchés : nous, on va perdre des clients. Donc qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ? Ils ont alors travaillé sur la définition d'une stratégie et ils ont abouti au fait que, finalement, pour garder des clients, ils devaient un peu se réorienter. Ils ne devaient pas être un simple fournisseur d'énergie mais ils devaient accompagner par un service. Derrière cela, il y a eu le développement avec les élus. Il faut bien faire attention. Effectivement, il y a un couple exécutant décideur mais il ne faut pas être aussi caricatural parce que je pense que les idées peuvent venir de partout. Evidemment, c'est le politique qui tranche mais les idées peuvent être soumises également par les directeurs des ELD ou n'importe qui travaillant dans les ELD. Et avec ça, on a eu une politique vraiment structurée de maîtrise de l'énergie grâce aussi notamment à l'accompagnement d'un bureau d'études. Il y a eu enfin le développement d'un réseau de chaleur au bois. Donc ça a donné des coûts qui finalement sont maîtrisés sur le long terme. Il y a eu une grosse politique de maîtrise de l'énergie derrière avec notamment des isolations de

bâtiments. Ils ont utilisé la campagne Display par exemple – c’était avant les Diagnostic performance énergétique - pour montrer la consommation des bâtiments publics, etc... Et tout ça c’est une politique conjointe et on arrive à des résultats qui commencent à être bons et qui vont être de mieux en mieux. En tout cas, c’est prévu sur le long terme.

Après, sur le rural, un deuxième exemple, celui d’une toute petite ville en Autriche qui s’appelle Güssing, qui aujourd’hui est autonome énergétiquement. C’est-à-dire qu’elle produit non pas seulement son électricité mais sa chaleur et même ses biocarburants. On peut critiquer les biocarburants mais elle produit assez de biofioul en tout cas pour toutes ses voitures. Elle arrive même à en vendre à l’extérieur. C’est une commune qui était touchée par l’exode rural parce qu’il ne se passait rien. L’agriculture périssait et finalement elle s’est resituée en une dizaine d’années sur une politique qui a commencé en 1996 et qui a abouti récemment. Et aujourd’hui, ils revendent de l’électricité à l’extérieur. Ils n’achètent plus de pétrole, etc. Il avaient une dette – je ne me souviens plus des chiffres exacts – de plusieurs dizaines de millions d’euros de carburants et, aujourd’hui, ils ont un chiffre d’affaires de vente d’énergie de 20 millions d’euros. En fait, c’est un facteur de développement vraiment important. Et ça, grâce à quoi ? Grâce à 35 sociétés d’économie mixte qui ont été construites sur le territoire pour produire le biofioul, pour produire la chaleur, pour approvisionner la biomasse, etc... Et puis, en plus, ils ont fait une politique d’isolation des bâtiments, toute une politique conjointe.

Voilà pour les exemples. La deuxième chose qui me paraît très importante, c’est l’aspect concertation. EDF ne va pas mener une concertation sur un territoire. Ca, une ELD peut le faire éventuellement ou, en tout cas, il y a un aspect proximité qui est très fort. Je pense encore à un autre exemple. C’est une petite île au Danemark qui s’appelle Samsø, qui avait un programme aussi de 100% d’énergies renouvelables et qui l’a atteint, certes en trichant un peu car elle a du mal avec le carburant. Et ça s’est passé en mobilisant tous les habitants. Pour revenir un peu à la problématique du PUCA, la distribution d’énergie, c’est une chose mais ce qui est important, c’est de combiner un peu ça avec une politique de maîtrise de l’énergie dans les bâtiments. Donc on a évidemment un binôme qui est absolument essentiel entre le technicien et le décideur politique là-dessus. Et s’il y en a un des deux qui ne passe pas, ça bloque. Donc il faut que ce soit vraiment conjoint et il faut que les habitants s’approprient aussi cette démarche. Et si l’on n’a pas cette concertation et cet aspect local, on perd une partie des économies d’énergie. On a l’habitude aussi de dissocier dans la maîtrise de l’énergie un aspect technique et un aspect social, efficacité énergétique et sobriété

énergétique. Il faut sensibiliser les habitants. Et ça, je pense que c'est plus facile avec une entreprise locale de distribution qu'avec un groupe.

Guillaume Bouvier

Il y a quelque chose qui me vient en nous entendant tous. Elle est relative à cette vision très ambitieuse, presque idéaliste des ELD. Et c'est pour ça que j'ai secoué un peu tout à l'heure parce que j'ai vu comment ça se passait de l'intérieur. Il y a beaucoup de bonnes choses – il y en a même plus que de mauvaises – mais il faut aussi savoir être modeste : ce n'est pas parce qu'on est petit qu'on est bon, ce n'est pas parce qu'on est proche qu'on est plus sympa... On est d'une part protégé par une réglementation et cette réglementation qui nous protège, elle nous empêche de nous développer. Mais, à un moment donné, s'il fallait faire le choix entre le grand vent du libéralisme et de la concurrence et puis rester sur son territoire, je pense que les ELD auraient plutôt intérêt, par un effet de volonté de survie, de rester sur leur cantonnement. La difficulté, c'est que, quand on aborde cette question, il faut l'aborder en regardant toute sa complexité, son hétérogénéité, son histoire et là, je trouve qu'on arrive presque à un paradoxe de l'après-midi. Je relisais ce que François-Mathieu Poupeau disait en introduction sur : pourquoi s'intéresser à ces acteurs ? Ce sont des outils existants et, en plus, ils ont une gestion intégrée. Enfin, qu'est-ce qu'on a fait depuis 2000 ? On avait un opérateur. Certes, il était gros. Il n'était pas local, il était intégré. Et il donnait satisfaction quand même à 90% de la population. C'était EDF et c'était GDF. On l'a désintégré.

Gérard Lefranc

Et il menait des actions en terme de politique qu'il ne mène plus du tout maintenant...

Guillaume Bouvier

Il menait des actions parce qu'il était intégré. Il les menait avec l'argent qu'il gagnait par ailleurs. Certes, ce n'était pas décidé localement. Certes, ce n'était pas toujours extrêmement pertinent du point de vue de l'efficacité énergétique mais ça existait. On l'a désintégré. Et les ELD, on les désintègre aussi puisqu'on leur demande de séparer leur activité de distribution de celle de commercialisation. Donc, finalement, là où on a un paradoxe dans ce séminaire, c'est que c'est presque un peu l'Etat, voyant ce qu'il a fait, qui se rend compte qu'il faut peut-être chercher une solution qui existait déjà et qu'on a contribué à désintégrer. Je pense moi qu'il n'y a pas de solution miracle du point de vue des politiques énergétiques mais, pour remonter un peu le moral, je pense quand même que, dans ce chemin étroit entre activité

régulée et activité en concurrence, il y a quand même un modèle – enfin, moi, je l’ai expérimenté – de société d’économie mixte qui me paraît quand même assez pertinent. Parce qu’il y a d’un côté le contrôle de la collectivité locale, donc le contrôle politique, même si on doit se poser toutes les questions de quel contrôle, quelle gouvernance, est-ce que vraiment on agit pour l’intérêt général local ou est-ce qu’on agit aussi pour des prébendes d’élus ? Parce qu’il faut parler politiquement à un moment donné. Il faut voir que c’est un outil de pouvoir extraordinaire une SEM ! On est aussi dans un système où ce sont des outils de pouvoir, des objets de pouvoir et qu’il faut fonctionner avec ça. Mais, pour autant, ce système d’économie mixte, il y a quand même ce côté puissance publique donc légitimité démocratique avec ce que vous avez dit sur l’acceptabilité. Et puis il y a quand même un petit peu d’air du privé ou, en tout cas, d’autres opérateurs, d’autres actionnaires qui, à condition qu’ils ne soient pas dormants, peut être à mon avis un facteur d’innovation, à la fois technologique mais aussi d’agrégation de compétences, de moyens capitalistiques, pour pouvoir relever les enjeux qui sont, par exemple, d’acheter, de construire une centrale, une unité de production d’énergie locale. Mais ça, ça passe par une structure capitaliste qui, à un moment donné, fait entrer du privé tout en gardant un contrôle de la puissance publique. Donc je suis moins pessimiste que monsieur.

Gérard Lefranc

Et puis moi, je ne voudrais pas qu’on ait une vision passéiste des ELD. C’est sûr que 60 ans de vie sous monopole, ça marque les hommes, les esprits. Il y a des nouveaux challenges qui sont arrivés dans les ELD. Je vois par exemple les certificats d’économie d’énergie. Auparavant, on conseillait gentiment à nos clients de faire des économies d’énergie. On avait des belles brochures, on les conseillait. Là, on a eu un challenge et le vécu de ce challenge, c’est que nos agents se le sont appropriés. On leur a expliqué les enjeux : 51 GWh, 1 million d’euros de pénalités. On ne savait pas trop comment aborder la chose. Et l’expérience, c’est que, deux ans et demi après, le quota est rempli et il y a une véritable mentalité économie d’énergie dans l’entreprise qui est passée par la formation des agents etc. Donc nos entreprises évoluent aussi, ont les capacités d’évoluer, l’avantage étant également que ces entreprises sont quand même sûres financièrement, peu endettées, sont porteuses de politiques de ressources humaines qui sont des politiques qui respectent l’homme. On peut le dire je pense. Ce qui veut dire qu’on a peut-être plus de facilité à faire passer des enjeux. C’est important et je ne voudrais pas qu’on reste sur cette vision passéiste des dinosaures de l’électrification. L’ouverture des marchés, c’est aussi un challenge pour nos entreprises. Imaginez : vous avez

vécu dans le monopole pendant 60 ans, vous aviez des clients qui étaient là, fixés, scotchés. Du jour au lendemain, on vous dit : le client peut partir. Nous avons créé une société de commercialisation parce qu'il fallait faire quelque chose, que c'était la réponse. La bonne ? J'en sais absolument rien. Ca n'a pas fait de bruit dans l'entreprise. C'est un nouveau challenge. Il y a l'ouverture des marchés et aujourd'hui, nos agents vont démarcher sur les zones EDF. Donc je pense qu'il y a aussi une capacité d'innovation, d'appropriation des challenges dans ces entreprises que l'on peut facilement mettre en œuvre sur d'autres enjeux.

Cyria Emelianoff

Moi je pense qu'un des points de l'innovation, il est dans un couplage beaucoup plus étroit entre les politiques climatiques locales et les politiques énergétiques locales. Et là, on a encore davantage besoin des entreprises locales d'énergie. Quand on voit ce qui s'est passé en Europe sur les plans climat les plus performants, un des acteurs moteurs, c'est l'entreprise locale d'énergie, qui va développer la biomasse ou autre chose. Ca dépend des contextes mais c'est aussi par ce biais là que des partenariats, des subventions, des appuis peuvent être obtenus pour l'entreprise, qui devient l'un des acteurs majeurs de cette politique climat et qui peut obtenir des appuis, par exemple des programmes européens, des subventions nationales...

Gérard Lefranc

Il ne faut pas comparer la situation française en matière d'entreprise locale et la situation des autres pays. L'Allemagne, c'est 600 entreprises locales, dont une entreprise locale de taille vraiment très très importante. La France, c'est 150 entreprises et 40 entreprises qui n'ont pas de personnel. On a aussi là les séquelles de la nationalisation.

Yannick Régnier

Mais on peut comparer l'efficacité des politiques...

Gérard Lefranc

Oui.

Cyria Emelianoff

Notamment sur le déploiement. Parce que déployer les potentiels énergétiques territoriaux, ça, c'est une mission à part entière.

Guillaume Bouvier

Mais tout à l'heure, je trouvais que l'exemple de Laval avec le GNV est extrêmement intéressant pour le coup. Moi, je ne connais pas le secteur mais la façon dont cela a été décrit est très intéressante : périurbanisation de Toulouse donc étalement urbain donc pendulaire entre des gens qui habitent à Laval, vraisemblablement dans des pavillons, et qui vont travailler à Toulouse... Là, on a a priori tous les éléments d'une politique de développement durable négative. On a un truc qui peut sauver : c'est le fait qu'effectivement, on pourrait dire si l'autorité qui avait le pouvoir le voulait – mais là, ce sont des questions de droit : OK pour continuer de faire du périurbain ou du pavillon à Laval à condition que chaque pavillon soit équipé d'un système avec le gaz pour remplir sa voiture. Là, à un moment donné, cela a un sens. On est dans une politique énergétique locale.

Mohamed Amjahdi

Oui mais à condition d'avoir les véhicules qui vont avec ! C'est vrai que c'est un bon exemple mais mon point d'interrogation, c'est qu'aujourd'hui, il n'y a pas de véhicule particulier sur le marché qui fonctionne avec du GNV. De véhicule de série. Toute la difficulté, c'est s'il faut mettre 10 000 euros de plus pour avoir un véhicule et qu'il faut attendre 6 mois pour l'avoir et avoir des compresseurs... J'imagine que si GDF n'a pas réussi à placer ses compresseurs, c'est qu'il y avait bien des raisons...

Guillaume Bouvier

La chance de cette diversité, la chance qu'il existe des entreprises locales d'énergie, c'est bien de poursuivre là où les autres ont été trop frileux ou quand on a un revirement stratégique d'un opérateur comme GDF... A condition qu'ils ne se plantent pas car, quand Gaz de France se plante, ça peut être absorbé dans la masse du chiffre d'affaires. Quand une petite structure se plante, le maire peut sérieusement avoir des problèmes.

François-Mathieu Poupeau

Je voudrais juste prendre une des dernières questions. Il n'y a pas eu de réponse à la question que j'avais posée sur le thème suivant : sur quoi les élus vous interpellent-ils ? Il me semble que c'est important pour notre problématique. On a vu en juillet plutôt le côté « fonctionnaires territoriaux » avec les ingénieurs territoriaux de France, à qui on avait aussi posé ce genre de question. Moi ce que j'avais retenu notamment comme message, c'était : « n'allez peut-être pas forcément trop loin à nous dire de mobiliser les collectivités locales sur ces questions de

production distribution, de gestion intégrée, de réduction des émissions de gaz à effet de serre ! Nous, quand on est fonctionnaire territorial aujourd'hui, d'abord on a peu de moyens humains et financiers et on essaie de faire au mieux au niveau du patrimoine communal car il y a beaucoup plus de choses à faire. Et parce que ça se vend plus facilement aussi vis-à-vis des élus que d'aller faire du transversal, du territorial, qui est plus difficilement évaluable, éventuellement moins visible politiquement mises à part quelques logiques de référence... »

Donc j'avais été un peu refroidi entre guillemets en juillet par le discours de M. Tessier et aussi un peu de Besançon, où on voyait quand même les limites du passage d'une logique de gestion patrimoniale de l'énergie autour notamment des bâtiments communaux à une logique plus territoriale. Alors j'ai envie de vous poser un peu la même question à vous qui êtes en contact avec des élus et revenir sur ce que vous disiez tout à l'heure sur le fait que vous êtes un outil au service des élus, ce que je comprends tout à fait. On a un opérateur qui, certes, peut avoir une politique propre mais aussi va répondre à un certain nombre d'attentes qui vont être portées par les élus et la population. Sur quoi êtes-vous interpellés ? Est-ce que ça intéresse finalement les élus de, pourquoi pas, vous repositionner sur de nouvelles questions ? Parce qu'on pourrait imaginer qu'ils vous remissionnent sur des aspects plus de réduction des émissions de gaz à effet de serre en vous disant : maintenant, on mettra en place un certain nombre d'indicateurs ou d'évaluations qui vont faire qu'on va opérationnaliser finalement une nouvelle politique et qu'on va vous demander des comptes là-dessus. Est-ce que c'est ça qu'ils attendent véritablement des ELD ou est-ce que votre pratique quotidienne, votre expérience nous ramèneraient vers des choses d'une nature un peu différente et si oui lesquelles ? Je pose cette question pour qu'on ne soit pas forcément à même de s'emballer sur le fait qu'on puisse jouer aisément sur ce levier collectivité locale : « ça marche, tout le monde va suivre ». Avoir donc votre point de vue sur ce que vous renvoient les élus dans votre quotidien, sur ce qui les intéresse par rapport à cet objet énergie. Comment ils le convertissent politiquement ?

Mohamed Amjahdi

Juste une question qui va en complément mais trop petite. J'ai regardé le projet de loi Grenelle où l'on parle de plans climat territoriaux obligatoires pour des communes au-delà de 50 000 habitants. Je ne sais pas si Metz est concerné par ce type d'action. Est-ce que, concrètement, vous pouvez avoir un rôle à jouer sur ce type de chose. Là on est clairement dans une politique énergétique au niveau d'un territoire.

Michel-Guy Bernard

Je vais répondre pour le cas de l'UEM et ensuite je laisserai répondre mes collègues qui élèveront un peu plus le débat. Je vais carrément vous frigorifier. Je pense – en tout cas, ma perception quotidienne que j'ai des élus, qu'ils soient de Metz ou des autres communes alimentées par l'UEM -, c'est que la principale préoccupation d'un élu, c'est d'assurer le développement économique de sa commune. Soit par l'arrivée d'entreprises, soit par l'arrivée de clients résidentiels. Et donc la première question qui est posée à un opérateur énergétique pour cette commune, c'est de dire : j'ai des terrains, je veux les vendre et faire en sorte qu'ils soient attractifs. Il faut donc que leur prix de vente soit suffisamment faible et donc qu'est-ce que vous pouvez faire pour les terrains viabilisés ? Comment faire pour diminuer le coût des travaux d'électricité par exemple ? Je pense que c'est la même chose pour les réseaux de gaz et, en tout cas, c'est aussi la même chose pour le réseau de chauffage urbain. Je vous ai parlé de l'exemple de la zone Amphithéâtre à Metz pour le centre Pompidou. C'était clairement une problématique. La première problématique, c'était de dire : effectivement oui, on peut alimenter en réseau de chauffage urbain toute la zone mais combien ça va coûter parce que, derrière, il faut que je vende mes terrains. Il faut quelqu'un qui veuille bien y venir. Pour le cas un peu plus global de la ville de Metz, effectivement, on avait noté l'intervention des plans climat territoriaux. Je pense que l'idée existait déjà depuis longtemps et la ville de Metz a commencé à réfléchir sur un agenda 21 depuis 2-3 ans. Bien entendu, elle y a associé l'UEM en tant qu'opérateur énergétique sur la place et on a apporté l'expertise que l'on pouvait apporter, notamment sur la production d'électricité et la production de chaleur. Et l'équipement et aussi sur la maîtrise de l'énergie parce que c'est un des aspects importants du plan. Mais il y a un certain nombre de domaines dans les plans climat qui dépassent largement le domaine d'activité d'un opérateur énergétique. C'est par exemple les plans de déplacements, même la qualité de l'air parce que la qualité de l'air, c'est surtout la circulation automobile, c'est moins la production d'énergie, même individuelle.

La deuxième interrogation des communes concernant l'énergie, c'est leur patrimoine mais certainement pas une action de politique de maîtrise de l'énergie au niveau des citoyens. Donc c'est surtout une action de patrimoine et là depuis tout temps. Même avant l'arrivée du chauffage électrique, mes anciens m'ont raconté que l'UEM faisait déjà des actions d'accompagnement, d'expertise, de conseil et de subventionnement d'installations énergétiques performantes. Ca s'est amplifié avec le chauffage électrique. Mais cela peut concerner aussi le chauffage urbain. Dans les années 1980 et 1990, j'ai beaucoup connu cela,

le chauffage urbain avait une concurrence de taille : c'était le gaz mais pas le gaz en tant qu'énergie. C'était le gaz en tant que chaudière individuelle. C'est-à-dire que si vous n'aviez pas dans votre offre de chauffage urbain une offre de chauffage urbain individuelle, vous ne pouviez pas proposer une offre de raccordement d'un immeuble au réseau de chauffage urbain. Et donc il a fallu – on parle d'innovation – inventer un système de chauffage urbain individualisé avec les installateurs locaux et l'innovation pour un opérateur énergétique ne peut se concevoir que s'il a une chaîne de prescription locale et surtout une chaîne d'installation qui a les compétences pour le faire. Vous avez beau décréter que l'on va faire des machines frigorifiques à absorption qui fonctionnent sur un réseau de chauffage urbain. Vous pouvez le décréter à Paris et encore ! Par contre, on ne peut pas le décréter à Metz. On n'a personne pour implanter et même pour nous fournir une machine à absorption qui fonctionnerait et faire du froid à partir du réseau de chauffage urbain. Donc on est limité aussi par la chaîne de prescription locale. Je dirais que c'est un problème qui dépasse largement le domaine d'activité des ELD mais, pour autant, les ELD restent des outils très performants notamment en expertise ou en actions opérationnelles pour les communes. Mais, je le répète, ce sont des outils et la politique énergétique, ce sont les communes qui doivent l'établir.

Gérard Lefranc

Moi, je confirme. Je dessers des collectivités de taille beaucoup plus petite puisque la plus grosse des collectivités que nous desservons fait 7 000 habitants. La plus petite doit faire 20 habitants. J'ai même desservi une collectivité de 11 habitants sur laquelle il y avait deux listes aux municipales... Pour leur concessionnaire, traditionnellement, la problématique, c'est avant tout l'aménagement du territoire, intéressé ou pas d'ailleurs car, dans les communes rurales, le terrain appartient parfois aux élus. Ca, c'est le point numéro un. Le point numéro deux, ce sont les bâtiments communaux quand il y en a car souvent maintenant, ils se situent au niveau de l'intercommunalité donc là, on n'a plus l' élu, on a le technicien en face de nous. On a le directeur des services et ce ne sont plus les mêmes rapports. Le troisième point actuellement – peut-être est-ce lié à la région -, on a beaucoup de questionnements sur les éoliennes, les énergies renouvelables parce que les élus voient le monde qui change autour d'eux. Ils subissent beaucoup de contraintes également des investisseurs éoliens. Je pense que maintenant, la moitié du territoire national doit être couverte par des conventions, des promesses d'occupation, des baux... C'est formidable ! Ils ont beaucoup de pressions à ce niveau là. Ce sont les trois sujets. Les derniers sujets sont plus mercantiles. Ce sont les éclairages publics, les services aux communes. Mais c'est surtout le patrimoine qui les

interpelle. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'il y a eu un désengagement total de l'Etat dans l'aide qu'il fournissait aux élus.

François-Mathieu Poupeau

C'est-à-dire ?

Gérard Lefranc

Auparavant, vous aviez les DDE qui étaient sur place, qui, dans le milieu rural, étaient le vecteur de transmission d'informations. Les DDE n'existent pratiquement plus. Les DDA sont dans le même état et donc, quand on dit à un élu qu'il va falloir qu'il réfléchisse à son PLU, qu'il renforce les réseaux etc, le pauvre, il ne sait plus bien... Il y a une grosse problématique. Derrière, il n'y a pas non plus de maîtrise d'œuvre, forcément. Donc on se tourne vers celui qu'on connaît depuis toujours : le concessionnaire. Même si le concessionnaire n'a pas cette mission là. On essaie de lui faire confiance. Nous, nous avons l'habitude de dresser périodiquement des schémas entiers de capacité des réseaux sur les communes pour qu'elles puissent réfléchir à leur développement, pour limiter tel usage dans telle commune etc. Là, on a des soucis par exemple avec les pompes à chaleur puisque les réseaux sont en contrainte. C'est une réalité. On a mise en place une procédure où l'on demande aux élus quand ils ont connaissance de projets de pompe à chaleur de nous prévenir parce qu'on sait qu'on va avoir des problèmes de qualité de desserte. Il y a un tel commerce, un tel business actuellement autour de la pompe à chaleur que les réseaux vont vite être sous contrainte. Là aussi on peut servir, si vous voulez, à une politique en essayant justement de faciliter ces raccordements, de bien anticiper. »